

Éducation et de la Jeunesse

Rapport annuel
2002 – 2003

L'honorable Peter M. Liba
Lieutenant-gouverneur
Province du Manitoba
Bureau 235, Palais législatif
Winnipeg, MB R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

Nous avons le privilège de présenter à Votre honneur, à titre d'information, le rapport annuel du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de notre profond respect.

Le ministre,

Ron Lemieux



Monsieur Ron Lemieux
Ministre de l'Éducation et de la Jeunesse
Palais législatif, bureau 168
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba pour la période allant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003. C'est la première fois que nous publions deux rapports distincts, un pour le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse et l'autre pour le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Ces deux ministères ont toutefois gardé une structure administrative coordonnée qui permet de maintenir une approche intégrée en matière de politique éducative et de répondre plus efficacement aux besoins des apprenants.

Au cours de la dernière année, Éducation et Jeunesse Manitoba s'est concentré sur l'atteinte des objectifs clés mentionnés dans le présent rapport. Ces objectifs ont été mis en œuvre par le biais de stratégies et de priorités dans les principaux domaines d'activité du ministère, dont le Programme d'action en éducation du Manitoba favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4 et la Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba. Ces initiatives sont complétées par un Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones ainsi que par différentes politiques de fonctionnement.

Je peux vous assurer que des progrès importants ont été réalisés dans tous les domaines durant l'exercice 2002-2003. La création d'une nouvelle division appelée Division Jeunesse Manitoba nous a permis de nous concentrer davantage sur cette période de transition si importante dans la vie des Manitobains et des Manitobaines. Le Programme d'action en éducation du Manitoba favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4 a évolué, passant de l'étape de la planification à celle de la mise en œuvre. Plus important encore, nos progrès ont été marqués par une collaboration concertée avec nos partenaires sociaux et en éducation. Même s'il faut du temps pour créer des partenariats et parvenir à un consensus, il en résulte un système plus solide et mieux organisé.

L'éducation est un processus axé sur les personnes. Je tiens à dire combien j'apprécie les élèves sur qui nous concentrons nos efforts ainsi que les parents, enseignants et membres de la collectivité qui travaillent auprès de ces élèves. Ensemble, ils contribuent à la réalisation d'un de nos objectifs au Manitoba, qui est de favoriser le développement communautaire et économique grâce à un engagement envers l'apprentissage continu.

Les attentes dans le domaine de l'éducation n'ont jamais été aussi élevées ni les avantages si énormes. Les statistiques confirment qu'un meilleur niveau d'éducation constitue une valeur économique et contribue à un meilleur mode de vie. Notre rapport annuel offre une image d'un système d'éducation compétitif dans une économie axée sur le savoir. Je suis fière de pouvoir travailler avec tous les intervenants qui nous aident à le rendre ainsi.

C'est avec respect, Monsieur le ministre, que je vous sou mets ce document.

La sous-ministre,

Pat Rowantree



Table des matières

TITRE	PAGE
Préface	
Structure du rapport.....	1
Mandat.....	1
Mission.....	1
Responsabilités	2
Aperçu des programmes et des services.....	3
Organigramme.....	6
PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Division de l'administration et des finances	
Traitement du ministre.....	9
Soutien à la haute direction	10
Direction générale de l'éducation des Autochtones.....	10
Services des ressources humaines.....	11
Services financiers et administratifs	13
Services des systèmes informatiques et de la technologie	14
Recherche et planification	16
Sommes récupérables d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle	18
Division des programmes scolaires	
Administration de la division	19
Manitoba School for the Deaf	20
Mesure et évaluation	21
Direction de l'élaboration des programmes	25
Programmes et services de soutien aux élèves.....	33
Bureau de l'éducation française	
Administration de la division	43
Direction du développement et de l'implantation des programmes	44
Direction des services de soutien en éducation	48
Direction des programmes de langues officielles et des services administratifs	51
Direction des ressources éducatives françaises	52
Crédits d'impôt foncier	
Crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation	55
Aide aux pensionnés en matière de taxes scolaires	55

Soutien aux écoles	
Direction des finances des écoles	57
Direction des services d'administration scolaire	58
Réseau informatique scolaire	62
Subventions aux écoles	64
Autres subventions	65
Caisse de retraite des enseignants	65
Division Jeunesse Manitoba	
Programmes à l'intention des jeunes	67
Subventions en capital pour les divisions scolaires	75
Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations	77
PARTIE B – INVESTISSEMENTS EN CAPITAL	
Investissements en capital	81
Renseignements financiers	
État de rapprochement	85
Sommaire des dépenses	86
Sommaire des recettes	97
Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années	98
Annexes	
Cartes	100
Tableaux	
1. Nombre d'inscriptions par année d'études	105
2. Statistiques sur tous les programmes de langue française au Manitoba	106
3. État comparatif des recettes et des dépenses des divisions scolaires	107

Préface

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits ministérielle, laquelle reflète les votes autorisés par le Ministère et approuvés par l'Assemblée législative. Le rapport comprend de l'information sur les affectations budgétaires principales et les affectations budgétaires de moindre importance relativement aux objectifs, aux résultats atteints, au rendement et aux écarts financiers du Ministère, et il présente un tableau chronologique de cinq ans illustrant les dépenses et la dotation ministérielles. En janvier 2001, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle a été divisé en deux ministères : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire Manitoba. En septembre 2002, ces deux ministères ont été remaniés pour devenir Éducation et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba. Ces deux ministères continuent de coopérer afin d'offrir une orientation unique en matière d'éducation et de formation au Manitoba. Un seul sous-ministre relève de deux ministres. Les explications relatives aux écarts budgétaires en matière de dépenses et de revenus qui étaient auparavant comprises dans les Comptes publics du Manitoba sont maintenant présentées dans le rapport annuel.

Mandat

Éducation et Jeunesse Manitoba est chargé d'établir les priorités et de réserver des fonds pour les systèmes scolaires publics et indépendants et pour les initiatives relatives aux jeunes dans la province. Ce ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique à propos des questions administratives reliées au système d'éducation et de la jeunesse régi par les lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous.

Loi sur l'entretien et l'éducation des aveugles et des sourds

Loi sur l'administration scolaire

Loi sur les écoles publiques

Loi sur la Commission des finances des écoles publiques

Loi sur la pension de retraite des enseignants

Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba

En plus d'identifier les objectifs globaux en matière d'éducation, le Ministère est responsable du cadre législatif et réglementaire régissant le système d'éducation.

Le Ministère travaille en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, les universités et d'autres institutions d'enseignement afin de faire en sorte que les enfants et les jeunes du Manitoba aient accès à une éducation de qualité supérieure.

Éducation et Jeunesse Manitoba représente la province dans le cadre des négociations avec le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement, et le Ministère participe aux réunions portant sur l'éducation et les finances de l'éducation avec divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Mission

Éducation et Jeunesse Manitoba partage une mission commune avec Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba – donner accès à des programmes d'éducation et de formation professionnelle de qualité supérieure, abordables, utilisables, et adaptés aux besoins de la clientèle. Des citoyens instruits et une main-d'oeuvre spécialisée et polyvalente

sont les atouts les plus précieux du Manitoba dans la société d'aujourd'hui de plus en plus axée sur le savoir. Tous les citoyens devraient avoir la possibilité de développer leur plein potentiel et de contribuer à la vie économique, sociale et culturelle du Manitoba dans un contexte global.

Les secteurs de l'éducation et de la jeunesse comprennent trois éléments :

- l'éducation de la petite enfance;
- les écoles, de la maternelle au secondaire 4;
- les initiatives pour les jeunes qui mettent l'accent sur la réussite de la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires, au travail et à des modes de vie sains.

Éducation et Jeunesse Manitoba a pris l'engagement de concentrer sur cinq objectifs principaux pour accomplir cette mission :

- améliorer les taux de réussite dans tous les programmes et établissements;
- diversifier davantage la clientèle visée;
- mieux intégrer et soutenir le perfectionnement des connaissances et des compétences tout en tenant compte des priorités économiques et sociales;
- faire en sorte que les établissements et la collectivité soient plus en mesure de soutenir l'apprentissage;
- établir des partenariats intra et intersectoriels.

En remplissant sa mission, le Ministère tient compte des principes suivants :

- Excellence
- Équité
- Ouverture
- Souplesse
- Liberté de choix et responsabilité individuelle
- Pertinence
- Intégration
- Imputabilité

Responsabilités

Les principales responsabilités d'Éducation et Jeunesse Manitoba sont d'améliorer l'apprentissage de la maternelle au secondaire 4 (M-S4) et de répondre aux besoins des jeunes en matière de transition. Pour ce faire, le Ministère cherche à améliorer le rendement de l'apprenant, à délimiter les rôles et les responsabilités au sein du système d'éducation et à faciliter l'acquisition et le partage de connaissances nouvelles.

Parmi les responsabilités générales du ministre, mentionnons :

- l'établissement d'une orientation stratégique aux fins de la transition efficace de l'éducation et des jeunes, ainsi que l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire approprié;
- l'exercice du leadership et la coopération auprès d'organismes et d'établissements à vocation éducative et axés sur les jeunes pour assurer la mise en œuvre le renouveau de l'éducation;
- l'établissement de priorités et l'allocation de fonds pour les réseaux des écoles publiques et indépendantes de la province et les initiatives pour les jeunes;

- la collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, les universités et d'autres organisations et établissements d'enseignement pour que tous les Manitobains aient accès à une éducation de qualité;
- la représentation de la Province aux négociations avec d'autres gouvernements dont le gouvernement fédéral, et la participation à des réunions sur le financement de l'éducation et de l'éducation regroupant divers organismes publics et privés.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, le budget des programmes et des services du Ministère est réparti en huit postes principaux (Administration et finances, Programmes scolaires, Bureau de l'éducation française, Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires, Soutien aux écoles, Division Jeunesse, Subventions en capital aux divisions scolaires et à l'amortissement des immobilisations et autres dépenses connexes).

L'engagement du Manitoba à l'égard de l'éducation et la formation professionnelle englobe le financement des écoles primaires et secondaires et des initiatives à l'intention des jeunes.

I Initiatives ministérielles

En accord avec la vision du gouvernement qui est de promouvoir la prospérité sur les plans économique, social et environnemental pour tous les Manitobains, des mandats généraux ont été établis pour deux initiatives impliquant les ministères Éducation et Jeunesse et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle. Ces initiatives sont axées sur l'éducation et la formation des Autochtones et sur le développement durable. L'évolution démographique du Manitoba, la mondialisation de l'information ainsi que la nécessité d'une plus grande responsabilisation sur les plans économique, social et environnemental nécessiteront un niveau de coordination élevé à l'intérieur des secteurs M-S4 et Jeunesse.

En juin 2002, le nom anglais de la Direction générale de l'éducation des Autochtones a été changé afin de mieux représenter la population autochtone du Manitoba.

Le mandat de la Direction générale de l'éducation des Autochtones est d'assurer le leadership et la la coordination nécessaires dans le cadre des initiatives ministérielles de formation et d'éducation des Autochtones. Ses objectifs consistent à assurer une approche intégrée en matière d'éducation et de formation des Autochtones au sein d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, à promouvoir l'élimination des barrières systémiques qui nuisent à la réussite des étudiants autochtones et à établir et maintenir des liens avec des projets intersectoriels se rapportant à l'éducation et à la formation des Autochtones.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones coordonne la mise en oeuvre du Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones et procure appui et leadership à toutes les directions et sections au sein d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba.

Les deux ministères partagent les services d'appui en matière d'administration, de finances et de ressources humaines. De plus, Éducation et Jeunesse Manitoba compte une division de recherche et de planification qui fournit des services de soutien en matière d'élaboration de politiques et de programmes.

Développement durable

Le mandat de l'Initiative de développement durable consiste à assurer le leadership et la coordination qu'exigent les initiatives ministérielles en matière de développement durable. L'Initiative coordonne la mise en application de la *Loi sur le développement durable* et procure le soutien et le leadership nécessaires à toutes les divisions et sections des deux ministères.

Les deux ministères s'emploient à assurer la coordination des projets de développement durable et des projets liés au changement climatique ainsi que leur intégration à toutes les activités ministérielles, s'il y a lieu. Un coordonnateur du développement durable chapeaute ces projets et en assure la coordination pour les deux ministères.

Tout au long de 2002-2003, le Ministère a participé à de nombreux projets liés au développement durable (DD) et au changement climatique à l'échelle du gouvernement. Il a notamment fait la promotion du processus de mise en oeuvre du développement durable en assurant la participation de son personnel à tous les groupes de travail sur le DD à titre de co-présidents ou de représentants. Le personnel du Ministère siège au Comité directeur de mise en oeuvre du développement durable, au Groupe de travail sur les indicateurs de durabilité et sur la production de rapports, au Groupe de travail sur le code de pratique, au Groupe de travail sur la gestion financière, au Groupe de travail sur les lignes directrices et la réglementation, au Groupe de travail chargé de l'approvisionnement axé sur le DD et au conseil d'approvisionnement. Afin d'appuyer les objectifs d'approvisionnement axés sur le DD du Manitoba, les directions de l'éducation des deux ministères ont élaboré des plans d'action d'approvisionnement axés sur le DD qui comprennent plus de 270 activités visant à atteindre les cinq objectifs en matière d'approvisionnement. Les ministères ont aussi participé au comité consultatif du Fonds des innovations de développement durable et au comité consultatif sur les changements climatiques, notamment en évaluant les projets aux fins d'approbation d'une aide financière et en appuyant le groupe de travail sur le changement climatique. Les Programmes à l'intention des jeunes continuent d'appuyer les initiatives de DD. Par exemple, 365 projets ont été subventionnés pour l'Équipe verte en milieu urbain et 278 pour l'Équipe verte de développement économique en milieu rural.

Éducation et Jeunesse Manitoba continue d'intégrer les concepts liés au développement durable au programme d'études des élèves de la maternelle au secondaire 4. Le Ministère a aussi aidé les concepteurs de programmes et éducateurs du Manitoba à intégrer le développement durable dans les programmes existants. De plus, le Ministère propose des ressources d'apprentissage pour la mise en oeuvre efficace du DD. La Manitoba School for the Deaf a été désignée école verte environnementale après avoir exécuté 100 projets axés sur l'environnement et le recyclage.

Le personnel d'Éducation et Jeunesse Manitoba a aussi siégé au conseil d'administration du programme l'Éducation au service de la Terre (Ottawa), a participé à une consultation nationale sur l'éducation et la durabilité environnementale dirigée par Environnement Canada et a préparé un plan d'action d'éducation en matière de DD en vue du Sommet mondial sur le développement durable. Éducation et Jeunesse Manitoba a été reconnu comme l'un des premiers organismes à adopter et à appuyer le *Cadre de travail pour l'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada* d'Environnement Canada.

II Écoles primaires et secondaires

Au Manitoba, on compte 37 divisions scolaires, deux districts scolaires ayant un financement particulier et 54 écoles indépendantes qui reçoivent actuellement une aide financière de la province. Au cours de l'exercice 2002-2003, le gouvernement a versé 791,2 millions de dollars aux divisions scolaires, aux écoles indépendantes et aux organismes à caractère éducatif, tout en contribuant à la Caisse de retraite des enseignants. De ce montant, on a versé 766,6 millions de dollars pour le

Soutien aux écoles (poste 16-5) et 24,6 millions de dollars à titre de subventions en capital aux divisions scolaires (poste 16-7). Par ailleurs, la taxe d'aide à l'éducation a généré un montant additionnel de 201,4 millions de dollars.

Pour l'année scolaire 2002-2003, des fonds additionnels de 16,1 millions de dollars ont été attribués au soutien des divisions scolaires.

Le 30 septembre 2002, les effectifs des écoles publiques se chiffrait à 189 217 élèves. De ce nombre, 124 821 étaient inscrits au primaire (maternelle à la 8e année) et 60 762 au secondaire (secondaire 1 à 4). Il y avait aussi 2 325 élèves inscrits à la prématernelle, ainsi que 1 309 élèves qui n'étaient placés dans aucune année d'études.

Toujours en date du 30 septembre 2002, 13 164 élèves fréquentaient des écoles indépendantes. Le financement des écoles indépendantes pour les élèves admissibles est offert à des fins pédagogiques et de prestation de services, pour l'enfance en difficulté et pour l'acquisition de documents pédagogiques.

III Division Jeunesse Manitoba

En février 2003, le ministre a remanié le ministère Éducation et Jeunesse Manitoba afin de créer la Division Jeunesse Manitoba.

La Division Jeunesse Manitoba regroupe du personnel provenant de l'ancienne Direction des programmes à l'intention des jeunes et de trois membres du personnel commun provenant de la Direction de l'élaboration des programmes, la Direction des programmes et services de soutien aux élèves et le Bureau de l'éducation française respectivement. Cette division offre des programmes et services dans les secteurs du perfectionnement professionnel, de l'emploi et de la formation des jeunes, des jeunes entrepreneurs, du développement communautaire pour les jeunes et du leadership pour les jeunes. Elle est aussi responsable du maintien du site Web IciJeunesse, et elle constitue le point central de communication pour tout le gouvernement en ce qui concerne les programmes à l'intention des jeunes.

Le directeur exécutif de la Division Jeunesse Manitoba et le sous-ministre adjoint de la Division des programmes scolaires co-président le Comité directeur des SMA sur la jeunesse à l'échelle gouvernementale. Le Comité directeur des SMA se réunit périodiquement pour échanger de l'information, appuyer les initiatives interministérielles à l'intention des jeunes et entreprendre des efforts soutenus de coordination des programmes provinciaux à l'intention des jeunes.

March 31, 2003

Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse

MINISTRE
L'honorable Ron Lemieux

Conseil consultatif
des jeunes

Commission des finances des écoles
publiques
Ben Zaidman, président

Commission d'administration de la
Caisse de retraite des enseignants
Tom Ulrich, président/DG

Commission des finances des écoles
publiques
Robert Goluch, directeur exécutif

SOUS-MINISTRE
Pat Rowantree

Recherche et planification
John VanWalleghem, directeur

**Division des services
communs***

**Bureau de l'éducation
française Division**

**Division des programmes
scolaires**

**Division Jeunesse
Manitoba**

*Direction générale de
l'éducation des Autochtones
Helen Settee, directrice par
intérim
16-1c

*Services de la gestion des
ressources humaines
Butch Bérubé, directeur
16-1d

*Services financiers et
administratifs
Claude Fortier, directeur par
intérim
16-1e, LAIPVP

*Services des systèmes
informatiques et de la
technologie
Suzanne Adnams, directrice
16-1f,5c

*Éducation internationale
Sheena Trimble, directrice

Sous-ministre adjoint
Guy Roy
16-3a

Programmes de langues
officielles et services
administratifs
Raymond Genest, directeur
16-3d

Développement et implantation
des programmes
Jean-Vianney Auclair,
directeur
16-3b

Ressources éducatives
françaises
Huguette Dandeneau,
directrice
16-3e

Services de soutien en
éducation
Poste de directeur vacant
16-3c

Sous-ministre adjoint
Gerald Farthing
16-2, 16-4, 16-5, 16-7

*Initiatives de
développement durable
Christina McDonald

Services de l'administration
scolaire
David Yeo, directeur par
intérim
16-5b

Bureau de la traduction
Carole Carlson,
coordonnatrice

Mesure et évaluation
Ernest Molgat, directeur
16-2c

Programmes et services
de soutien aux élèves
Carol-Anne Browning,
directrice
16-2e

Finances des écoles
Steve Power, directeur
16-4a,4b,16-5a,5d,5e,16-7

Manitoba School for the Deaf
Linda Armbruster et
Carol Airhart, co-directrices
16-2b

Élaboration des
programmes
Anne Longston, directrice
16-2d

Centre des manuels
scolaires du Manitoba
Lanny Kingerski, chef de
l'exploitation

Tom Glenwright, directeur exécutif
16-6

Activités
intergouvernementales et
soutien au Conseil
Sonya Janzen

Programmes à l'intention
des jeunes
Laurie Unrau,
responsable

Orientation de la carrière/
consultation
Personnel commun

Partenaires pour des
carrières
Roberta Hewson,
directrice exécutive

Services à l'intention des
jeunes
Allyson Henry, responsable

Finances et administration
Bill Bell, responsable

* Dessert les ministères Éducation et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba

PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Division de l'administration et des finances

La Division de l'administration et des finances fournit des services de gestion aux cadres de direction, des services de planification et d'élaboration de politiques, des services de contrôleur centralisés et des services de soutien administratif général à Éducation et Jeunesse Manitoba, ainsi qu'à Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba. De plus, elle veille à l'élaboration de pratiques de gestion efficaces en rapport avec la fonction de contrôleur et le développement des ressources humaines.

Les bureaux du ministre et du sous-ministre font partie de cette division, de même que la Direction générale de l'éducation des Autochtones, les Services de la gestion des ressources humaines, les Services financiers et administratifs et les Services des systèmes informatiques et de la technologie.

La Division de l'administration et des finances est responsable des systèmes d'information de gestion de tout le ministère, ainsi que du développement et de la gestion du Réseau informatique scolaire.

Soutien à la haute direction

Ce poste indique la rémunération additionnelle à laquelle les personnes nommées au Conseil exécutif ont droit.

Les bureaux du ministre et du sous-ministre établissent les orientations en matière d'enseignement à l'intention des systèmes éducatifs du Manitoba qui veillent à la prestation équitable de programmes d'éducation et de formation de qualité supérieure appuyés par des services de soutien adéquats. Ils établissent également, à l'intention des ministères, les orientations nécessaires sur les plans de la coordination et de l'utilisation efficace et efficiente des ressources humaines et financières.

1 (a) Traitement du ministre

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	28,4	1,00	28,4	0,0	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	28,4	1,00	28,4	0,0	

1 (b) Soutien à la haute direction

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	451,5	9,00	532,7	(81,2)	1
Total des autres dépenses	198,2		116,1	82,1	2
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	649,7	9,00	648,8	0,9	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au fait que le salaire du sous-ministre, prévu au budget des salaires, a été payé à partir d'autres dépenses résultant de l'entente de détachement avec l'Université du Manitoba, ainsi qu'à d'autres écarts nets divers.
2. Le dépassement des crédits est attribuable au détachement du sous-ministre de l'Université du Manitoba, dont les coûts, prévus au budget des salaires, ont été payés à partir d'autres dépenses, à des coûts de transport plus élevés que ceux prévus au budget et à d'autres écarts nets divers.

Direction générale de l'éducation des Autochtones

La Direction générale de l'éducation des Autochtones a pour mandat de fournir leadership et coordination dans le cadre des initiatives ministérielles en matière d'éducation et de formation des Autochtones. Ses objectifs consistent à assurer une approche intégrée en matière d'éducation et de formation des Autochtones au sein d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, à promouvoir l'élimination des barrières systémiques qui nuisent à la réussite des étudiants autochtones et à assurer la liaison avec des projets intersectoriels se rapportant à l'éducation et à la formation des Autochtones.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones a coordonné la mise en oeuvre du Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones et fourni appui et leadership à toutes les directions et sections au sein d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba.

Le personnel de la Direction tout comme celui de la Direction de la gestion des ressources humaines s'emploie actuellement à l'élaboration d'une stratégie autochtone en matière de ressources humaines pour Éducation et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones préside le Comité conjoint de l'enseignement postsecondaire, au sein duquel sont représentées toutes les universités de la province, deux collèges et le Conseil de l'enseignement postsecondaire. Ce comité a pour but de rendre les institutions postsecondaires plus englobantes et plus pertinentes sur le plan culturel pour les étudiants autochtones.

Éducation et Jeunesse Manitoba a collaboré avec des partenaires du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC) afin de créer le cadre commun des programmes d'études des langues et cultures autochtones. La Direction continue aussi de coprésider le groupe de travail du PONC sur les langues autochtones.

Éducation et Jeunesse Manitoba a collaboré avec des intervenants dans le secteur de l'éducation et avec des organisations politiques autochtones afin d'élaborer un plan d'action en matière d'éducation autochtone de la maternelle au secondaire 4.

De plus, la Direction continue de collaborer à des initiatives rattachées aux ressources d'apprentissage en effectuant le prévisionnement du matériel audiovisuel pouvant être ajouté à la collection de la bibliothèque de la Section des ressources pédagogiques.

Quatre-vingt-neuf ateliers éducatifs culturels et antiracisme ont été offerts pendant l'exercice 2002-2003. Ces ateliers offraient des services directs aux écoles, éducateurs, institutions postsecondaires, parents, ministères gouvernementaux et agences communautaires.

Le personnel de la Direction a participé, à titre de partenaire, à la planification de la recherche axée sur les Autochtones et portant sur l'augmentation des taux de réussite des études secondaires, les centres d'apprentissage des adultes et la formation des enseignants.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones a coordonné la mise en oeuvre du champ d'identité autochtone (CIA). Le CIA, qui a été intégré au système d'information en éducation à la grandeur de la province, a pour but d'améliorer la collecte de données de référence grâce à l'analyse améliorée des données.

Le personnel de la Direction a tenu des consultations et a collaboré sur une base continue avec diverses organisations autochtones, dont l'Assembly of Manitoba Chiefs (AMC), la Manitoba Metis Federation (MMF), le Aboriginal Council of Winnipeg (ACW) et diverses organisations populaires.

La Direction a coordonné ses activités conformément aux lignes directrices en matière d'approvisionnement axé sur le développement durable en utilisant les services des entreprises autochtones du Manitoba et en achetant et en utilisant du papier et des cartouches de toner recyclés.

Le personnel de la Direction générale de l'éducation des Autochtones continue de travailler en collaboration avec d'autres ministères dans des domaines reliés à l'éducation et à la formation des Autochtones.

1 (c) Direction générale de l'éducation des Autochtones

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	321,5	7,00	431,6	(110,1)	1
Total des autres dépenses	143,3		131,9	11,4	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	464,8	7,00	563,5	(98,7)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au fait que deux postes sont demeurés vacants pendant une partie de l'année, au salaire de niveau inférieur versé au titulaire du poste de directeur par rapport au salaire prévu au budget et à d'autres écarts nets divers.

Services des ressources humaines

Cette direction générale relève du Comité directeur des sous-ministres des ministères de la section fusionnée, formée d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle, d'Éducation et

Jeunesse, de Travail et Immigration, ainsi que du Bureau du commissaire aux incendies, de la Commission de régulation du jeu du Manitoba et du Centre des manuels scolaires du Manitoba.

La direction générale aide la gestion ministérielle à la prestation des programmes en offrant une gamme complète de services de gestion des ressources humaines, notamment ceux du personnel et des services de la paie et des avantages sociaux.

La direction générale existe d'abord et avant tout à titre de fournisseur de service tant en esprit qu'en pratique. Les services offerts touchent le recrutement et la sélection, les relations de travail, l'examen organisationnel et la consultation, la classification et l'analyse des tâches, la gestion du rendement, l'orientation des employés et la présentation de candidats, la gestion et le perfectionnement du personnel, l'administration des salaires et des avantages sociaux, le respect en milieu de travail et la santé et la sécurité au travail. Ces services sont également offerts aux organismes de services spéciaux et à la section fusionnée des ressources humaines.

La direction générale assume également la responsabilité de la coordination proactive des programmes de l'équité en matière d'emploi dans chaque secteur opérationnel de la section fusionnée.

La direction générale assure la coordination et les communications dans le cadre des initiatives gouvernementales en cours telles que la Gestion des systèmes d'entreprises, le Projet d'amélioration des systèmes et autres. Les professionnels des ressources humaines ont reçu une délégation de pouvoir de signature de la Commission de la fonction publique; ils sont de ce fait responsables devant ladite commission.

La direction générale assure la coordination des intérêts et des enjeux communs en collaboration avec d'autres agences gouvernementales qui jouent un rôle dans le domaine des ressources humaines, y compris d'autres gouvernements provinciaux, des sections fusionnées, des agences centrales et d'autres paliers de gouvernement.

La direction générale des Services des ressources humaines s'engage envers le programme de développement durable du Manitoba et elle continuera à mettre en oeuvre et à améliorer son engagement envers des initiatives habituelles comme le recyclage du papier, l'utilisation du courriel pour la correspondance lorsque la chose est pertinente. Le groupe de travail de la direction générale continuera également à déterminer des domaines où il sera possible de mettre en oeuvre des initiatives durables.

1 (d) Services fusionnés des ressources humaines

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003 en milliers de \$	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif) en milliers de \$	Note expl.
		ETP	En milliers \$		
Total des salaires et des avantages sociaux des employés	848,5	15,00	839,6	8,9	
Total des autres dépenses	118,2		148,3	(30,1)	1
Total de l'affectation budgétaires de moindre importance	966,7	15,00	987,9	(21,2)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable à des recouvrements non budgétisés des coûts de fonctionnement des OSS, partiellement compensés par des coûts plus élevés que prévu au budget des SAAS et à d'autres écarts nets divers.

Services financiers et administratifs

Les Services financiers et administratifs procurent des services de soutien à propos de questions financières et administratives à Éducation et Jeunesse Manitoba, ainsi qu'à Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba. Ils sont aussi responsables de l'exercice adéquat de la fonction de contrôleur dans ces deux ministères de manière à satisfaire aux exigences en matière de contrôle financier, de production de rapports, de sauvegarde et de protection de l'actif financier et physique. Cette division fournit aussi des services complets d'appui en ce qui concerne l'évaluation des ressources requises et des ressources affectées aux programmes et aux divisions, y compris des services d'orientation et d'appui pour la planification financière et opérationnelle, ainsi que des services d'appui pour la production de rapports et l'élaboration de politiques, de processus et de procédés de surveillance et de contrôle.

Les activités liées à la gestion financière et à l'obligation redditionnelle comprennent : la coordination des budgets des dépenses annuels des deux ministères et des autres processus de planification financière; la surveillance et la production de rapports à propos des résultats financiers; l'exécution d'analyses et d'examen financiers spécialisés; la préparation de rapports visant à appuyer les décisions prises en matière de gestion financière; la sauvegarde de l'actif physique et financier; et la prestation de services de comptabilité aux ministères. Sur le plan des résultats prévus que la Direction doit atteindre, signalons, entre autres, qu'elle doit exploiter de manière efficace et efficiente des systèmes de gestion financière, prendre des décisions de gestion judicieuses et se conformer à toutes les exigences de gestion financière, de planification financière et de vérification du gouvernement du Manitoba.

La Direction continue de jouer un rôle clé dans la conception et l'amélioration des systèmes, applications et produits (SAP) de traitement des données. Le système SAP a été conçu pour moderniser les processus administratifs des ressources humaines, des finances et des achats mis en oeuvre à la grandeur du gouvernement. La Direction est responsable de la coordination et de la surveillance de la formation relative au système SAP. De plus, la Direction a présenté des ateliers et a fourni de l'assistance professionnelle sur place et par téléphone aux utilisateurs du système SAP dans les deux ministères.

Dans le cadre d'une initiative à l'échelle gouvernementale, les Services financiers et administratifs ont élaboré un plan d'action en matière d'approvisionnement axé sur le développement durable, ainsi que des procédés permettant l'atteinte des objectifs du plan. Entre autres activités, la Direction commande du papier et des cartouches de toner recyclés, ce qui répond aux attentes du deuxième objectif du plan, lequel porte sur la pollution, la prévention et la protection de la santé. Ces commandes sont passées auprès de fournisseurs locaux, ce qui répond aux attentes du cinquième objectif, lequel porte sur le développement économique de la collectivité, et une personne de la Direction travaille à domicile de deux à trois jours par semaine, ce qui répond aux attentes du troisième objectif, qui porte sur la réduction des émissions produites par les combustibles fossiles. De plus, la Direction a participé à deux comités à l'échelle gouvernementale afin de faciliter la mise en oeuvre des exigences de la *Loi sur le développement durable* (premier objectif : éducation, formation et sensibilisation).

1 (e) Services financiers et administratifs

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	892,9	16,00	847,0	45,9	
Total des autres dépenses	222,6		234,7	(12,1)	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	1 115,5	16,00	1 081,7	33,8	

Services des systèmes informatiques et de la technologie

La Direction des Services des systèmes informatiques et de la technologie (SSIT) fournit à l'ensemble des ministères Éducation et Jeunesse Manitoba et Enseignements postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba des services qui permettent d'améliorer l'efficacité des programmes et la reddition des comptes au moyen de la technologie de l'information. Il lui incombe aussi d'informatiser le ministère, en créant notamment des bases de données et des applications personnalisées, et en assurant des services de sauvegarde et de récupération pour répondre aux besoins des programmes qui dépassent le cadre de gestion établi. Les SSIT veillent aux besoins d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba sur le plan de la technologie et de l'innovation. Les SSIT représentent les deux ministères auprès de sections centrales telles que la section de l'environnement géré, la section de la bureautique, la section des télécommunications et Technologies de l'information et de la communication du Manitoba (TIC) et d'autres initiatives ministérielles.

En collaboration avec le personnel de l'Apprentissage à la vie communautaire et des Programmes à l'intention des jeunes, les SSIT ont créé le système d'emplois du programme STEP qui recueille de l'information sur les postes qui seront offerts aux étudiants qui s'inscrivent au programme STEP. Ce système sert de complément au système de demande d'emploi du Service STEP qui a été conçu et mis en oeuvre en 2001-2002.

Éducation et Jeunesse collabore étroitement avec le bureau de la technologie de l'information (le OIT) à la mise au point et à l'exploitation des applications afin de s'assurer que le perfectionnement et l'utilisation des systèmes se font de la façon la plus rentable possible. Au cours du dernier exercice, les services d'hébergement du contenu de l'OIT ont créé l'environnement permettant l'utilisation des demandes interactives d'aide financière aux étudiants. L'information recueillie par ces demandes est revue par le personnel de l'Aide aux étudiants et sauvegardée dans le système informatisé d'aide aux étudiants. Les Services d'hébergement comprennent maintenant le système de demandes interactives d'aide financière aux étudiants et le formulaire de demande sur le Web du système de demande d'emploi du Service STEP. Ce système recueille et gère les données concernant les étudiants qui désirent occuper un poste au sein du gouvernement provincial ou d'organismes apparentés comme Hydro Manitoba, ainsi que les employeurs participant aux programmes d'emploi du Manitoba.

Les SSIT ont travaillé de concert avec le personnel de Services de l'emploi et de la formation professionnelle à la mise en oeuvre d'un système d'information de gestion de l'éducation qui renferme les données de l'initiative de Gestion de cas intégrée (GCI) et d'autres applications. Avec le temps, d'autres données d'Éducation viendront enrichir le système et les deux ministères disposeront alors d'un système d'information de gestion global. Les SSIT disposent de trois

employés détachés à l'Amélioration des systèmes (AS) du volet SEFP de l'initiative de Gestion de cas intégrée (GCI) et affectent au besoin du personnel supplémentaire pour les besoins spéciaux rattachés à d'autres initiatives ministérielles.

Les SSIT continuent d'appuyer les directions d'Éducation dans la poursuite de leurs projets de perfectionnement à l'échelle locale, notamment dans le secteur Services communs. Au cours du dernier exercice, les SSIT ont collaboré avec les Services de gestion des ressources humaines à l'expansion et à l'amélioration d'un système d'aménagement du temps de travail et de reclassification. Ces services ont également collaboré avec la Direction des services financiers et administratifs à la mise au point d'un système de collecte et de compte rendu des données financières afférentes au budget des dépenses. Les SSIT s'emploient à la conception d'un système d'inventaire des applications assurant le suivi de toute l'information de technologie utilisée par les deux ministères afin de favoriser la gestion améliorée de l'information relative aux projets ministériels et du gouvernement central en matière de technologie de l'information et de la communication.

Les SSIT travaillent toujours étroitement avec tous les services d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, ainsi qu'avec les Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (MERLIN), et leur fournissent l'expertise et les conseils nécessaires en matière de technologie et d'innovation pour les aider à répondre aux besoins et aux exigences du milieu de l'éducation sur le plan opérationnel et dans le domaine de la prestation de services.

Ils encouragent l'utilisation des sites Web pour l'entreposage et la diffusion des formulaires ministériels, comme le fait le nouveau système d'emplois STEP, grâce auquel le formulaire de demande d'embauche d'un étudiant a pu être éliminé (deuxième objectif : prévention de la pollution et protection de la santé). Enfin, ils offrent un service d'appels conférences afin de minimiser les déplacements pour assister aux réunions habituelles (troisième objectif : réduction des émissions produites par les carburants fossiles).

1 (f) Services des systèmes et de la technologie

Dépenses par affectation d'importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	770,2	12,00	798,1	(27,9)	
Total des autres dépenses	298,0		265,7	32,3	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	1 068,2	12,00	1 063,8	4,4	

Recherche et planification

La Direction de la recherche et de la planification a été créée en septembre 2000. À l'époque, son mandat consistait à travailler en partenariat avec toutes les unités administratives d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba mais aussi avec celles d'Enseignement postsecondaire Manitoba. En septembre 2002, ces ministères ont été remaniés pour former Éducation et Jeunesse Manitoba, ainsi qu'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba. Peu après, le mandat de la Direction de la recherche et la planification a été redéfini de sorte que la Direction doit maintenant fournir des services de soutien à Éducation et Jeunesse Manitoba. La Direction des politiques et de la planification a été créée afin de fournir le même genre d'appui à Enseignement postsecondaire et formation professionnelle Manitoba. À l'instar des deux ministères, les deux directions coordonnent leurs efforts dans le but de fournir toutes deux une seule orientation en matière d'éducation et de formation au Manitoba.

La Direction de la recherche et de la planification appuie l'établissement de politiques et la prise de décisions au sein du Ministère. La Direction joue un rôle important dans la conceptualisation, la conception, la mise en oeuvre et l'appui d'activités efficaces de recherche, de planification, d'évaluation et de gestion des connaissances. La Direction collabore avec d'autres directions et d'autres intervenants du domaine de l'éducation et leur fournit aussi des services de soutien. La Direction appuie principalement le sous-ministre, la Division des programmes scolaires, le Bureau de l'éducation française et la Division Jeunesse Manitoba.

En 2002-2003, la Direction a joué un rôle de premier plan pour faciliter l'amélioration du Programme d'études de la maternelle au secondaire 4. Le personnel de la Direction a dirigé ou soutenu :

- divers groupes de travail qui ont étudié des domaines spécifiques d'intervention;
- l'organisation et le déroulement de la conférence du ministre sur le programme d'études;
- la production et la publication du document public sur le programme d'études;
- la production et la publication du document *Profil de l'apprentissage : le rendement des élèves au Manitoba*;
- le groupe de coordination des chefs de file;
- le comité directeur des sous-ministres adjoints et des directeurs.

La Direction fournit la majorité des services d'appui en gestion de l'information en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme d'études.

La Direction a aussi joué un rôle important dans divers projets et travaux, dont les suivants :

En avril 2002, la Commission chargée de l'analyse de l'effectif et de la composition des classes a publié son rapport final. La Direction a effectué des travaux de secrétariat et de soutien à la recherche avant et après la publication de ce rapport. Lorsque le financement de la démonstration et de la recherche a été annoncé en janvier 2003, la Direction a joué un rôle de facilitateur en matière d'élaboration des demandes de propositions et de gestion de la subvention.

La Direction a pris en charge la gestion du projet Planification de l'éducation. Ce projet, mené en collaboration avec les Programmes et services de soutien aux élèves, la Direction de l'élaboration des programmes, la Direction du développement et de l'implantation des programmes (BEF), la Direction de la mesure et de l'évaluation et le Programme d'amélioration scolaire du Manitoba, mettait l'accent sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'occasions d'apprentissage professionnel et de séances d'information sur les politiques à l'intention des dirigeants de la planification des écoles et divisions scolaires du Manitoba. Le groupe de travail a examiné plus de 700 rapports de planification scolaire et a organisé un atelier ministériel sur l'orientation en matière de planification pour le ministère et les intervenants en milieu scolaire.

Projet de recherche sur les pratiques d'orientation des études postsecondaires et de la carrière dans les écoles secondaires. La Direction a coordonné un projet de recherche financé par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et réalisé en partenariat avec trois autres provinces. Ce projet a réalisé l'étude des politiques et des pratiques utilisées dans les écoles secondaires du Manitoba en ce qui concerne les conseils donnés aux élèves et à leurs parents en matière de carrière, d'études postsecondaires et d'aide financière. Les résultats de ce projet ont été publiés par la Fondation en mars 2003 dans le document *L'importance des services d'orientation et de soutien dans la préparation aux études postsecondaires.*

Élaboration de projets pilotes de démonstration /recherche. La Direction, en partenariat avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et avec d'autres provinces, a entrepris la coordination de l'élaboration de projets pilotes portant sur la transition des études secondaires aux études postsecondaires. Ces projets pluriannuels visent à aider les élèves moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires et de s'inscrire à des programmes de formation à évaluer leurs options et à réussir leur transition.

Développement durable

La Direction de la recherche et de la planification poursuit la mise en oeuvre des activités définies dans le pan d'action d'approvisionnement axé sur le développement durable de 2003-2004 d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba. Parmi les activités énumérées dans ce plan, on retrouve l'expansion du programme de recyclage dans les bureaux, qui réduira la quantité de déchets solides dirigés vers les dépotoirs. De plus, la Direction s'efforce d'utiliser des produits et services favorables à l'environnement dans le cadre de ses activités quotidiennes.

1 (g) Recherche et planification

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	404,9	7,00	521,2	(116,3)	1
Total des autres dépenses	263,2		187,1	76,1	2
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	668,1	7,00	708,3	(40,2)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au paiement d'un salaire à même les autres dépenses, même s'il avait été prévu au budget des salaires, et à deux vacances de poste pendant une partie de l'année.
2. Le dépassement des crédits est attribuable au paiement du salaire d'un employé détaché à même les autres dépenses, même s'il avait été prévu au budget des salaires, à des coûts du système ACRS plus élevés que ceux prévus au budget et à des coûts de services professionnels plus élevés en raison de la partie des frais payables par la Direction pour les redevances de droits d'auteur, compensé en partie par des écarts divers.

Sommes récupérables d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle

Le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse procure un soutien administratif dans les domaines des services des ressources humaines, des services finances et d'administration, des systèmes et de la technologie et dans le cadre d'initiatives axées sur l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1 (h) Sommes récupérables d'Enseignement postsecondaire

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des autres dépenses	(300.0)		(300.0)	0.0	
Total par affectation budgétaire de moindre importance	(300.0)		(300.0)	0.0	

Division des programmes scolaires

La Division des programmes scolaires (DPS) a pour mandat de donner une orientation et d'offrir des services de soutien aux programmes des écoles manitobaines, de la maternelle au secondaire 4 (M-S4), en élaborant et en mettant en œuvre un cadre de politiques et de programmes pour le système scolaire de la maternelle au secondaire 4. L'élaboration et la mise en œuvre de ce cadre est fondée sur les priorités énoncées dans le document *Programme d'action en éducation du Manitoba favorisant la réussite chez les élèves de la maternelle au secondaire 4*.

La Division accomplit son mandat avec la collaboration des entités suivantes : Administration de la division, Manitoba School for the Deaf, Direction de la mesure et de l'évaluation, Direction de l'élaboration des programmes, Direction des programmes et services de soutien aux élèves, Direction des finances des écoles, Services de l'administration scolaire, ainsi que le Centre des manuels scolaires du Manitoba.

Administration de la division

Le bureau chargé de l'administration de la division veille à l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des politiques et des programmes. Il doit notamment : coordonner les questions qui se rapportent à la politique, aux programmes et au budget; assurer la coordination des mesures de développement durable pour Éducation et Jeunesse Manitoba et pour Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba; faciliter les rapports entre les divisions et les ministères; recueillir et analyser l'information à l'appui des priorités et des projets du ministère et de la division; coordonner les programmes de perfectionnement des ressources humaines; entretenir un dialogue permanent avec les clients, les intervenants du milieu de l'éducation et le grand public.

Développement durable

Le bureau chargé de l'administration de la division favorise la réalisation des objectifs en matière de développement durable et encourage les pratiques d'approvisionnement axées sur le développement durable au sein du bureau et de la division. Ce bureau gère un programme de recyclage qui comprend le recyclage des journaux, du papier non utilisable, des cartouches de toner, des canettes d'aluminium, des bouteilles de plastique et des piles usagées. Le bureau achète seulement 30 % de papier recyclé après consommation, réutilise le papier chaque fois que cela est possible, encourage la production de documents imprimés ou photocopiés recto-verso lorsque cela est opportun, utilise des tasses en céramique au lieu de verres en styromousse pour le café et encourage l'utilisation d'éthanol-carburant pour la flotte de véhicules. En outre, il réalise des économies d'énergie en éteignant les lumières, les appareils de chauffage, les imprimantes et les ordinateurs lorsqu'ils ne servent pas.

Les réalisations de la Division sont décrites dans les rubriques consacrées aux différentes directions.

2 (a) Administration de la division

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	278,0	5,00	300,7	(22,7)	
Total des autres dépenses	99,7		78,5	21,2	1
Total par affectation budgétaire de moindre importance	377,7	5,00	379,2	(1,5)	

1. Le dépassement des crédits est attribuable à la hausse des coûts de déplacement associés aux fusions scolaires, à l'élaboration des programmes de la maternelle au secondaire 4 et à la hausse des coûts du système ACRS par rapport à ceux prévus au budget.

Manitoba School for the Deaf

La Manitoba School for the Deaf (MSD) offre des programmes scolaires spécialisés de la maternelle au secondaire 4 et des installations résidentielles aux enfants sourds ou qui ont une déficience auditive. En 2002-2003, cette institution visait quatre objectifs principaux. Le premier objectif consistait à offrir des programmes éducatifs appropriés, individualisés et complets aux enfants sourds et ayant une déficience auditive et qui fréquentaient la MSD. Le deuxième objectif consistait à fournir des services d'évaluation et de soutien sélectifs aux divisions et districts scolaires de la province qui offrent des programmes et des services éducatifs aux enfants sourds ou qui ont une déficience auditive et qui fréquentent les écoles communautaires. Le troisième objectif consistait à servir de lieu de rencontre scolaire pour les élèves de la collectivité et de leur permettre de venir à la MSD chaque semaine, une fois par deux semaines ou chaque mois. Le quatrième objectif consistait à offrir des visites et des ressources aux visiteurs et aux professionnels qui travaillent avec les enfants qui ont une déficience auditive. Pendant l'année scolaire 2002-2003, la MSD a accueilli près de 425 visiteurs dans le cadre des trois derniers objectifs de cette liste. De nouveaux projets de vidéoconférences à l'aide d'ordinateurs personnels ont été créés à Brandon, à Portage La Prairie et à Thompson. Il fut ainsi possible pour la MSD et les élèves sourds qui se trouvaient dans leur école locale de communiquer par voie électronique en langage gestuel américain (ASL).

La MSD offre des services aux enfants sourds et qui ont une déficience auditive qui doivent être placés dans des écoles spéciales et qui peuvent bénéficier d'un environnement bilingue-biculturel qui comprend l'utilisation du langage ASL. Cette école a permis à des élèves de parfaire leurs compétences dans des domaines clés, a fourni des occasions d'orientation professionnelle et a aidé les élèves à mieux fonctionner en société. La MSD a suivi les programmes et les procédés établis par Éducation et Jeunesse Manitoba. Elle a donc effectué des évaluations à l'aide des tests basés sur les normes en 3^e année, en 6^e année, en secondaire 1 et en secondaire 4. Pendant l'année scolaire 2002-2003, 78 élèves étaient inscrits à la MSD. Du lundi au vendredi soir, 14 élèves demeuraient à la résidence. Sept élèves ont obtenu leur diplôme en juin 2002; un est entré à l'Université de Winnipeg, deux se sont inscrits au collège de Red River et quatre ont intégré le marché du travail.

Le club de robotique de la MSD a une fois de plus fait bonne figure aux compétitions provinciales, et deux étudiantes se sont qualifiées pour les jeux nationaux de robotique, auxquels elles ont participé en mai, à Calgary. Le principal événement de l'année scolaire fut la participation de 20 élèves au Young Canada Tournament of the Deaf à la E.C. Drury School for the Deaf de Milton, en Ontario. La

MSD était l'une des huit écoles pour enfants sourds qui ont participé aux compétitions sportives individuelles et par équipe, aux jeux-questionnaires éducatifs, aux compétitions de mathématiques et de science, aux compétitions d'arts de la scène et aux activités de renforcement de l'esprit d'équipe. Les élèves de la MSD sont très fiers d'avoir remporté le prix de l'esprit d'équipe et le prix global des sports, ainsi que de s'être classés deuxièmes dans la compilation des points. Le conseil consultatif de la MSD en matière de leadership scolaire a continué à travailler activement avec l'administration de l'école en vue d'appuyer les activités ci-dessus et les activités planifiées qui ont rassemblé les parents, le personnel, les élèves et les membres de la communauté sourde.

Développement durable

La MSD a été désignée école verte environnementale après avoir exécuté 100 projets axés sur l'environnement et le recyclage. L'école a répondu aux objectifs du plan d'action en matière d'approvisionnement de la Direction en achetant des produits favorables à l'environnement chaque fois que cela était possible. L'utilisation des vidéoconférences et de la technologie pour relier la MSD et trois écoles rurales a réduit les déplacements requis par le personnel, ce qui représente une contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant du transport routier.

2 (b) Manitoba School for the Deaf

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et des avantages sociaux	2 868,4	56,35	3 025,7	(157,3)	1
Total des autres dépenses	615,4		619,0	(3,6)	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	3 483,8	56,35	3 644,7	(160,9)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au fait que trois postes sont demeurés vacants pendant une partie de l'année, que deux employés ont accepté volontairement de réduire leur semaine de travail, que les demandes d'indemnités pour accidents du travail ont été inférieures à celles prévues et que le salaire versé à un enseignant suppléant a été inférieur au salaire prévu au budget.

Mesure et évaluation

La Direction de la mesure et de l'évaluation a reçu le mandat de procéder à l'évaluation sommative des élèves pour les programmes d'études provinciaux, de fournir des services d'aide en ce qui concerne l'évaluation effectuée en classe pour tous les élèves de 3^e année de la province en lecture et en notions de calcul et aussi de fournir des services d'aide et de consultation sur les évaluations formatives conformément aux initiatives ministérielles. Elle offre son expertise et des services de soutien dans les domaines de la mesure, de l'évaluation, des statistiques, de la recherche et de l'informatique. Elle dispose également de données en vue de l'amélioration des programmes et des politiques qui se rapportent au système d'éducation de la maternelle au secondaire 4 (M-S4).

La Direction procède à la mise en œuvre d'un programme d'évaluation en classe pour tous les élèves de 3^e année; elle élabore et administre aussi des tests basés sur les normes dans les matières principales pour les élèves de 6^e année, de secondaire 1 et de secondaire 4. Elle compile les résultats de ces tests et les distribue aux divisions et districts scolaires ainsi qu'aux écoles sous forme de rapports divers. Les tests basés sur les normes visent à fournir des mesures objectives du

rendement de l'élève en fonction des objectifs, des résultats et des normes du programme d'études provincial. Les tests font le lien entre les programmes d'études, l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation, et les résultats contribuent à améliorer l'enseignement en classe, l'apprentissage des élèves et l'efficacité des écoles.

La Direction est également chargée de fournir des documents d'appui et des occasions d'apprentissage en matière d'évaluation aux enseignants et aux parents afin qu'ils puissent améliorer les méthodes et techniques d'évaluation des élèves utilisées pour mesurer le rendement de ces derniers. Elle offre des occasions de perfectionnement professionnel aux enseignants pour qu'ils adoptent des procédés de mesure et des techniques d'évaluation de qualité.

La Direction a participé en outre à des programmes d'évaluation en éducation à l'échelle nationale et internationale, notamment au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), à l'étude longitudinale canadienne *Youth In Transition Survey* (YITS) ainsi qu'au Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS), sous la direction du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).

Pour l'exercice 2002-2003, la Direction s'était fixé les objectifs suivants : collaborer avec les écoles et les divisions scolaires afin d'améliorer les rapports présentés aux parents et à la collectivité sur les résultats d'apprentissage; revoir, mettre à jour et poursuivre la mise en oeuvre de l'évaluation de tous les élèves de 3^e année en lecture et en notions de calcul; produire et fournir des documents d'appui et des occasions d'apprentissage en matière d'évaluation aux enseignants et aux parents afin qu'ils puissent améliorer les méthodes et techniques d'évaluation des élèves utilisées pour mesurer le rendement de ces derniers, mettre à l'essai et administrer des tests basés sur les normes en anglais, langue maternelle, et en mathématiques en utilisant les meilleures pratiques, la recherche et les résultats déjà obtenus; analyser les résultats des tests basés sur les normes préparés par la Direction de la mesure et de l'évaluation et par le Bureau de l'éducation française (BEF); créer et exploiter une base de données sur les résultats des tests basés sur les normes et sur les évaluations provinciales; participer aux travaux d'évaluation entrepris à l'échelle nationale et internationale.

Relevant d'un directeur, cinq chefs dirigent les sections qui sont chargées de toutes les étapes du travail de la Direction soit : l'élaboration, la mise en oeuvre et l'aide logistique en matière de mesure et d'évaluation ainsi que la compilation, la gestion et la conservation des données recueillies pour diverses matières et divers niveaux scolaires.

La Direction est divisée en cinq sections qui sont responsables des tâches suivantes :

- La **Section de l'élaboration des tests** est responsable des travaux de conception, de mise en oeuvre, de production de rapports et d'analyse en ce qui concerne les activités d'évaluation des élèves de 3^e année en lecture et en notions de calcul et les tests basés sur les normes en mathématiques et en anglais, langue maternelle, pour les élèves de 6^e année, de secondaire S1 et de secondaire S4, et elle fournit des services d'appui et de consultation en matière d'évaluation et de mesure.
- La **Section de l'administration des tests** coordonne la logistique associée aux travaux d'élaboration, de mise à l'essai, d'impression, d'inscription, d'envoi et de correction.
- La **Section des systèmes d'information** offre des services de soutien pour la compilation, la gestion et la conservation des données.
- La **Section des services administratifs** gère le système de comptabilité d'engagements de la Direction, établit les budgets, prépare les données financières concernant les budgets et les mouvements de trésorerie, et gère les activités de communication.
- La **Section de la production des documents** est responsable de la production par traitement de texte de tous les tests, manuels et rapports, ainsi que de la correspondance et de tous les autres documents d'information se rapportant aux tests basés sur les normes et aux évaluations.

Les paragraphes ci-dessous font état des résultats obtenus en 2002-2003 par rapport aux objectifs.

La Direction de la mesure et de l'évaluation a atteint son objectif de collaboration avec les écoles et les divisions scolaires pour améliorer les rapports présentés aux parents et à la collectivité sur les résultats d'apprentissage en fournissant de l'information qui a été intégrée dans le rapport provincial portant sur divers résultats d'apprentissage pour les élèves du Manitoba. Le rapport *Profil de l'apprentissage : le rendement des élèves au Manitoba* a été publié en août 2002.

La Direction a aussi atteint l'objectif qui consistait à revoir, mettre à jour et poursuivre la mise en oeuvre de l'évaluation de tous les élèves de 3^e année en lecture et en notions de calcul. En avril 2002, elle a produit un rapport présentant les résultats provinciaux sur le nombre d'élèves ayant atteint chacun des niveaux de rendement pour chaque compétence fondamentale. Il s'agit de la première fois que les résultats ont été recueillis dans toutes les administrations scolaires et fait l'objet d'un tel rapport. En mai et en juin, le Ministère a collaboré avec les enseignants, les administrateurs et les équipes divisionnaires dans le cadre de huit séances de discussion régionales intitulées *Making Meaning from Grade 3 Assessment Results*. En juin, une copie actualisée de la politique d'évaluation des élèves de 3^e année a été transmise à tous les enseignants de 3^e année et à tous les enseignants de 4^e année en immersion française. En septembre, une brochure sur l'évaluation des élèves de 3^e année a été réimprimée et envoyée à tous les parents de ces élèves et aux parents des élèves de 4^e année en immersion française. En septembre et en octobre, la Direction a offert des occasions de perfectionnement professionnel aux nouveaux enseignants en 3^e année (par l'entremise de séances *Coup d'œil sur l'année*) sur la manière d'effectuer l'évaluation des élèves de 3^e année. De septembre à novembre, les enseignants de 3^e année ont recueilli des renseignements sur les élèves portant sur les compétences fondamentales et ont envoyé des rapports aux parents. En décembre, les divisions scolaires ont dressé le sommaire des résultats divisionnaires et ont transmis ce sommaire à la Direction. Elles ont indiqué le nombre d'élèves ayant atteint chaque niveau de rendement pour les compétences fondamentales définies en lecture et en notions de calcul.

La Direction a atteint l'objectif qui consistait à produire et à fournir des documents d'appui et des occasions d'apprentissage en matière d'évaluation aux enseignants et aux parents. En plus de réimprimer la brochure à l'intention des parents sur l'évaluation des élèves de 3^e année, le Ministère a aussi fourni aux enseignants des tests basés sur les normes, des directives de correction, des rapports sur la correction et des occasions d'apprentissage. Dans l'ensemble, les documents d'appui ont fourni aux enseignants, aux écoles et aux divisions scolaires d'outils pratiques leur permettant d'améliorer l'évaluation effectuée en classe et d'utiliser le plus efficacement possible les résultats d'évaluation provinciaux. Des occasions d'apprentissage, de formation et d'appui en matière de correction, ainsi que des rapports sur les résultats, ont été fournis aux coordonnateurs des activités de correction à l'échelle locale. Des présentations ont été effectuées aux intervenants du milieu de l'enseignement sur divers sujets ayant trait aux activités d'évaluation et de mesure.

La Direction a également atteint son objectif qui consistait à élaborer, mettre à l'essai et administrer les tests basés sur les normes en anglais, langue maternelle, et en mathématiques. Elle a offert une formation et de l'aide aux coordonnateurs des activités de correction à l'échelle locale relativement aux tests basés sur les normes dans ces matières. Les tests d'anglais, langue maternelle, de 6^e année ainsi que ceux de mathématiques du secondaire 1 ont été administrés dans toute la province à titre de tests facultatifs corrigés à l'échelle locale. Des tests basés sur les normes ont été élaborés à partir des nouveaux programmes d'études du secondaire 4 puis administrés en janvier 2003, en anglais langue maternelle, en mathématiques calcul préalable, en mathématiques appliquées et en mathématiques du consommateur. Des tests pilotes basés sur les normes ont été élaborés pour la 6^e année en anglais langue maternelle, pour le secondaire 1 en mathématiques et pour le secondaire 4 en anglais langue maternelle et en mathématiques (calcul préalable, mathématiques appliquées et mathématiques du consommateur).

La Direction a aussi atteint l'objectif qui consistait à analyser les résultats des tests basés sur les normes préparés par la Direction et le Bureau de l'éducation française (BEF). La Direction a analysé les résultats des tests pilotes et des tests basés sur les normes à l'échelle provinciale en anglais, langue maternelle, et en mathématiques. Elle a aussi effectué un échantillonnage de vérification à propos des tests basés sur les normes corrigés au niveau local en anglais langue maternelle et en mathématiques. Elle a enfin fourni de l'appui en matière d'analyse statistique et de technologie de l'information au BEF pour les tests basés sur les normes en français et en immersion française.

La Direction a continué à élaborer et à gérer une base de données sur les résultats des tests basés sur les normes et sur les évaluations préparés par la Division des programmes scolaires (DPS) et le Bureau de l'éducation française (BEF). Elle a collaboré avec les Services des systèmes informatiques et de la technologie dans le cadre du Réseau informatique d'éducation (RIE), également pour compiler et gérer des données en vue d'améliorer la politique et les programmes d'évaluation.

La Direction a participé à l'administration de programmes d'évaluation à l'échelle nationale et internationale. En avril, elle a ainsi contribué au Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) 2002 en procédant à l'évaluation d'un échantillon d'élèves manitobains âgés de 13 et 16 ans.

Développement durable

La Direction de la mesure et de l'évaluation a réalisé des progrès en matière d'orientation stratégique en ce qui concerne les objectifs d'approvisionnement axé sur le développement durable du Manitoba. Tous les membres du personnel ont participé à un atelier sur le développement durable qui offrait de l'information sur l'objet et l'application de la *Loi sur le développement durable*. Cet atelier visait aussi à rehausser le niveau de sensibilisation et de participation aux pratiques d'approvisionnement axées sur le développement durable (premier objectif). La quantité de déchets solides produits a été réduite grâce à la réutilisation des fournitures de bureau chaque fois que cela était possible et pratique (p. ex., les relieurs, les chemises, les enveloppes), à la réduction du matériel et de l'emballage utilisé et au maintien des bacs bleus de recyclage de papier. On vise ainsi à atteindre l'objectif qui consiste à protéger les Manitobains de tout effet néfaste potentiel découlant des activités du gouvernement du Manitoba en réduisant les déchets solides acheminés vers les dépotoirs (deuxième objectif). Le personnel a fait des appels conférence, utilisé des télécopieurs et envoyé des courriels afin de réduire les déplacements requis (à l'aide de véhicules personnels, par les services de messagerie, etc.) et de réduire les émissions produites par les carburants fossiles et découlant des activités du gouvernement du Manitoba (troisième objectif). Afin de réduire la consommation des ressources dans une perspective de développement durable et de préservation de l'environnement (quatrième objectif), on a éteint les lumières, les photocopieurs et les ordinateurs lorsqu'ils ne servaient pas, et des produits plus favorables à l'environnement ont été utilisés chaque fois que cela était possible (p. ex., du papier recyclé). Pour permettre aux Autochtones de participer plus activement aux activités d'approvisionnement du gouvernement en biens et services, des éducateurs autochtones ont été recrutés au sein des comités d'élaboration des tests. On a acheté des biens et des services de petites entreprises et d'entreprises communautaires chaque fois que cela était possible, opportun et rentable. Ces activités ont appuyé l'objectif qui consiste à favoriser des pratiques axées sur le développement économique des collectivités (cinquième objectif).

2 (c) Mesure et évaluation

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	2 582,1	45,50	2 617,2	(35,1)	
Total des autres dépenses	2 569,9		2 799,0	(229,1)	1
Total par affectation budgétaire de moindre importance	5 152,0	45,50	5 416,2	(264,2)	

1. *La sous-utilisation des crédits est attribuable à une réduction des activités d'évaluation des élèves de 3^e année, des coûts administratifs/de système et des occasions d'apprentissage et des exigences relatives aux tests basés sur les normes de l'anglais, langue maternelle, de S4 et des mathématiques de S1-S4 principalement à la suite d'un roulement élevé de personnel, en partie compensée par le paiement du salaire d'un employé détaché à même les autres dépenses même si ce salaire avait été prévu au budget des dépenses, ainsi que par les exigences d'exploitation pour l'administration des tests d'anglais langue maternelle de 6^e année.*

Direction de l'élaboration des programmes

La Direction de l'élaboration des programmes est chargée d'aider à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre définissant la politique et les programmes pour les élèves de la maternelle au secondaire 4 (M-S4) qui fréquentent les écoles anglaises et qui sont inscrits au programme d'études technologiques du secondaire.

Les programmes d'études et autres programmes, ainsi que les cours d'enseignement à distance qui sont élaborés par la Direction servent de base à l'enseignement qui est dispensé dans les écoles du Manitoba et aux élèves des cours d'enseignement à distance

Composition de la Direction de l'élaboration des programmes

Le mandat de la Direction est mené à bien grâce au travail effectué dans quatre sections :

- Programmes d'études
- Apprentissage à distance et technologies de l'information
- Programmes et politique
- Soutien à la production

La Section des programmes d'études est responsable de l'élaboration de documents (sous forme imprimée ou électronique) pour le programme anglais et pour le programme d'études technologiques du secondaire, notamment les programmes d'études des matières obligatoires et des matières facultatives. Elle est également chargée de planifier et d'organiser des séances de mise en œuvre des programmes d'études et, en collaboration avec les partenaires du milieu de l'éducation, d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel connexes. Elle se doit aussi de communiquer avec les établissements postsecondaires pour faire correspondre les nouveaux programmes d'études secondaires aux conditions d'admission dans les collèges et les universités. En outre, elle recueille les commentaires du personnel en ce qui concerne l'élaboration des tests basés sur les normes et les cours d'enseignement à distance, l'intégration de la technologie et l'évaluation des ressources d'apprentissage afin d'harmoniser les programmes d'études.

La Section de l'apprentissage à distance et des technologies de l'information coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de projets liés aux technologies de l'information qui facilitent les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation se rapportant à la technologie comme compétence de base. Elle coordonne également l'élaboration des cours d'enseignement à distance (sous forme imprimée et électronique). Cette Section gère le volet M-S4 du site Web du ministère, lequel facilite la communication et la transmission de renseignements aux intervenants du milieu de l'éducation en matière de politique et de programmes. En outre, elle offre, sous forme imprimée et électronique, des cours, du matériel et des services à l'intention des élèves inscrits aux programmes d'apprentissage à distance, et elle administre les tests d'évaluation en éducation générale (GED).

La Section des programmes et de la politique est responsable de l'élaboration de documents de politique et de documents d'appui (sous forme imprimée et électronique) visant à améliorer l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. Pour aider à la mise en œuvre des programmes d'études dans les écoles du Manitoba, la Section coordonne la révision des ressources éducatives conformes aux programmes d'études, dirige les révisions des programmes d'anglais, langue maternelle, du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC) et participe aux révisions des programmes de mathématiques du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC). Afin d'appuyer le Programme d'action en éducation de la maternelle au secondaire 4, la Section a conçu un portefeuille de compétences pour les élèves du secondaire du Manitoba, ainsi qu'un processus d'inscription en ligne aux cours proposés par l'école (CPÉ). La Section agit en tant que chef de file dans le cadre du projet de double reconnaissance des crédits et elle répond aussi aux questions des intervenants en ce qui concerne les programmes scolaires, la politique relative aux programmes, les nouvelles conditions d'obtention du diplôme, la double reconnaissance des crédits, la répartition du temps et les numéros de cours. Elle inscrit les cours proposés par l'école (CPÉ) et les projets proposés par l'élève (PPÉ), et elle supervise les cours donnés dans le cadre du baccalauréat international et du programme de reclassement dans les classes supérieures. Par ailleurs, elle offre des programmes d'orientation de carrière et des ateliers régionaux sur la transition des jeunes, ainsi que des services de consultation sur les programmes de technologie. Un sondage sur les installations de stage professionnel, d'arts industriels et d'économie domestique a été mené afin d'obtenir de l'information en vue du réalignement des stages professionnels. Le projet proposé par les élèves (PPÉ) en service communautaire a été mis en œuvre, ainsi que le l'option de crédits fondés sur l'expérience pour les années du secondaire.

La Section du soutien à la production tient compte des priorités de la Division des programmes scolaires. Elle est chargée de faire le nécessaire pour donner une forme définitive aux documents imprimés et électroniques, puis en assure la distribution aux enseignants, aux élèves, aux administrateurs et à la population. Il s'agit notamment de documents de politique, de documents-cadres sur les programmes d'études, de documents de mise en œuvre, de cours d'apprentissage à distance, de documents d'appui à l'intention des enseignants et de documents destinés au public.

La Direction de l'élaboration des programmes a établi un plan d'action d'approvisionnement axé sur le développement durable et s'est engagée à réaliser les buts, objectifs et activités de ce plan. Dans le cadre du processus de mise en œuvre, les outils de communication électronique ont été davantage utilisés pour remplacer les documents imprimés. La Direction encourage l'utilisation des téléconférences chaque fois que cela est possible. Le programme de recyclage dans les bureaux a été élargi pour inclure le papier non utilisable, les cartouches de toner, les canettes d'aluminium, les bouteilles de plastique et les piles usagées. Du papier recyclé et des cartouches de toner réusinées ont été achetés et sont utilisés dans les imprimantes et les photocopieurs, et tous les efforts possibles sont faits pour choisir des produits favorables à l'environnement. Le personnel reçoit de l'information sur les projets existants et les nouveaux projets de développement durable par l'entremise de *Ness News*, une publication en ligne qui comprend une section sur la conservation des ressources.

Les renseignements ci-dessous sont répartis en fonction des principales activités menées à bien par les quatre sections de la Direction de l'élaboration des programmes.

Activités liées aux programmes d'études:

Projets de programmes d'études du Manitoba

- En 2002-2003, la Direction de l'élaboration des programmes a publié une version révisée du document de mise en oeuvre des mathématiques du consommateur pour le secondaire 3. Des changements ont dû être apportés à ce document afin qu'il soit en harmonie afin d'en harmoniser le contenu avec le nouveau manuel de ressource de l'élève et de l'enseignant *Principes fondamentaux des mathématiques 11*, qui a été produit en collaboration avec les partenaires du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens.
- Dans le domaine des sciences, la Direction a collaboré avec la Société d'assurance publique du Manitoba pour produire le document *In Motion: A Learning Resource for Students* (En marche : une ressource d'apprentissage pour les élèves). Ce document est en harmonie avec *Le mouvement et l'automobile* du programme des sciences de secondaire 2. Des exemplaires de ce document ont été distribués à toutes les écoles du Manitoba qui comptent des classes de secondaire 2.
- En novembre 2002, la Direction a distribué les versions imprimée et électronique du document de mise en oeuvre des programmes d'études en éducation physique et en éducation en santé, de la 5^e à la 8^e année afin de faciliter la mise en œuvre facultative de ce nouveau programme d'études.
- Au printemps 2003, la Direction a élaboré un nouveau cadre d'études en sciences sociales pour les élèves des niveaux primaire et intermédiaire, le *Cadre des résultats d'apprentissage au Manitoba de la maternelle à la 8^e année en sciences sociales*. Les écoles peuvent utiliser la version imprimée ou électronique de ce document aux fins d'orientation et de planification.
- La Direction a aussi terminé la rédaction du *Cadre des résultats d'apprentissage de la maternelle au secondaire 4 en allemand, langue maternelle*.
- En mars 2003, elle a terminé la préparation des tables relatives aux stratégies et astuces de pour favoriser la compréhension en matière de lecture pour tout le programme d'études.
- Les conseillers de la Direction ont terminé la rédaction de *l'Information sur le programme d'études à l'intention des parents* pour les élèves de la maternelle à la 8^e année et pour ceux des secondaires 1 à 4, et ce document sera affiché sur le site Web du Ministère. Ces documents électroniques fournissent une description des attentes d'apprentissage relatives aux matières obligatoires, et ce pour chaque année d'études.
- Le personnel de la Direction a coordonné la révision du programme d'études en anglais, langue seconde, et préparé un rapport préliminaire contenant un sommaire des résultats et des recommandations découlant des consultations tenues avec les partenaires du domaine de l'éducation.
- La Direction a aussi entrepris la production d'une bande vidéo qui donne de l'information aux nouveaux enseignants sur le programme d'études du Manitoba, ainsi qu'un manuel qui fournit de l'information sur le programme d'études aux administrateurs d'écoles.

Projets de programmes d'études dans le cadre du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens

- En 2002-2003, Éducation et Jeunesse Manitoba, conjointement avec ses partenaires du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens, a produit un document de ressource à l'intention des élèves et des enseignants, les *Principes fondamentaux des mathématiques 11*, afin d'appuyer le cours de mathématiques du consommateur de secondaire 3.
- Les représentants de la Direction ont participé à l'élaboration d'une proposition de révision du *Cadre commun du programme d'études en mathématiques, de la maternelle à la 12^e année*, afin de déterminer l'importance des changements requis pour mettre ce cadre à jour.

- Puisque la Direction compte parmi les partenaires du PONC, son conseiller en langues étrangères a poursuivi les travaux entrepris au niveau intergouvernemental en ce qui concerne le matériel des programmes d'espagnol, d'ukrainien et d'allemand.

Développement durable

- Les programmes élaborés par la Direction de l'élaboration des programmes présentent des résultats d'apprentissage, des suggestions d'enseignement et des ressources d'apprentissage axés sur les concepts du développement durable.
- La Direction a réduit le nombre de copies imprimées de certains programmes pendant la période de mise en oeuvre volontaire et encouragé les enseignants et les administrateurs à consulter les versions électroniques en vue de la mise en oeuvre des programmes.

Activités fondées sur la technologie :

La Direction coordonne des projets dont le but est de proposer des expériences d'apprentissage permettant aux élèves d'obtenir les résultats escomptés et d'acquérir du même coup les compétences en informatique mentionnées dans *La technologie comme compétence de base : Vers l'utilisation, la gestion et la compréhension des technologies de l'information* (1998).

Projet d'intégration de la technologie de l'information au programme d'études

Le projet *Curriculum Navigator* est terminé; il renferme des stratégies pour l'intégration de la technologie de l'information au programme d'études à l'intention des enseignants de la maternelle à la 8^e année. En 2002-2003, la Direction a entrepris d'inclure les projets reliés aux Autochtones, de même que les objectifs d'apprentissage en éducation physique et en éducation en santé. Elle aussi amorcé l'intégration du programme d'études en sciences sociales de la maternelle à la 4^e année et de secondaire 2. Des activités de mise en oeuvre de cet outil dynamique ont commencé et se poursuivront tout au long de l'année 2003-2004.

Projet multimédia interdisciplinaire pour le niveau intermédiaire (MINI)

Des rapports de recherche portant sur l'adoption de ce modèle d'intégration de la technologie par les enseignants ont été produits et peuvent maintenant être consultés en ligne. Des modules de formation pour l'apprentissage en ligne des professionnels ont aussi été créés. Le travail de mise en oeuvre s'est poursuivi auprès de sept divisions scolaires, notamment les divisions Park West, Rolling River, Fort La Bosse, Evergreen, Lord Selkirk, Sunrise, et Prairie Rose.

Projet d'enseignement automatisé

Éducation et Jeunesse Manitoba s'est procuré une licence d'utilisation du didacticiel *The Learning Equation 7, 8, 9, 10* pour l'année scolaire 2002-2003. Grâce à cette licence, 49 866 élèves de la 7^e année au secondaire 2 ont accès à cet outil. L'année 2002-2003 sera la dernière année pour laquelle la province obtiendra une licence d'utilisation de ce didacticiel. Par la suite, toutes les écoles, de la 7^e année au secondaire 2, posséderont leur propre copie du didacticiel, sans qu'elles en aient à assumer les frais. Le personnel de la Direction continuera d'offrir des séances de formation aux enseignants sur demande. Plus de 1 300 enseignants ont appris à utiliser cet outil adapté au programme d'études. On poursuit l'élaboration des versions secondaire 3 et secondaire 4 de ce didacticiel. Le Manitoba décidera de sa participation à la mise à l'essai de chacun de ces produits une fois qu'ils seront prêts.

Programme Projets Rescol à la source

Le Programme Projets Rescol à la source est le fruit du partenariat entre Éducation et Jeunesse Manitoba, MERLIN et Industrie Canada. Le but de ce programme est d'inciter les enseignants à élaborer des ressources éducatives de qualité et accessibles sur Internet. Un total de 350 projets ont été financés en 2002-2003. Le Ministère a travaillé en collaboration avec la Manitoba

Association of Computing Educators (ManACE) pour fournir de la formation sur la conception de pages Web à 50 enseignants. Le programme se poursuivra jusqu'au printemps 2004.

Site Web des programmes de la maternelle au secondaire 4

C'est le personnel de la Section de l'apprentissage à distance et des technologies de l'information qui gère le contenu du site. Le nombre de visiteurs continue d'augmenter et, en 2002-2003, on a calculé qu'en moyenne, 450 000 pages avaient été consultées par mois. À la suite des commentaires reçus par les utilisateurs, une nouvelle page d'accueil M-S4 a été conçue. Des améliorations ont aussi été apportées aux sections des programmes d'études M-S4. La section *Information curriculaire à l'intention des parents* a été ajoutée, et les éducateurs peuvent maintenant consulter le bulletin *Education Manitoba Online Newsletter* sur le site anglais.

Projet STAPLE (Strategic Technology-Assisted Professional Learning Environment)

Les enseignants de la 5^e année ont pu faire l'essai du contenu en ligne pour la première fois en 2002-2003. Ce projet pilote se poursuivra en 2003-2004 avec les enseignants de la 7^e année. Un modèle d'apprentissage professionnel préliminaire a été créé à la suite de consultations avec les éducateurs.

Production de matériel multimédia

Des programmes multimédia, notamment des vidéocassettes, des DVD/CD-ROM et du matériel Web, ont été produits et distribués afin d'appuyer les programmes d'études du Manitoba. Au total, 20 vidéocassettes ont été produites pour aider les éducateurs à améliorer leurs compétences. Parmi les sujets traités, signalons, entre autres, le cadre d'éducation en santé, le projet *Enfants en santé*, la consultation relative au projet des écoles en santé et l'évaluation des classes ayant des besoins particuliers.

Activités concernant l'apprentissage à distance:

L'élaboration de ressources imprimées d'apprentissage à distance s'est poursuivie en 2002-2003 avec la publication de cinq nouveaux cours et la validation sur le terrain de sept autres cours. La révision de 15 cours existants a aussi été effectuée. En 2003-2004, on veillera à l'amélioration des cours existants. Par ailleurs, on s'est lancé dans l'élaboration de cours en ligne de dans le cadre de partenariats et d'initiatives internes. Éducation et Jeunesse Manitoba a terminé la conception de 21 cours en ligne, formé 60 nouveaux enseignants pour les cours en ligne sur la pédagogie et les meilleures pratiques en enseignement à l'aide d'Internet et donné une orientation à 100 enseignants sur l'enseignement et l'apprentissage sur Internet. L'élaboration de cours en ligne se poursuivra en 2003-2004.

En 2002-2003, on comptait en tout 5 100 inscriptions aux cours du Programme d'études indépendantes. Des services de tutorat ont été fournis aux élèves par téléphone, par courriel, par télécopieur et en personne.

Le Programme adapté par les enseignants, qui permet aux élèves qui suivent des cours par correspondance d'obtenir un soutien supplémentaire de la part des enseignants, a été offert à 667 élèves répartis dans 54 écoles. En 2002-2003, 1 100 élèves se sont inscrits aux cours en ligne.

Tests d'évaluation en éducation générale

Les tests d'évaluation en éducation générale (GED) s'adressent aux adultes qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires et sont, pour ces personnes, une occasion d'obtenir rapidement un diplôme d'équivalence. Les élèves s'inscrivent au programme afin de poursuivre leurs études en vue de se trouver un emploi ou de s'enrôler dans les forces armées. La nouvelle formule des tests a été mise en œuvre en janvier 2002. En 2002-2003, les tests ont été administrés à 525 candidats, dont

343 ont obtenu un score suffisamment élevé pour leur permettre d'obtenir un diplôme d'équivalence d'études secondaires.

Projet des partenaires du PONC concernant la formation à distance et la technologie

Ce projet est terminé et l'équipe du projet n'est plus active.

Activités concernant les ressources éducatives :

La Direction de l'élaboration des programmes est également chargée de trouver des ressources éducatives (imprimées et multimédia) qui viennent appuyer les programmes d'études (nouveaux, existants ou révisés) et les cours d'enseignement à distance. Elle veille aussi à ce que ces ressources demeurent conformes au programme d'études et que leur présentation soit équilibrée et dénuée de tout préjugé. Les ressources éducatives conformes au programme d'études sont évaluées soit en collaboration avec les instances du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens, soit au Manitoba.

Révision des ressources éducatives du Manitoba

Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, sept révisions ont été menées à bien dans les matières suivantes: éducation physique et éducation en santé M-S1; éducation en langue allemande : programme bilingue allemand-anglais et allemand, langue d'étude, M-S4, première partie; éducation en langue allemande : programme bilingue allemand-anglais et allemand, langue d'étude, M-S4, deuxième partie; anglais, langue maternelle, S3-S4; physique 30S/40S; espagnol 7-S4; sciences sociales M-S1 avec les partenaires du Nord (T.N.-O.). Les ressources éducatives figurent dans l'édition 2002-2003 du *Catalogue du Centre des manuels scolaires* et les bibliographies annotées ont été distribuées aux écoles du Manitoba. Le Manitoba a adopté un processus pour la révision constante des ressources éducatives provinciales.

Révision des ressources éducatives par les partenaires du PONC

La province du Manitoba a été choisie pour diriger le projet de soumission continue en anglais, langue maternelle, dans le cadre du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens. Ce projet donné lieu à une révision en ligne avec les éducateurs de trois provinces/territoires à l'automne 2002.

Ateliers à l'intention des maisons d'édition

Le personnel de la Direction a coordonné la tenue, en octobre, de l'atelier organisé chaque année à l'intention des maisons d'édition manitobaines. Cet atelier permet à l'industrie de l'édition de s'informer sur les révisions à venir.

Développement durable

Conformément aux objectifs d'approvisionnement axé sur le développement durable, les appels relatifs aux révisions des ressources d'apprentissage ont été effectués sous forme électronique et toutes les bibliographies de ressources d'apprentissage annotées ont été mises à disposition en ligne. On a aussi entrepris l'élaboration d'un processus d'enregistrement en ligne des CPÉ, et les appels de conférence réduisent le nombre de réunions qui nécessitent des déplacements.

Production de documents :

En 2002-2003, des équipes de projets formées de conseillers de la Direction de l'élaboration des programmes et d'enseignants de toutes les régions du Manitoba ont commencé ou continué de travailler sur les documents suivants :

Documents relatifs aux programmes d'études

- Publication de la version finale imprimée et de la version sur le Web du document-cadre portant sur les programmes à l'intention des intervenants.

- Publication de quatre versions finales imprimées et de deux versions sur le Web de documents de mise en oeuvre à l'intention des intervenants.

Cours d'apprentissage à distance

- Lancement de cinq cours d'apprentissage à distance.
- Publication de copies révisées sur support papier et électronique de 23 cours d'apprentissage à distance.

Documents de politique et d'appui

- *Guide des matières enseignées, 2002-2003*
- *Guide des matières enseignées (technologie), 2002-2003*
- *Catalogue du Centre des manuels scolaires du Manitoba, 2002-2003* (mises à jour incluses dans le catalogue)
- Cinq bibliographies annotées sur les ressources d'apprentissage ont été publiées (ou diffusées en ligne).
- Publication de deux versions finales et diffusion sur le Web de deux documents de politique.
- Publication de sept versions finales et diffusion sur le Web de 11 documents d'appui à l'intention des intervenants.
- Trois consultations ont été tenues avec des partenaires en éducation sur des questions de politiques.
- De l'aide a été fournie en ce qui concerne l'intégration des perspectives autochtones à six programmes d'études ou projets d'apprentissage à distance.

Développement durable

Conformément aux objectifs définis dans le plan d'action d'approvisionnement axés sur le développement durable, la Section de soutien à la production :

- a publié des documents à l'aide de papier recyclé;
- a édité et publié, de septembre à juin, deux publications en ligne, *Ness News* et *Building News Highlights*, lesquelles éliminent la distribution de notes imprimées au personnel, rationalisent les avis en général et comprennent une section sur la conservation des ressources;
- a communiqué avec les éducateurs à l'aide d'Internet par l'édition et la publication de *Éducation Manitoba – Nouvelles en ligne*;
- a communiqué avec les éducateurs en éditant et distribuant des quantités limitées du bulletin *Éducation Manitoba* sur du papier recyclé et aussi en affichant ce bulletin sur Internet;
- a affiché de l'information, y compris du matériel d'orientation pour les nouveaux employés, sur le site intranet de la Direction de l'élaboration des programmes;
- a affiché de l'information pour le personnel de la section sur un site intranet;
- a édité et publié le site intranet *Info Guide* de la Section du soutien à la production, lequel fournit aux chefs et aux gestionnaires de projets de l'information sur des questions telles que les lignes directrices relatives aux documents, le travail de bureau requis, les documents distribués, etc.

Soutien aux intervenants sur le terrain :

Les conseillers en programmes d'études ont travaillé en collaboration avec les équipes de mise en oeuvre formées d'enseignants pour offrir des séances d'orientation régionales (ateliers Coup d'œil sur l'année) axées sur les cours suivants : mathématiques S1-S4; mathématiques et sciences combinées S2-S4 (concentration en technologie); anglais, langue maternelle, M-S1 et S1-S5; sciences M-S3; sciences sociales M-S1; éducation physique/éducation en santé M-S2. Les conseillers en mathématiques et en anglais, langue maternelle, ont aussi appuyé la mise en oeuvre de l'évaluation des connaissances des élèves de 3^e année. Puis, pendant l'été, ils ont participé à des activités de formation dans le domaine des sciences (en collaboration avec la Teachers'

Association of Manitoba) et sur l'évaluation des élèves (en collaboration avec l'université de Brandon).

Ils ont aussi répondu aux demandes de perfectionnement professionnel des écoles et des divisions en mathématiques M-S4; en anglais, langue maternelle, M-S4; en sciences M-S2; en éducation physique et éducation en santé M-S2; en sensibilisation à la culture autochtone; en langues étrangères et en anglais, langue seconde.

De plus, le personnel de la Direction a organisé des activités de formation à l'intention des enseignants, des administrateurs et des parents, y compris des séances d'orientation sur les sujets suivants :

- enseignement et apprentissage à l'aide de la technologie de l'information (Projet multimédia interdisciplinaire pour le niveau intermédiaire, enseignement automatisé);
- enseignement et planification de carrière (*The Blueprint for Life/Work Designs* et *Pathways to Senior Years Graduation*; *The Real Game* et *Be Real Game* (ateliers sur la transition des jeunes);
- politiques et programmes au secondaire.

L'amélioration des services en ligne offerts par la Direction a permis d'accélérer le processus d'inscription aux ateliers *Coup d'œil sur l'année*.

Programmes d'études élaborés à l'échelle locale

Pendant l'année scolaire 2002-2003, environ 2 000 cours proposés par l'école (CPÉ) et projets proposés par l'élève (PPÉ) destinés aux écoles du secteur secondaire et aux centres d'apprentissage des adultes ont été reçus, examinés et traités. Le transfert de l'inscription des CPÉ et des PPÉ des centres d'apprentissage des adultes à la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes a été entrepris. Les conseillers ont aussi fourni des conseils aux écoles afin de faciliter l'élaboration de programmes d'études à l'échelle locale. Les travaux en vue de l'inscription aux CPÉ en ligne ont été entrepris. Cette nouvelle méthode d'inscription exigera que les écoles et les divisions acceptent de partager leurs CPÉ avec les autres.

Conditions d'obtention du diplôme et codes des matières

Les conseillers ont assisté les écoles qui avaient besoin d'aide pour se conformer aux conditions d'obtention du diplôme en période de transition.

Examen des installations

Le personnel de la Direction a examiné les propositions concernant la construction ou la rénovation de laboratoires de sciences, d'informatique et d'économie domestique ainsi que d'installations destinées aux cours de beaux-arts, en plus de faire des recommandations au sujet des normes et des installations.

2 (d) Élaboration des programmes

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	3 849,7	78,04	4 326,3	(476,6)	1
Total des autres dépenses	4 407,2		4 185,8	221,4	2
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	8 256,9	78,04	8 512,1	(255,2)	

1. *La sous-utilisation des crédits est attribuable en priorité au fait que les salaires de 11 titulaires de postes détachés prévus au budget des salaires ont été payés à même les autres dépenses et aux économies réalisées par l'adoption volontaire de la semaine de travail réduite de 32 employés. Cette sous-utilisation a été contrebalancée en partie par des exigences salariales supérieures en ce qui concerne des employés de l'extérieur de la Direction, par le paiement d'indemnités de départ/vacances à un employé, par le paiement d'indemnités pour accidents du travail non prévues au budget et par le non-paiement d'une indemnité de roulement du personnel approuvée dans le budget des dépenses de 2002-2003.*
2. *Le dépassement des crédits est attribuable en priorité au paiement des salaires de 11 employés détachés qui avaient été prévus au budget des salaires, mais qui ont été payés à même les autres dépenses. Ce dépassement a été contrebalancé en partie par le report en 2003-2004 des coûts d'impression relatifs au portefeuille d'employabilité; les difficultés en ce qui concerne l'identification d'un partenaire commercial pour le projet Curriculum Navigator, ce qui a entraîné un retard des activités connexes; le manque d'enseignants pouvant participer au projet STAPLE, ce qui a aussi entraîné un retard des activités connexes; le changement apporté au processus de révision des ressources d'apprentissage, qui était autrefois effectué en entier pour les sept provinces/territoires du PONC et qui est maintenant effectué par le Manitoba, ce qui a entraîné une réduction des coûts en général et des coûts d'impression et contractuels par rapport à ceux prévus au budget; une réduction des exigences du système d'amortissement accéléré des coûts relativement au bureau de Winkler à la suite de la renégociation du bail à un montant moindre; une réduction des frais d'ordinateurs de bureau par rapport à ceux prévus au budget; et une réduction des dépenses d'exploitation diverses par rapport à celles prévues au budget.*

Programmes et services de soutien aux élèves

Le mandat de la Direction des programmes et des services de soutien aux élèves est de travailler en étroite collaboration avec les éducateurs et les parents pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre efficace des politiques, programmes et initiatives prioritaires de la province qui favorisent la réussite des élèves (M-S4) au sein du système d'éducation du Manitoba. La Direction offre également des services d'éducation spécialisée et de soutien aux élèves aveugles et malvoyants visuels, aux élèves sourds et malentendants ainsi qu'aux élèves sourds et aveugles qui fréquentent des écoles communautaires, ainsi que des ressources bibliothécaires/médiatiques et des services de consultation au personnel des divisions scolaires, au personnel d'organismes connexes et aux parents. Son objectif principal est de venir en aide aux écoles à l'aide de plans efficaces, de subventions par catégorie et de séances de perfectionnement professionnel. Dans ce contexte, elle veille surtout à l'établissement de liens étroits entre les écoles, les familles et les communautés.

Les autres objectifs de la Direction sont les suivants : appuyer la création d'environnements d'inclusion et optimiser les résultats d'apprentissage pour les élèves ayant divers besoins; fournir des appareils et du matériel d'apprentissage adaptés; administrer le programme d'éducation de la

Manitoba School for the Deaf; approuver et surveiller le versement de l'aide par catégorie destinée à la fois aux écoles subventionnées par la Province et aux écoles financées de façon indépendante; négocier et surveiller les ententes de prestation de services éducatifs conclues avec les établissements qui offrent des programmes spécialisés; faciliter la coordination interministérielle des services destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux.

La Direction a été organisée en six sections qui dont les responsabilités sont les suivantes :

- **La Section de soutien aux écoles (SSE)** fournit une aide aux divisions scolaires et aux écoles indépendantes subventionnées pour la mise en œuvre de programmes destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves à risque. De plus, la Section informe et aide les divisions et les écoles, y compris les écoles indépendantes subventionnées et les écoles administrées par des bandes indiennes, en ce qui concerne les politiques et les lignes directrices du ministère, et elle collabore avec les divisions pour prévoir des activités à l'appui des projets de mise en œuvre jugés prioritaires. La SSE renforce les liens entre les écoles, les familles et les communautés en fournissant de la documentation d'appui aux parents, en prévoyant des séances d'information à l'intention des familles et en établissant des partenariats avec des organismes qui donnent la parole aux parents dans le système d'éducation. La Section participe à des activités d'amélioration des écoles sous forme de séances de planification dans les écoles et les divisions ainsi que d'initiatives visant les parents et la collectivité.
- **L'Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté (IEPEED)** contribue à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'étude et à l'élaboration de documents d'appui.
- La **Section des services aux élèves sourds et aux malentendants** offre un service de consultation aux divisions et aux districts scolaires ainsi qu'aux écoles indépendantes subventionnées pour les aider à mettre en place des programmes à l'intention des élèves sourds ou malentendants.
- La **Manitoba School for the Deaf (MSD)** offre des programmes d'éducation spécialisés et des services d'hébergement aux enfants sourds et malentendants de la maternelle au secondaire 4 qui doivent être placés dans une école spéciale et qui peuvent tirer avantage d'un milieu bilingue et biculturel où l'on utilise le langage gestuel (American Sign Language ou ASL). Voir la section portant sur la Manitoba School for the Deaf du présent rapport.
- La **Section des services de soutien aux aveugles et aux malvoyants** offre un service de consultation aux divisions scolaires ainsi qu'aux écoles indépendantes subventionnées pour les aider à mettre en place des programmes à l'intention des élèves aveugles et malvoyants. De plus, elle s'associe au Service du matériel spécial pour fournir à ces élèves (M-S4) du matériel en braille, en gros caractères et sur audiocassettes.
- La **Section des ressources pédagogiques** offre aux éducateurs (M-S4) des services d'aide à la mise en œuvre des programmes d'études, des ressources pour les activités de perfectionnement professionnel et la recherche pédagogique. Elle fournit au personnel du ministère des ressources et des services de bibliothèque essentiels, y compris les dernières nouveautés dans le domaine de la recherche pédagogique. Elle offre également des services de bibliothèque aux futurs enseignants qui suivent leur formation. Elle propose ses services de bibliothèque à tous les clients mentionnés précédemment, mais aussi au grand public pour encourager l'apprentissage à vie et la participation des parents.

Section de soutien aux écoles

Les consultants en éducation spécialisée continuent d'offrir des séances d'apprentissage professionnel axées sur les plans éducatifs personnalisés et à appuyer l'élaboration des programmes à l'intention des élèves ayant des besoins spéciaux. De telles séances ont été données à l'échelle de la province à l'intention des administrateurs des services aux élèves, des orthopédagogues et des éducateurs spécialisés, à la demande des régions et des divisions et

districts scolaires. Des orthophonistes et des psychologues au service des divisions et districts scolaires des régions rurales et du nord du Manitoba ont bénéficié d'une supervision clinique sur demande.

Des services de consultation ont également été fournis pour des élèves ayant divers besoins particuliers, comme les enfants polyhandicapés, les enfants autistiques, ceux qui ont des troubles du caractère et du comportement et ceux qui ont de graves problèmes d'apprentissage et de communication.

La surveillance des programmes destinés à l'enfance en difficulté s'est faite par l'examen des Plans d'action divisionnaires annuels (PADA) ou à l'aide du nouveau rapport de planification des services de soutien aux élèves élaboré dans le cadre de l'initiative de production de rapports sur l'éducation, conformément aux lignes directrices du ministère énoncées dans le document : *Éducation de l'enfance en difficulté au Manitoba – Lignes directrices concernant les élèves qui ont des besoins spéciaux et qui fréquentent les écoles publiques*. La Section a fourni un appui aux six divisions pilotes qui ont été retenues pour mettre à l'essai le nouveau processus de planification des services de soutien aux élèves.

En collaboration avec les enseignants, la Section a offert des séances de perfectionnement professionnel sous forme de journées pédagogiques et d'ateliers régionaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves à l'aide de l'Initiative de développement du jeune enfant, du programme de Subvention favorisant la réussite scolaire chez les élèves autochtones, du Programme d'intervention précoce en alphabétisation et du Programme d'aide aux petites écoles. Partout dans la province, les directeurs d'école nouveaux et déjà en poste ont également bénéficié d'ateliers sur le thème du leadership.

Les conseillers en soutien aux écoles, en collaboration avec la Direction de la recherche et de la planification et l'Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté, ont examiné les plans des écoles/divisions qui ont été présentés à la Direction. Le personnel a examiné les renseignements transmis, consulté les écoles et les divisions et districts scolaires, et fourni des services de soutien supplémentaires à la demande des intéressés. On a organisé des séances d'information régionales pour entamer le projet de Planification de l'éducation en vue de relier les plans du ministère, des divisions et des écoles. Des divisions ont été choisies pour piloter le processus de planification des écoles pendant l'année 2002-2003.

Les responsables du Programme d'amélioration scolaire du Manitoba et de la Manitoba Association of Parent Councils ont organisé des séances d'information régionales dans la province. La Section a également apporté son soutien aux conseils de parents et aux conseils consultatifs pour la direction des écoles.

En consultation avec la Manitoba Association of School Superintendents (MASS), la Manitoba Association of School Trustees (MAST), la Manitoba Teacher's Society (MTS), la Manitoba Association of Parent Councils (MAPC), le Student Services Administrators Association of Manitoba (SSAAM) et le First Nations Education Resource Centre, le personnel de la Section a entrepris la rédaction des documents ci-dessous :

- *Working Together: A Guide to Dispute Resolution for Schools, Families and Communities*
- *Building School Partnership: A Handbook, for Parents, Families, Councils and the School Community*
- *Aboriginal Parents, Families and School Involvement: Making it Work*
- *Children with Special Needs: A Guide for Schools, Families and Communities*
- *Incorporating Aboriginal Perspectives in Curriculum*
- *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion – Guide sur les services aux élèves.*

Subventions par catégorie :

Dans le cadre du *Programme d'intervention précoce en alphabétisation*, la Province a accordé une aide financière aux divisions et districts scolaires en guise d'appui au programme Ready Recovery™ et à d'autres programmes d'intervention précoce élaborés de façon interne ou externe dans le but d'augmenter sensiblement la capacité à lire et à écrire des élèves de 1^{re} année les plus faibles. En tout, 311 enseignants, huit chefs d'équipe (*teacher leader*) et dix chefs d'équipe en formation répartis dans 300 écoles sont engagés dans le programme Ready Recovery™. Les résultats préliminaires indiquent qu'environ 74 % des élèves qui y participent réussissent à atteindre des résultats de niveau moyen en l'espace de 20 semaines. Les résultats des élèves participant à d'autres programmes d'intervention précoce en alphabétisation dans seize divisions scolaires ne seront connus qu'à la fin de juin 2003.

La Province a accordé une *aide financière par catégorie* pour élèves qui ont besoin ou qui bénéficient de beaucoup de soutien au chapitre des programmes d'enseignement. On a poursuivi la simplification du processus de formulation des demandes, dont l'examen est demeuré centralisé. Des possibilités de perfectionnement professionnel ont été offertes aux enseignants concernés, dans le cadre de sept séances d'information régionales.

Le programme de *Subventions destinées aux projets innovateurs à l'intention des élèves à risque* s'est poursuivi pendant l'année scolaire 2002-2003 et 16 projets ont pris fin à l'issue d'un cycle de trois ans. Ces subventions permettent aux écoles et aux divisions scolaires de participer à des projets de recherche particulièrement utiles avec Éducation et Jeunesse Manitoba. Ces projets, axés sur les programmes des années d'études primaires, visent à concilier le travail et les activités d'évaluation avec l'enseignement et les résultats d'apprentissage de façon à améliorer le rendement des élèves à risque. On a passé en revue les critères d'attribution des subventions et demandé la soumission de nouvelles propositions pour entamer un cycle de deux ans de recherche active portant sur la performance scolaire des apprenants qui réussissent moins bien.

La *Subvention favorisant la réussite scolaire chez les élèves autochtones* est accordée aux divisions scolaires de l'ensemble de la province et vise à améliorer le rendement de ces élèves en encourageant les écoles à définir des objectifs et des résultats d'apprentissage à l'intention de cette population. L'aide financière accordée a surtout servi à obtenir des ressources humaines (enseignants et aides-enseignants) et du matériel pédagogique sur le perfectionnement linguistique. Toutes les divisions et tous les districts scolaires ont fourni des plans détaillés et des rapports d'évaluation. Un rapport portant sur ces plans a ensuite été distribué aux écoles.

Dans le cadre de l'*Initiative d'intervention précoce en matière de comportement*, une aide financière est accordée à l'échelle provinciale afin d'aider les divisions et districts scolaires à élaborer des projets d'intervention précoce auprès des élèves de la maternelle à la 6^e année qui ont des troubles du comportement. Chaque division ou district choisit et propose le type d'intervention jugé le plus efficace à la lumière de ses recherches et de son évaluation des besoins locaux. Les formes d'intervention restent les mêmes, sont modifiées ou sont remplacées en fonction de la capacité de la division ou du district à atteindre les résultats escomptés.

L'*Initiative de développement du jeune enfant* a été mise en oeuvre pendant l'année scolaire 2002-2003. La subvention qui y est rattachée a permis d'aider les divisions et les districts scolaires à fournir des services intersectoriels aux enfants d'âge préscolaire (de la naissance à cinq ans) pour mieux les préparer à l'école.

Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté

L'Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté (IEPEED) a été amorcée en avril 2000 dans le but de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport final de l'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté (1999). Le personnel affecté à cette initiative travaille en étroite collaboration avec celui de la Section de soutien aux écoles afin de répondre aux priorités relatives aux élèves ayant des besoins d'apprentissage uniques. Au cours de l'exercice 2002-2003, les projets ci-dessous ont été exécutés :

- **Projet des Rubriques sur les résultats de l'élève** – Ce projet a été élaboré dans le cadre du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens en tant que projet conjoint de Saskatchewan Learning, la Fédération of Saskatchewan Indian Nations, Éducation et Jeunesse Manitoba, et trois divisions scolaires du Manitoba (Park West, Fort La Bosse et Southwest Horizon). Dans le cadre de ce projet, les équipes des plans éducatifs personnalisés établissent des objectifs de rendement mesurables pour les domaines d'apprentissage que l'équipe considère comme prioritaires pour l'élève. L'enseignant crée ensuite une échelle de cinq points, ainsi qu'une rubrique de pointage, afin d'indiquer les progrès réalisés.
- **Cadre de formation des paraéducateurs** – Cette initiative portait sur l'élaboration d'un système de formation pour les paraprofessionnels. À l'aide des commentaires formulés par divers groupes, y compris les paraprofessionnels et leurs superviseurs, on a identifié les responsabilités clés, les connaissances, compétences et attitudes fondamentales requises pour l'exécution des tâches du paraéducateur.
- **Projet pilote de subvention des Services de soutien aux élèves** – Sept divisions/écoles travaillent actuellement en partenariat avec Éducation et Jeunesse Manitoba afin de créer une nouvelle méthode de financement pour les divisions/écoles afin qu'elles puissent répondre aux besoins particuliers des élèves. Les responsables de ce projet ont recueilli des données qui pourront servir à élaborer un plan de services de soutien aux élèves.
- **Mise à jour du manuel des Services de soutien aux élèves** – Cette année, un certain nombre de données de consultation rapide ont été ajoutées au manuel.
- **Projets intersectoriels** – Le personnel de l'IEPEED a participé à plusieurs projets interagences dont les suivants : Services spécialisés à l'intention des enfants et des jeunes, Planification de l'étude et l'Équipe de mise en œuvre intergouvernementale (enfants victimes d'abus sexuels).

Politiques et lignes directrices du Ministère

Sous forme de séances d'information, de consultations et de travail de collaboration en matière de planification, la Direction a appuyé les divisions et districts scolaires dans la mise en œuvre des dispositions des documents de politique du Ministère ayant rapport à son mandat. Elle les a également aidés à acquérir les compétences nécessaires pour entreprendre des activités de perfectionnement professionnel. La communication et la collaboration avec les divisions et districts scolaires se sont poursuivies sur une base régulière pour appuyer des projets de mise en œuvre jugés prioritaires à la fois par le ministère et par les divisions et districts scolaires. Dans tous les projets, on a accordé un aspect prioritaire à l'intégration du point de vue autochtone et à la participation accrue des parents et de la collectivité.

Section des services aux élèves sourds et malentendants

Pendant l'année scolaire 2002-2003, la Direction a continué à soutenir les élèves sourds et malentendants qui fréquentent des écoles situées au-delà de l'autoroute du périmètre de Winnipeg. Six conseillers spécialisés ont procuré un soutien aux écoles pour plus de 280 élèves souffrant d'une déficience auditive. Parmi les services offerts, mentionnons l'enseignement direct ou les leçons de démonstration, l'appui fourni à toutes les étapes du Plan éducatif personnalisé en

collaboration avec les professionnels et les parents, et les conseils ayant trait à l'utilisation d'appareils auditifs et d'amplificateurs en classe. Les conseillers aident les élèves qui se servent d'implants cochléaires, d'amplificateurs, de signes vocaux ou du langage gestuel (American Sign Language) à communiquer dans leur foyer-école. En mars, ils ont organisé le Teen Forum 2003, qui a permis à 16 adolescents sourds et malentendants âgés de 14 à 19 ans d'aller à la Manitoba School for the Deaf (MSD), de visiter l'Université de Winnipeg, d'assister à des présentations sur les options de carrière et de tisser des liens amicaux avec les élèves de la MSD. En juin, ils ont également accompagné 32 élèves de 10 à 14 ans qui ont visité la MSD et le Manitoba Museum et qui ont participé à des activités de loisir. Cette activité a permis aux élèves d'apprendre à nouer des contacts, à prendre conscience de leurs besoins mutuels et à acquérir des compétences en vue de devenir plus autonomes.

Les conseillers en interprétation de la MSD ont continué de jouer un rôle fondamental à la grandeur de la province auprès des enfants qui utilisent le langage gestuel ASL (American Sign Language) dans le cadre de leurs programmes communautaires. Ils ont apporté une attention particulière à la syntaxe et au vocabulaire ASL, en plus d'aider le personnel enseignant et les autres employés qui travaillent avec les élèves à améliorer leurs aptitudes à utiliser ce langage. À la demande de nombreuses divisions scolaires, les conseillers en interprétation ont évalué les compétences d'interprétation de nombreux aides-enseignants qui utilisent le langage ASL dans le cadre de leurs programmes scolaires. Le personnel a également continué de tenir des réunions périodiques avec les membres du comité consultatif du ministre sur les programmes destinés aux sourds et aux malentendants, et de la Manitoba Association of Visual Language Interpreters.

Section des services aux élèves aveugles et malvoyants

Cette section a assuré la présidence de la Canadian Association of Alternate Educational Resource Centres, un groupe d'établissements provinciaux qui conçoivent du matériel en braille et sous d'autres formes et qui le distribuent aux élèves dans tout le pays. Après avoir participé au Groupe de travail sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés, le coordonnateur de la Section a continué de prendre part aux activités du conseil chargé d'étudier cette question et mis sur pied par la Bibliothèque nationale du Canada et l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA).

Le personnel de la Section a mis l'accent sur l'établissement de partenariats. Il a continué de collaborer avec l'INCA, notamment pour préparer la transition des enfants d'âge préscolaire en vue de l'école et celle des élèves du secondaire qui se dirigent vers des études universitaires ou professionnelles. Il a également travaillé avec les divisions scolaires et les offices régionaux de la santé.

Les services aux élèves aveugles et aux malvoyants ont assuré dans le cadre de trois secteurs d'activités.

Service du matériel spécial

Le Service du matériel spécial a aidé les élèves de la maternelle au secondaire 4 (M-S4) qui sont aveugles ou malvoyants en leur fournissant du matériel en braille, en gros caractères et sur audiocassettes.

Des livres-cassettes ont également été fournis aux élèves handicapés physiques et aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Pour ce faire, le Service tient une collection provinciale de documents qu'il fait circuler, utilise le service de prêts entre bibliothèques provinciales qui possèdent également des documents sous des formes non traditionnelles, s'approvisionne un peu partout dans le monde et produit des livres impossibles à trouver ailleurs. Le Service a également aidé des élèves aveugles

et malvoyants de niveau postsecondaire en supervisant et en offrant les services précités au nom du Conseil de l'enseignement postsecondaire et d'Alphabétisation des adultes.

La Section a continué à faire la promotion de son nouveau catalogue électronique de documents présentés sous forme non traditionnelle. Le personnel des écoles et les élèves ont ainsi pu avoir accès à la collection à l'aide d'Internet et commander des livres en gros caractères, sur audiocassettes et en braille.

Services de consultation

Huit membres du personnel ont fourni un service de consultation et d'enseignement direct à environ 250 élèves aveugles ou malvoyants qui fréquentent des écoles dans toute la province. Ils ont de plus animé des journées pédagogiques et donné des services de soutien aux enseignants, aux aides-enseignants, aux administrateurs, aux parents et aux organismes communautaires dans des domaines tels que le braille, les adaptations à apporter aux programmes d'études M-S4 et la mise en œuvre des programmes spécialisés.

Programme de dépistage des troubles de la vue

La Section a continué de soutenir les activités de dépistage des troubles de la vue pour plus de 20 000 élèves, en formant le personnel des divisions scolaires et en leur procurant le matériel nécessaire. Le programme a été appuyé par le comité provincial de dépistage des troubles de la vue.

Section des ressources pédagogiques

La Section des ressources pédagogiques (SRP) a contribué à améliorer l'enseignement et l'apprentissage à l'échelle locale en se concentrant sur sept types d'activités principales :

- La SRP a sélectionné, acquis et catalogué des ressources éducatives, a donné accès à ses collections de documents imprimés et électroniques, et offert des services de documentation et d'information. Elle a fourni des services de bibliothèque venant appuyer la mise en œuvre des programmes d'études (M-S4), l'Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté, la stratégie d'éducation pour les Autochtones, la recherche pédagogique et le perfectionnement professionnel, afin de répondre aux besoins des éducateurs (M-S4) dans des domaines tels que les meilleures pratiques, l'amélioration des écoles, les décisions fondées sur la recherche et l'enrichissement des bibliothèques scolaires. Le personnel a répondu à plus de 24 000 demandes de renseignements, a catalogué plus de 9 400 nouveaux articles et a prêté plus de 124 000 documents à plus de 12 000 clients inscrits. Les clients ont grandement exploité les ressources électroniques de la Section puisqu'on a enregistré 2 216 000 consultations du catalogue en ligne, plus de 95 000 recherches dans les bases de données, les répertoires et les revues en texte intégral et plus de 1 157 000 consultations du site Web de la Section.
- La SRP a acquis, catalogué et distribué les ressources qui ont été retenues à la suite d'examen de ressources d'apprentissage par les partenaires du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens et par le Manitoba.
- La SRP a produit et distribué des documents imprimés et électroniques, dont des bibliographies, des catalogues de nouveautés et des documents de perfectionnement professionnel. Les nouvelles bibliographies et les bibliographies révisées portaient notamment sur ce qui suit : la prévention de la toxicomanie; l'utilisation de la documentation en classe; la sélection de ressources fictives et non fictives pour la compréhension de la lecture; la sexualité et l'orientation sexuelle; les intelligences multiples et la différenciation de l'enseignement;
- La SRP a adopté les technologies de l'information d'avant-garde pour ses services et ses collections, permettant ainsi à tous les éducateurs (M-S4) S4) et au personnel du ministère de

disposer d'une bibliothèque virtuelle facilement accessible. Cette initiative appuie les efforts en matière de sensibilisation et permet l'utilisation de bibliographies électroniques et de listes d'acquisitions, ainsi que d'un service de catalogue public en ligne et d'un service d'information sur l'éducation virtuelle.

- La SRP s'est chargée des autorisations relatives aux droits d'auteur dans le contexte de l'entente de cinq ans (1999-2004) signée à l'échelle du Canada entre les écoles et CanCopy, et elle a offert des services d'information dans ce domaine. Par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), elle a participé à l'élaboration d'un cadre définissant une politique nationale sur les droits d'auteur en milieu numérique, laquelle a été recommandée au gouvernement fédéral pour qu'il révisé la législation sur les droits d'auteur.
- La SRP a également offert, tous les mois, un service de livraison efficace des nouveaux documents de la Division des programmes scolaires et autres documents d'éducation, à des personnes et groupes particuliers dans les écoles et aux bureaux de certaines commissions grâce à un système d'envoi en nombre. C'est ainsi que plus de 690 000 articles ont été distribués grâce à ce système.
- La SRP a fourni des ressources et des services de bibliothèque multiculturels dans les domaines suivants : diversité et équité, langue espagnole, droits de la personne, anglais comme langue seconde et histoire des Noirs.

Coordination interministérielle des services

La Direction a continué à faire preuve de leadership et à participer à la coordination interministérielle des services offerts aux enfants ayant des besoins multiples et à leurs familles par plusieurs ministères et organismes (Éducation et Jeunesse, Services à la famille, Santé, Justice et Enfants en santé).

Elle a également poursuivi la mise en œuvre du protocole d'entente interministériel concernant la coordination des services destinés aux enfants et aux adolescents ayant de graves troubles du caractère et du comportement. Elle a notamment participé à la prise de décision interministérielle visant la prestation de services de soutien en milieu scolaire pour les élèves de niveau III, dans le contexte de plans interministériels qui prévoient des services complets pour ces élèves. Le personnel de la Direction a également pris part à un projet de formation (Sharing the Caring) qui a pour objectif de former, au sein des entreprises de services, du personnel en mesure de coordonner les services et d'utiliser de façon intégrée les ressources destinées aux enfants nécessitant des services complexes ainsi qu'à leurs familles.

Développement durable

La Direction des programmes et services de soutien aux élèves a préparé un plan d'action d'approvisionnement axé sur le développement durable en vue d'atteindre les objectifs d'approvisionnement établis par l'achat de produits favorables à l'environnement chaque fois que cela est possible. En mars 2003, le personnel a participé à un « dîner vert » qui mettait l'accent sur l'information et la sensibilisation en matière de développement durable. On a aussi fait des efforts pour réduire les déchets grâce au recyclage et à la non-utilisation des verres de styromousse lors des réunions et de diverses activités. On a encouragé le personnel à réduire les émissions de gaz à effet de serre en faisant du covoiturage lorsqu'ils se rendaient en région rurale.

2 (e) Mise en oeuvre des programmes

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	4 573,9	89,50	4 864,3	(290,4)	1
Total des autres dépenses	2 695,8		2 625,7	70,1	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	7 269,7	89,50	7 490,0	(220,3)	

1. *La sous-utilisation des crédits est attribuable au fait que le salaire d'un membre du personnel détaché a été prévu au budget des salaires mais payé à même les autres dépenses, au fait que six postes sont demeurés vacants et aux économies réalisées par l'adoption volontaire de la semaine de travail réduite par les titulaires de 19 postes. Cette sous-utilisation a été contrebalancée en partie par le paiement d'indemnités de départ/vacances à trois employés et par des exigences plus grandes que prévues au budget en matière de braille.*

DIVISION DU BUREAU DE L'ÉDUCATION FRANÇAISE (BEF)

Pour éviter d'alourdir le texte, le masculin est employé à titre de genre non marqué pour désigner à la fois les femmes et les hommes.

La Division du Bureau de l'éducation française (BEF) a pour mandat d'élaborer, d'évaluer et d'administrer des politiques et des programmes relatifs à l'éducation française. Cette Division offre une gamme complète de services y inclus tous les programmes provenant de l'Entente Canada-Manitoba sur les langues officielles dans l'enseignement. Le BEF fournit des services auprès des écoles franco-manitobaines, des écoles à programme d'immersion française et des écoles offrant des cours de français de base. De plus, il assure une liaison avec le Collège universitaire de Saint-Boniface.

Dans le cadre de son mandat, la Division vise les objectifs suivants :

- élaborer et recommander au ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, des politiques et des priorités relatives à l'éducation française;
- promouvoir, planifier, administrer et faciliter des programmes et des services portant sur tous les aspects de l'éducation française pour les clientèles francophone et anglophone, et ce, de la maternelle au secondaire 4, et dans la mesure du possible au niveau postsecondaire;
- collaborer avec les autres divisions du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse (et leurs directions respectives) ainsi que les communautés locales, les organisations et toute autre association soit du niveau local, national ou international;
- assister le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse dans la négociation de tous les programmes d'aide fédérale visant la promotion des langues officielles dans l'enseignement et en assurer l'administration.

La Division du BEF se compose de quatre directions: la Direction du développement et de l'implantation des programmes, la Direction des services de soutien en éducation, la Direction des programmes de langues officielles et des services administratifs, et la Direction des ressources éducatives françaises.

Bref, ces quatre directions identifient les besoins des collectivités francophone et anglophone en ce qui a trait à l'éducation française; elles offrent des services à l'ensemble de la communauté éducative. En 2002-2003, 5 274 élèves francophones, 17 192 élèves en immersion française et 71 120 élèves en français de base ont pu bénéficier des services de cette Division.

Il y a quelques années, le Manitoba a adopté la *Loi sur le développement durable*. Au cours de l'année 2002-2003, la Division du BEF a décidé d'intégrer plus spécifiquement à son processus de planification annuelle la notion de développement durable. Donc, pour respecter les dispositions législatives relatives au développement durable, chacune des directions ci-haut mentionnées a appliqué les principes de développement durable dans leurs opérations.

3 (a) Administration

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003 en milliers de \$	Prévisions 2002-2003		Écart positif (néгатif) en milliers de \$	Note expl.
		ETP	En milliers de \$		
Total des salaires et avantages sociaux	149,0	2,00	148,7	0,3	
Total des autres dépenses	25,0		23,7	1,3	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	174,0	2,00	172,4	1,6	

Direction du développement et de l'implantation des programmes d'études

La Direction du développement et de l'implantation des programmes d'études poursuit le travail de développement de la programmation en français langue première, en français langue seconde - immersion ainsi qu'en français de base. Les travaux reliés au développement et à la mise en œuvre des programmes d'études se sont donc poursuivis dans l'ensemble des disciplines scolaires, plus particulièrement dans les domaines des mathématiques, du français langue première et langue seconde-immersion, de l'anglais, du English LA-Immersion, des sciences de la nature, des sciences humaines, de l'éducation physique et l'éducation à la santé, et du français de base. L'intégration des technologies de l'information constitue aussi une section importante d'activités.

Les résultats d'apprentissage ont été développés en partenariat pancanadien pour ce qui est des sciences de la nature, en partenariat de l'Ouest et du Nord -- Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut -- pour le français langue première, le français langue seconde - immersion, les mathématiques et les sciences humaines, et en projet manitobain pour l'éducation physique et l'éducation à la santé, et le français de base.

De plus, la Direction assure auprès des administrateurs et des enseignants, une consultation sur ces projets ainsi qu'un partage d'information sur l'orientation, la mise à l'essai et la mise en œuvre des programmes d'études.

Enfin, sans être lié directement à une discipline en particulier, le domaine de la préparation au choix de carrière a aussi constitué un champ d'action important pour la division.

Anglais et English LA-Immersion

L'ensemble des programmes d'études d'Anglais et d'English LA-Immersion a déjà été distribué dans les écoles. Des séances de formation ont suivi la distribution de ces documents. D'autres séances ont abordé la question d'évaluation, soit les biens fondés de l'évaluation, le développement de rubriques et les pratiques d'évaluation à favoriser dans la salle de classe.

La Division du Bureau de l'éducation française (BEF) collabore à l'élaboration et à la diffusion des documents d'appui et des bibliographies de ressources développés par la Division des programmes scolaires dans les écoles de ses deux clientèles. Il revient au BEF de traiter les questions qui découlent de ces documents.

Le BEF collabore étroitement avec la Section de la mesure et de l'évaluation dans l'élaboration des tests provinciaux d'Anglais et d'English LA-Immersion et tout particulièrement dans l'élaboration de la politique d'évaluation en troisième année.

Le BEF, en collaboration avec la Division des programmes scolaires, élabore présentement une ressource qui servira à appuyer les enseignants qui oeuvrent dans des classes à niveaux multiples.

Éducation physique et Éducation à la santé

La Division du BEF, conjointement avec la Division des programmes scolaires, travaille au projet manitobain d'élaboration du programme d'études en Éducation physique et Éducation à la santé. L'orientation donnée à l'écriture de ce programme tient compte des nouvelles orientations du Ministère.

Le BEF a assumé le rôle de chef de projet pour l'élaboration du premier document : le Cadre des résultats d'apprentissage. Ce document comporte un survol du programme ainsi que les résultats d'apprentissage généraux de la maternelle au secondaire 4 ainsi que les résultats d'apprentissage spécifiques par niveau scolaire de la maternelle au secondaire 2. L'année scolaire 2002-2003 a été désignée, pour une deuxième année, année de planification de la mise en œuvre aux niveaux M à 4 des résultats d'apprentissage en Éducation physique et Éducation à la santé. De plus, c'est au cours de l'année 2002-2003 que les Programmes d'études - documents de mise en œuvre pour le niveau de la cinquième année ont été distribués. De plus, le développement des Programmes d'études - documents de mise en œuvre aux niveaux 6 à 8 a progressé de façon importante. L'année scolaire 2002-2003 constituait une première année de la planification de la mise en œuvre aux niveaux 5 à 8. Divers ateliers de formation reliés au nouveau Cadre ainsi qu'aux documents de mise en œuvre ont été offerts au cours de l'année.

Le BEF assure une représentation fidèle aux conférences et aux réunions régulières de *Agencies for School Health*, le *Manitoba Physical Education Supervisors Association*, l'Association manitobaine d'Éducation physique, et le *Manitoba High Schools Athletic Association*.

Français langue première (FL1)

Le développement des programmes d'études Français langue première - Secondaire 4 (40S : Littératures francophones et Communication médiatique) s'est poursuivi au cours de l'année 2002-2003. Il est à noter qu'il s'agit de cours facultatifs en secondaire 4.

Certaines séances d'implantation au sujet des nouveaux programmes d'études ont été réalisées. Ces séances ont porté sur l'utilisation des documents de mise en œuvre - programme d'études et ont été offertes aux divisions et districts scolaires et aux écoles dans le cadre de journées pédagogiques.

Le travail de participation à l'élaboration des tests basés sur les normes en sixième année et en Secondaire 4 s'est poursuivi au cours de l'année de même que le travail relié à l'évaluation en troisième année.

Le travail relatif au développement d'une trousse de formation en francisation s'est poursuivi. Ce projet se réalise sous l'égide du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Il est à noter que le Manitoba est l'instance responsable de ce projet. De plus, le Manitoba participe au développement d'une anthologie littéraire en collaboration avec les autres juridictions de l'Ouest et du Nord canadiens.

Français langue seconde - immersion (FL2-I)

Le travail de développement et de mise en œuvre, enclenché par la parution au début de l'année 1997 du document *Les résultats d'apprentissage manitobains en français langue seconde – immersion (M-S4)*, s'est poursuivi :

- développement du programme d'études Français langue seconde – immersion - Secondaire 4 (40S : Littératures francophones et Communication médiatique). Il est à noter qu'il s'agit de cours facultatifs en secondaire 4;
- animation de journées pédagogiques visant à familiariser les enseignants avec les nouveaux programmes d'études; ces journées ont été offertes aux niveaux de la province, des divisions et districts scolaires et des écoles.

Le travail de participation à l'élaboration des tests basés sur les normes en sixième année et en Secondaire 4 s'est poursuivi au cours de l'année de même que le travail relié à l'évaluation en quatrième année.

Français de base

Plusieurs séances d'implantation des programmes d'études de français de base ont été offertes aux enseignants de la maternelle à secondaire 4 à la grandeur de la province. Au cours de l'année, d'autres ateliers sur l'approche communicative et expérientielle et sur l'intégration des technologies de l'information ont été offerts aux enseignants à tous les niveaux.

Le développement des cours à distance pour S3 et S4 a été complété. Le développement du matériel d'appui *Les contes animés* s'est poursuivi et le document *French Made Easier : Useful vocabulary and Expressions for Teachers of Basic French* a été distribué au milieu scolaire en format final.

Mathématiques

Plusieurs enseignants de la maternelle à secondaire 4 des programmes français et d'immersion française ont participé à des séances d'implantation offertes dans le cadre des nouveaux programmes d'études. Du matériel d'appui pour les ateliers a été remis aux participants. Le travail d'élaboration des logiciels informatiques *La formule du savoir* aux niveaux 7-8 s'est poursuivi. D'autres tâches relatives à l'élaboration et à l'administration des tests basés sur les normes en Secondaire 1 et en Secondaire 4 ont également été menées. Plus particulièrement, plusieurs séances de développement professionnel ont été offertes dans le cadre de l'évaluation de troisième année.

Le travail d'élaboration de programmes d'études, de documents d'appui et de matériel pour l'apprentissage à distance pour les cours de mathématiques des niveaux secondaire 1 à secondaire 4 pour les cours de Mathématiques du consommateur et appliquées s'est poursuivi ainsi qu'en secondaire 3 et 4 pour les cours Principes comptables et Systèmes comptables.

Le Manitoba travaille en collaboration avec les autres provinces et territoires de l'Ouest et du Nord au développement de logiciels en mathématiques ainsi qu'au développement d'une série de manuels scolaires pour l'enseignement des Mathématiques du consommateur aux niveaux secondaire 2 à 4.

Sciences de la nature

Avec la parution du *Cadre commun pancanadien*, le Manitoba a poursuivi le développement de nouveaux programmes d'études en sciences de la nature, programmes alignés au *Cadre commun*. La Division du BEF a réalisé une année de mise à l'essai du programme de secondaire 2. En

secondaire 3, le développement des cours *Sujets d'actualité en sciences* et de Physique 30S s'est poursuivi. Une équipe de projet BEF-Division des programmes scolaires conjointe gère actuellement l'ensemble de l'élaboration des nouveaux programmes d'études en sciences de la nature.

Plusieurs ateliers ont été offerts cette année en ce qui a trait à la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études aux niveaux M à S2.

De plus, en partenariat avec la Division scolaire Louis-Riel, le BEF élabore présentement un cours en ligne en Physique 30S.

Sciences humaines

Le Consortium de l'Ouest et du Nord pour la collaboration en éducation, a complété son travail en sciences humaines. Le *Cadre commun des résultats d'apprentissage en Sciences humaines* (M à 9) a été finalisé. Il est à noter que ce document traite des perspectives anglophones, autochtones, francophones et multiculturelles.

L'élaboration du Cadre manitobain des résultats d'apprentissage M à 8 a aussi été complétée. Le développement des documents de mise en œuvre de la maternelle à la cinquième année se poursuit présentement.

Technologies de l'information et de la communication

Des ateliers de formation ont été offerts aux enseignants. Ces ateliers, destinés aux enseignants œuvrant dans le programme français ainsi que dans le programme d'immersion française, avaient pour but de démontrer comment les technologies de l'information peuvent être intégrées à l'ensemble des programmes d'études dans toutes les matières de base.

La Division du Bureau de l'éducation française collabore étroitement avec la Division des programmes scolaires à la réalisation de projets de type *recherche et développement* visant l'intégration efficace des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement. Les travaux reliés au projet multimédia interdisciplinaire pour le niveau intermédiaire (MINI) se sont poursuivis; plus particulièrement, l'accent a été mis sur la réalisation du cédérom *Voyage dans les prairies*.

Enfin, le développement du site Internet en langue française du Ministère s'est poursuivi au cours de cette présente année.

Développement durable

Au cours de l'année financière 2002-2003, la Direction a décidé d'intégrer plus spécifiquement à son processus de planification annuelle la notion de développement durable.

La Direction vise ainsi réduire la production de déchets en réduisant l'utilisation de papier et d'autres articles de bureau. Dans cette perspective, il est à noter que la Direction n'utilise que des cartouches recyclées pour imprimante laser, n'utilise que du papier recyclé et a évité, dans la mesure du possible, l'achat de nouveau mobilier – l'intention ici est de maximiser l'utilisation de meubles usagés.

Les employés continuent à être encouragés à utiliser des moyens de transports plus respectueux de l'environnement : bicyclette, covoiturage, transport en commun, marche à pieds, etc. De plus, afin de limiter le plus possible les déplacements, la grande majorité des réunions de la Direction ont eu lieu à l'édifice Robert Fletcher. De plus, l'utilisation des modes de communication électroniques a été très encouragée pour, encore une fois, éviter des déplacements et l'usage de papier.

3 (b) Développement et implantation des programmes

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003 en milliers de \$	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif) en milliers de \$	Note expl.
		ETP	En milliers de \$		
Total des salaires et avantages sociaux	587,3	18,50	1 227,9	(640,6)	1
Total des autres dépenses	984,5		623,0	361,5	2
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	1 571,8	18,50	1 850,9	(279,1)	

1. La sous-utilisation des crédits est principalement due au fait que les salaires de onze personnes détachées ont été payés aux divisions scolaires à même les autres dépenses, alors qu'ils étaient prévus au budget des salaires; que les avantages sociaux ont été moins élevés que prévu en raison du remplacement des membres salariés du personnel par des personnes détachées; ainsi qu'à d'autres écarts nets divers.
2. Le dépassement des crédits est dû au paiement des salaires de onze personnes détachées, prévu au budget des salaires mais payé à même les autres dépenses, ainsi qu'aux paiements rétroactifs versés aux divisions scolaires en vertu de la conclusion d'une nouvelle convention collective. Ce dépassement a été compensé en partie par des coûts moins élevés que prévu pour les Sciences humaines, en raison de l'annulation des séances d'orientation concernant le Cadre commun; par des coûts moins élevés que prévu pour la coordination de projets, en raison de l'annulation des cours de préparation de carrières; par des coûts moins élevés que prévu liés aux programmes de Français langue première et de Français langue seconde (S1 à S4), en raison de l'annulation d'activités de perfectionnement professionnel, de la révision différée du programme de Mathématiques (M à 8), d'une diminution des services contractuels relatifs aux Mathématiques S1 à S4 découlant d'un ralentissement dans le développement des services de soutien, de l'annulation des activités de développement des ressources d'apprentissage de la musique, et de la remise des séances d'orientation et des réunions du comité du programme d'études en Éducation physique et Éducation à la santé; ainsi que par d'autres écarts nets divers.

Direction des services de soutien en éducation

La Direction des services de soutien en éducation est chargée entre autres, du calcul et du paiement des subventions destinées aux divisions et districts scolaires qui offrent des programmes en français. Cette Direction a également la responsabilité d'effectuer des projets d'évaluation dans la matière du Français. De plus, elle assure la liaison nécessaire avec les partenaires en éducation française et collabore à la réalisation de projets culturels et spéciaux.

Cette Direction est responsable d'une variété de dossiers, d'activités et de services étroitement reliés à l'éducation française :

- statistiques : cueillette et analyse des données relatives aux budgets et aux effectifs scolaires dans les divers programmes;
- calcul, distribution et surveillance des subventions provinciales aux divisions et districts scolaires pour les programmes suivants : le français langue première, l'immersion française, et les cours de français de base;
- administration de l'Entente spéciale Canada-Manitoba sur des mesures d'investissement relatives à la qualité de l'éducation dans la langue de la minorité;
- élaboration, coordination et réalisation de projets de mesure et d'évaluation; en particulier, la Direction est responsable de l'évaluation du rendement scolaire des élèves dans la matière du Français dans les programmes de français langue première au niveau 3^e année et de français

langue seconde – immersion au niveau 4^e (évaluation formative), 6^e, et S4 (tests basés sur les normes);

- liaisons pédagogiques, administratives et culturelles entre le Bureau de l'éducation française et les diverses sections du Ministère, les commissions scolaires, les écoles et les différents organismes, provinciaux, nationaux et internationaux qui s'intéressent à l'éducation en langue française;
- administration d'une entente interprovinciale pour la réalisation de certains projets à caractère éducatif et culturel.

Statistiques et subventions

La Direction a assuré l'entrée, la vérification et l'analyse de données diverses, ainsi que le calcul des subventions pour tous les programmes de français. Par la suite, les renseignements sur les effectifs scolaires et le pourcentage d'enseignement en français ont été soumis à Statistique Canada.

La Direction a effectué un certain nombre de travaux de statistiques pour répondre à des demandes spéciales. De plus, la Direction a fourni un appui administratif à l'Entente spéciale Canada-Manitoba sur des mesures d'investissement relatives à la qualité de l'éducation dans la langue de la minorité.

Mesure et évaluation

La Direction a administré des tests pilotes basés sur les normes en Français langue première (FL1) et en Français langue seconde - immersion (FL2-I) au S4 en avril et novembre 2002. De plus, l'administration de tests officiels au S4 et la formation des coordonnateurs divisionnaires responsables de la correction locale ont été effectuées en mai 2002 et en janvier 2003. La vérification du processus de correction au niveau local de ces deux tests a été faite en juin 2002 et en février 2003.

La Direction a administré des tests pilotes basés sur les normes en FL1 et en FL2-I au niveau de la 6^e année en avril 2002. De plus, l'administration de tests officiels en 6^e année et la formation des coordonnateurs divisionnaires responsables de la correction locale ont été effectuées en mai 2002. La vérification du processus de correction locale de ces deux tests a été faite en juillet 2002.

La Direction a élaboré de nouveaux tests basés sur les normes en FL1, un pour la 6^e année et deux pour le S4. L'élaboration de nouveaux tests s'est également poursuivie en FL2-I, un pour la 6^e année et trois pour le S4.

La Direction a poursuivi la mise en œuvre d'un ensemble d'outils pour l'évaluation de la lecture au tout début de la 3^e année en FL1 et d'un ensemble d'outils pour l'évaluation de la lecture au tout début de la 4^e année en FL2-I. La Direction a mené une consultation relative à la troisième année de mise en œuvre de ce projet d'évaluation formative auprès des directeurs généraux, des divisions scolaires et des enseignants en mai 2002. De plus, la Direction a développé une grille d'évaluation de l'écriture FL1, 4^e année.

Liaisons

La Direction a organisé en décembre 2002 une conférence provinciale ayant pour thème *Building Connexions*. Cette conférence avait pour but premier de rassembler les principaux intervenants et partenaires du programme d'immersion française afin de faire un bilan sur l'état de ce programme dans l'ensemble de la province.

Projets culturels

En collaboration avec 30 associations ou groupes du Manitoba et 8 organismes culturels hors-province, la Direction a coordonné la réalisation de 47 projets culturels auxquels ont participé quelque 22 500 élèves des écoles franco-manitobaines et des écoles à programme d'immersion française du Manitoba. Deux cahiers pédagogiques ont été élaborés afin de mieux préparer les élèves et les enseignants pour les manifestations culturelles. De plus, la Direction a élaboré une trousse d'activités pour la journée d'accueil.

Entente culturelle-éducative

Dans le cadre de l'entente Québec-Manitoba, la Direction a participé à la réalisation de 20 projets s'adressant aux enseignants et aux élèves. Onze enseignants ont été choisis pour suivre un cours ou des stages de formation au Québec. Vingt-quatre spécialistes du Québec sont venus au Manitoba pour fournir leur expertise en production de matériel didactique et en pédagogie. De plus, quatre élèves manitobains ont été jumelés avec quatre élèves québécois pour un échange d'une durée totale de six mois, soit trois mois au Manitoba et trois mois au Québec.

Développement durable

Au cours de l'année financière 2002-2003, la Direction a décidé d'intégrer plus spécifiquement à son processus de planification annuelle la notion de développement durable.

La Direction vise ainsi réduire la production de déchets en réduisant l'utilisation de papier et d'autres articles de bureau. Dans cette perspective, il est à noter que la Direction n'utilise que des cartouches recyclées pour imprimante laser, n'utilise que du papier recyclé et a évité, dans la mesure du possible, l'achat de nouveau mobilier – l'intention ici est de maximiser l'utilisation de meubles usagés.

Les employés continuent à être encouragés à utiliser des moyens de transports plus respectueux de l'environnement : bicyclette, covoiturage, transport en commun, marche à pieds, etc. De plus, afin de limiter le plus possible les déplacements, la grande majorité des réunions de la Direction ont eu lieu à l'édifice Robert Fletcher. De plus, l'utilisation des modes de communication électroniques a été très encouragée pour, encore une fois, éviter des déplacements et l'usage de papier.

3 (c) Services de soutien en éducation

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) en milliers de \$	Note expl.
	2002-2003 en milliers de \$	ETP	En milliers de \$		
Total des salaires et des avantages sociaux	1 011,4	14,50	1 152,9	(141,5)	1
Total des autres dépenses	624,2		396,1	228,1	2
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	1 635,6	14,50	1 549,0	86,6	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au fait que les salaires de quatre personnes détachées ont été payés aux divisions scolaires à même les autres dépenses, alors qu'ils étaient prévus au budget des salaires; que quatre postes ont été laissés vacants pendant une partie de l'année, ainsi qu'à d'autres écarts nets divers. Elle a en partie été compensée par le paiement à deux employés d'indemnités de départ et de congé payé; par l'embauche de personnel supplémentaire occasionnel pour l'élaboration, l'administration et la correction des tests basés sur les normes ainsi que pour le

l'élaboration du site Web; par les fonds additionnels requis pour les avantages sociaux des employés occasionnels supplémentaires; et par le non-paiement d'une indemnité de roulement du personnel approuvée dans le budget des dépenses 2002-2003.

- 2. Le dépassement des crédits est dû au paiement aux divisions scolaires des salaires de quatre employés détachés, prévus au budget des salaires mais payés à même les autres dépenses; ainsi qu'aux paiements rétroactifs versés aux divisions scolaires à la suite de la conclusion d'une nouvelle entente collective. Ce dépassement a été compensé en partie par le coût moins élevé que prévu de l'organisation d'une conférence provinciale sur le programme de Français langue seconde — immersion; par des coûts moins élevés que prévu associés à l'administration des tests basés sur les normes; par une participation moins importante que prévu d'étudiants au programme d'échange Manitoba-Québec; ainsi que par d'autres écarts divers.*

Direction des programmes de langues officielles et des services administratifs

La Direction des programmes de langues officielles et des services administratifs est chargée d'administrer les programmes de financement ou d'aide dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE). Cette Direction est également responsable de la préparation, la coordination et l'administration du budget ainsi que de tous les services administratifs et du secrétariat pour l'ensemble de la division.

Le 22 mars 2001, les gouvernements du Manitoba et du Canada ont conclu une entente qui a permis au Manitoba de recevoir du Canada 6 234 000 \$ en 2002-2003 pour défrayer les coûts associés à l'enseignement en français et l'enseignement du français au Manitoba. Cette année, l'appui financier a été accordé sous forme de subventions aux commissions scolaires et aux écoles indépendantes qui offrent des programmes d'études en français, au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) pour appuyer le développement de programmes universitaires et communautaires, ainsi que de certaines dépenses reliées à l'administration et au développement des programmes du Bureau de l'éducation française.

De la contribution du Canada en 2002-2003, environ 1 667 000 \$ ont été déboursés pour financer des bourses et des activités reliées à l'élaboration de programmes éducatifs et culturels et à la formation et au perfectionnement des enseignants. Ceci a permis à 568 étudiants du niveau postsecondaire d'entamer ou de poursuivre des études universitaires en français et à 110 professeurs qui enseignent en français de perfectionner leurs connaissances linguistiques ou pédagogiques grâce à leur participation à des cours d'été spécialisés, soit au CUSB, soit dans des établissements postsecondaires canadiens. La contribution du Canada a permis à 18 organismes non-gouvernementaux d'aider le Manitoba à élaborer et à mettre en œuvre des programmes éducatifs et culturels novateurs et expérimentaux, à élargir le champ d'application des programmes existants et à répondre à des besoins non-satisfaits et pressants dans le domaine de l'éducation en français au Manitoba.

Dans le cadre du PLOE, la Direction des programmes de langues officielles et des services administratifs a travaillé avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) pour assurer la mise en œuvre de deux programmes nationaux. Ces programmes, financés par le ministère du Patrimoine canadien, ont permis au Manitoba d'accueillir en 2002-2003 dix-neuf étudiants du niveau postsecondaire venus de l'extérieur de la province pour agir comme moniteurs de langues dans les écoles publiques et les universités du Manitoba, et d'envoyer une vingtaine d'étudiants manitobains à l'extérieur du Manitoba pour exercer ces mêmes fonctions. De plus, 416 étudiants des autres provinces du Canada sont venus au Manitoba pour étudier le français ou l'anglais comme langue seconde et 164 étudiants manitobains ont pu participer au cours d'été de langue seconde dans diverses provinces, surtout au Québec, afin de perfectionner leur français et d'approfondir leur connaissance de la culture.

La Direction des programmes de langues officielles et des services administratifs est aussi responsable de l'administration de l'Entente auxiliaire Canada-Manitoba sur le développement du Collège universitaire de Saint-Boniface.

Le personnel de PLOSA a eu l'occasion de participer à des discussions concernant le développement durable afin de se sensibiliser davantage et partager des idées. Le personnel a pu améliorer le programme de recyclage en ajoutant des contenants de recyclage de cannettes et de bouteilles dans les salles de conférences. Le personnel continue les pratiques de réduction, réutilisation et recyclage déjà adoptées et continue ses efforts dans l'approvisionnement des matériaux recyclés ainsi que le développement économique des communautés.

La Direction a mis sur pied un système d'information comptable pouvant l'informer sur la consommation de matériaux de bureau.

3 (d) Programmes de langues officielles et services administratifs

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003 en milliers de \$	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif) en milliers de \$	Note expl.
		ETP	En milliers de \$		
Total des salaires et des avantages sociaux	859,7	21,00	875,0	(15,3)	
Autres dépenses	1 065,4		1 253,6	(188,2)	1
Aide financière	1 722,2		1 713,7	8,5	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	3 647,3	21,00	3 842,3	(195,0)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable à des coûts de traduction, d'impression et d'administration générale moins élevés que prévu, en raison du roulement du personnel professionnel de la division en 2002-2003 qui a entraîné un ralentissement général des activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'études, ainsi qu'à d'autres écarts divers.

Direction des ressources éducatives françaises

La Direction des ressources éducatives françaises est chargée de fournir du matériel didactique et des services de bibliothèque aux éducateurs de la maternelle au secondaire 4 des écoles franco-manitobaines, d'immersion française et aux écoles offrant des cours de français de base. La clientèle comprend aussi le personnel du Ministère, les conseillers pédagogiques, les professeurs et les enseignants en formation aux facultés d'éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface, de l'université du Manitoba, de l'université de Winnipeg, les parents inscrits au programme d'Enseignement à domicile ainsi que d'autres intervenants du réseau scolaire. La Direction offre un service de deux médiabus aux écoles en régions rurales. Le centre de production développe des ressources dans les nouveaux médias tels que vidéos, disques compacts et DVD pour appuyer les programmes d'études et pour la Section de la mesure et de l'évaluation du Bureau de l'éducation française.

La Direction a poursuivi les objectifs suivants :

- assurer un rôle de meneur et d'appui professionnel auprès des usagers en ce qui a trait au développement, à la sélection et à l'utilisation de tous les médias sous toutes leurs formes, y

inclus les nouvelles technologies, comme partie intégrante de l'enseignement ou du processus d'apprentissage;

- fournir les ressources et les services aux éducateurs de la province de la maternelle au secondaire 4 et aux professionnels de l'éducation, de façon à améliorer le milieu de l'enseignement et à appuyer les programmes d'études et le modèle de l'*Apprentissage basé sur les ressources*;
- sélectionner, acquérir, cataloguer et distribuer les ressources pour l'utilisation pédagogique relative aux besoins exprimés par les conseillers pédagogiques de la Direction du développement et de l'implantation des programmes et par les écoles de la province;
- reproduire du matériel en provenance d'autres compétences pour lequel la Direction a obtenu les droits de photocopie pour le territoire scolaire manitobain;
- faire connaître au moyen des médiabus, les ressources de la collection, y compris celles des nouvelles technologies éducatives et des services de la Direction, dans les écoles rurales;
- produire des ressources dans les nouveaux médias pour appuyer les cours de Français de base et la Section de la mesure et de l'évaluation.

Bibliothèque

La bibliothèque, qui compte 59 300 documents, a pour but premier, la diffusion de toutes ressources imprimées et non imprimées auprès de 5 000 usagers. Au cours de l'année, 59 200 prêts de documents et de vidéocassettes ont été effectués. Le service de référence a répondu à 2 450 demandes d'information et a initié plusieurs clients à la recherche informatisée sur le Catalogue d'accès public. Les clients ont exploité le nouveau service de réservation sur le Web et ont placé 190 réservations de documents. Les utilisateurs ont eu accès à 420 cédéroms, disponibles pour le prêt et pour l'évaluation. Le service technique a enregistré 2 650 acquisitions, 1 830 nouvelles entrées bibliographiques et a catalogué 280 sites Web.

Le personnel de la bibliothèque a participé à 22 expositions/présentations pédagogiques dans les écoles ou dans les divisions scolaires et a offert 17 tournées de la bibliothèque à environ 200 éducateurs et étudiants. Il a aussi participé à trois congrès/colloques en montant diverses expositions telles que la Conférence des éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba, *Special Area Group* et la Conférence des ministres. Une rencontre des Responsables de bibliothèque a été organisée et un membre du personnel s'est rendu dans une école pour présenter des animations du livre lors du Mois de la lecture.

Le comité responsable de la promotion de la Direction a publié une liste des Nouveautés de la DREF pour les écoles FL1 et FL2 à trois reprises pendant l'année et une liste pour les enseignants de Français de base à deux reprises. Le personnel a collaboré à la publication de deux bulletins « La DREF en Action » et à plusieurs articles promotionnels remis à divers organismes éducatifs provinciaux pour leurs publications respectives. Le comité a de plus préparé 10 expositions thématiques pour l'intérieur de la bibliothèque et trois étalages pour l'extérieur. Plusieurs mises à jour ont été faites sur le site Web de la Direction.

Grâce aux subventions importantes de l'Entente Manitoba – Québec, le personnel a coordonné la visite d'une auteure qui a passé deux semaines au Manitoba. Elle a visité 15 écoles franco-manitobaines et d'immersion française et présenté 25 animations du livre à 745 élèves des régions urbaines et rurales.

Certains membres du personnel ont siégé sur des comités éducatifs et de bibliothèques provinciaux.

Service de production et de reproduction

Ce service a été responsable de la production de 14 montages de vidéos pour les tests pilotes et les tests officiels pour la Section de la mesure et de l'évaluation, administrés dans les écoles manitobaines pour les niveaux de la 6^e année et de S4 des programmes FL1 et FL2.

Le nombre total de cassettes reproduites pour ces tests a été 240 copies et le nombre de disques compacts pressés s'est chiffré à 155.

Le nombre de vidéocassettes reproduites au cours de l'année a été 792, tandis que le nombre d'audiocassettes a été 354. Comme nouveautés cette année, ce service a pressé 515 disques compacts et brûlé 14 DVD.

Service de médiabus

Les deux coordonnateurs des médiabus ont visité 56 écoles franco-manitobaines et d'immersion française et rencontré 1 015 enseignants au cours de l'année en régions rurales. Tout en s'assurant de faire la promotion des nouveautés en documentation qui viennent appuyer les nouveaux programmes d'études, les coordonnateurs ont planifié et enseigné 750 cours, en collaboration avec les enseignants, en utilisant différentes ressources didactiques. L'accent a été mis sur l'animation du livre en salle de classe, sur la Valise thématique, sur l'intégration des nouvelles technologies, y inclus les cédéroms et l'accès aux sites éducatifs sur le Web.

Le Centre de prévisionnement

L'accès à environ 420 cédéroms a permis à de nombreux conseillers pédagogiques et enseignants en formation d'en faire l'évaluation sur place avant d'en faire l'achat.

Développement durable

La Direction a mis sur pied un Plan d'action organisationnel pour préciser la manière qu'elle se conformera à la mise en œuvre des Directives de développement durable en matière d'approvisionnement. Des actions précises pour chaque objectif ont été élaborées. Pour répondre au premier objectif, les buts et objectifs du développement durable ont été intégrés dans le Plan opérationnel de la Direction, l'équipe du personnel a participé à un atelier sur le sujet et les produits et services soucieux de l'environnement ont été commandés. Le Comité de développement durable a été créé et la présidente du comité siègera sur le Comité environnemental du Collège universitaire de Saint-Boniface. Pour répondre au troisième objectif, l'éthanol sera utilisé dans les véhicules conduits par les coordonnateurs des médiabus. Pour tout achat et service, la Direction s'engage à placer toutes commandes chez des propriétaires d'entreprise francophone et métisse lorsque possible.

3 (e) Ressources éducatives françaises

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Actual	Estimate		Variance	Expl. No.
	2002/03	FTE	2002/03	Over (Under)	
	\$000		\$000	\$000	
Total des salaires et des avantages sociaux	443.5	12.00	481.9	(38.4)	
Total des autres dépenses	414.9		331.4	83.5	1
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	858.4	12.00	813.3	45.1	

1. Le dépassement des crédits est dû au paiement du salaire d'un employé détaché, prévu au budget des salaires mais payé à même les autres dépenses; aux frais occasionnés par le transfert de concentrateurs (HUB) pour la connexion d'ordinateurs; aux dépenses entraînées par les travaux de rénovation à la DREF au Collège universitaire de Saint-Boniface; ainsi qu'à d'autres écarts divers.

Crédits d'impôts scolaires et en matière d'éducation

Crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation

Le crédit d'impôt foncier du Manitoba procure de l'aide financière aux propriétaires de résidences et aux locataires en fonction de leurs coûts d'occupation et de leur revenu. Le crédit d'impôt foncier est administré par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) au nom de la Province et on peut le réclamer dans la déclaration annuelle de revenus des particuliers. L'aide fiscale aux propriétaires occupants offre un allègement fiscal immédiat de 400,00 \$ sous forme de déduction sur le relevé municipal d'impôt foncier.

4 (a) Crédit d'impôt foncier du Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (néгатif)	Note d'expl.
		ETP	\$		
Crédit d'impôt foncier du Manitoba	174 849,4		174 551,0	298,4	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	174 849,4		174 551,0	298,4	

Aide aux pensionnés en matière de taxes scolaires

Le programme d'aide aux pensionnés en matière de taxes scolaires procure une aide financière aux propriétaires et aux locataires de 55 ans et plus, en fonction de leurs coûts d'occupation et de leur revenu. Il est géré par l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR) pour la province du Manitoba et on peut réclamer cette aide dans la déclaration annuelle de revenus des particuliers. Les prestations sont gérées par le ministère des Services à la famille et du Logement du Manitoba.

4 (b) Aide aux pensionnés en matière de taxes scolaires

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (néгатif)	Note d'expl.
		ETP	\$		
Aide aux pensionnés en matière de taxes scolaires	2 809,4		3 288,0	(478,6)	1
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	2 809,4		3 288,0	(478,6)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au fait que les paiements versés aux locataires en 2002 étaient inférieurs à ceux prévus.

Soutien aux écoles

Finances des écoles

La Direction des finances des écoles vise les objectifs suivants : fournir aux divisions scolaires publiques du Manitoba une aide au financement des immobilisations et des dépenses de fonctionnement, et cela de façon opportune et efficace, dans le cadre du Programme de financement des écoles; accorder des subventions de fonctionnement aux écoles indépendantes qui y ont droit et ainsi remplir les obligations du gouvernement à leur égard; fournir le soutien et l'aide nécessaires dans les domaines de l'administration, du financement, de la gestion et de la vérification comptable des divisions scolaires; veiller au maintien d'un système approprié de gestion financière et de financement pour les divisions scolaires du Manitoba, ainsi qu'à l'application de mécanismes efficaces d'obligation redditionnelle; fournir un soutien comptable, financier et administratif à la Commission des finances des écoles publiques, afin de l'aider à assumer ses responsabilités en matière de soutien en capital; accorder une aide financière à divers organismes à caractère éducatif pour des projets éducatifs, des services d'éducation spécialisés ou des activités qui améliorent la qualité de l'éducation offerte aux élèves manitobains de la maternelle au secondaire 4.

Le comité permanent chargé des rapports financiers et de la comptabilité du ministère (comité FRAME), qui est formé de fonctionnaires de la Direction et de secrétaires-trésoriers de divisions scolaires, ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2002-2003. Toutefois, les recommandations du comité FRAME (telles qu'approuvées par le gouvernement en 2001-2002) au sujet d'une limite au pourcentage du budget que les divisions scolaires peuvent utiliser à des fins administratives ont été présentées par le personnel à la Direction des finances des écoles pendant la conférence de la Manitoba Association of School Business Official en mai 2002. La version révisée du manuel contenant les recommandations du comité FRAME pour l'année scolaire 2003-2004 a été publiée en novembre 2002.

La Direction a publié le rapport du comité FRAME concernant les écoles publiques pour les états financiers de 1999-2000 et 2000-2002 et pour le budget de 2002-2003. Le 30 septembre 2002, le Rapport des inscriptions scolaires a également été publié.

La Direction est représentée au sein de divers comités ministériels, dont le comité d'étude des programmes d'anglais, langue seconde, l'Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté (IEPEED) et le groupe de travail ministériel sur les finances de l'éducation.

Le personnel a procédé à des analyses financières dans les domaines suivants : le financement des écoles publiques pour l'année scolaire 2003-2004 (annoncé le 27 janvier 2003), les taxes scolaires et le soutien analytique relativement à la fusion des divisions scolaires. Il a également aidé le personnel des divisions et des écoles indépendantes lorsque cela était nécessaire.

On a terminé la rédaction des règlements sur le calcul et le versement des subventions aux divisions scolaires publiques et aux districts scolaires ayant un financement particulier en vertu du Programme de financement des écoles pour l'année scolaire 2001-2002. En avril 2003, on a aussi terminé la rédaction du règlement sur l'écart permis en matière d'évaluation énonçant les taux par mille fixés pour la taxe d'aide scolaire de 2003.

La Direction a fourni une aide financière et administrative à la Commission des finances des écoles publiques, de façon régulière et sur demande, par exemple, en émettant des débentures pour financer la construction de projets d'immobilisations. En avril 2002, le gouvernement a annoncé que des débentures totales de 45 millions de dollars seraient émises pour financer la construction de projets d'immobilisations pour l'année scolaire 2002-2003. À la mi-mai 2003, 83 débentures avaient

été émises pour un total de 44 millions de dollars. De plus, la Direction a terminé les états financiers vérifiés de la Commission pour l'exercice terminé le 30 juin 2002.

En vertu des règlements, les écoles indépendantes doivent produire des états financiers. Le personnel de la Direction a continué à collaborer étroitement avec les écoles indépendantes et d'autres services ministériels afin de garantir le respect de la politique ainsi que de toutes les dispositions de la *Loi sur les écoles publiques* et des règlements s'y rapportant.

Développement durable

La Direction des finances des écoles a concentré ses activités de développement durable sur la mise en oeuvre des activités définies dans son plan d'action en matière d'approvisionnement axé sur le développement durable. Elle a notamment utilisé du papier recyclé et des cartouches de toner recyclées dans les télécopieurs et les imprimantes. La Direction a aussi fait une utilisation plus grande des outils de communication électronique pour remplacer le papier (p. ex., en utilisant le logiciel Faxination pour télécopier de l'information directement à l'ordinateur et pour recevoir l'information sur l'indice des prix à la consommation chaque mois par voie électronique). De plus, le nombre de copies papier du rapport annuel du comité FRAME et du rapport sur le nombre d'inscriptions a été réduit, en partie parce qu'on peut maintenant consulter ces rapports sur Internet et en partie à la suite de la fusion des divisions scolaires, laquelle a réduit le nombre de copies requises par les divisions scolaires. Le personnel recommande aux parties intéressées de consulter ou de télécharger ces rapports sur Internet, où l'on trouve aussi des formulaires à l'intention des divisions scolaires et des municipalités, y compris des formulaires relatifs au financement et à la collecte et au versement des taxes. Enfin, le personnel s'efforce de réutiliser les fournitures chaque fois que cela est possible (p. ex., en utilisant le papier non utilisable à des fins interne et en réutilisant les chemises de classement et les relieurs).

5 (a) Finances des écoles

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	854,7	16,50	881,8	(27,1)	
Autres dépenses	267,4		155,1	112,3	1
Évaluation foncière	2 424,8		2 424,8	0,0	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	3 546,9	16,50	3 461,7	85,2	

1. Le dépassement des crédits est attribuable au paiement d'honoraires d'experts-conseils et de conseillers juridiques non prévus au budget en ce qui concerne la fusion des divisions scolaires.

Services d'administration scolaire

Section de l'administration

La Section de l'administration est chargée de maintenir un cadre législatif, réglementaire et politique efficace relativement à l'éducation primaire et secondaire. À cette fin, la Section assure la coordination des activités ministérielles en rapport avec la révision des lois et des règlements. En collaboration avec le conseiller juridique du Ministère, la Section a préparé les lois relatives à fusion

des divisions scolaires et à la régie des divisions scolaires francophones. Afin d'appuyer les besoins du Ministère en matière de réglementation, la Section a recueilli, rassemblé et préparé de nouveaux règlements et en a modifié d'autres en vertu de la *Loi sur les écoles publiques*, y compris des règlements touchant le programme de financement des écoles, l'écart permis en matière d'évaluation, la régie des écoles francophones et divers règlements rattachés à la fusion des divisions scolaires et des districts scolaires (2002). Dans le but d'appuyer les activités administratives des écoles, la Section a distribué des formulaires de transfert des étudiants aux divisions scolaires afin de faciliter le choix d'une école.

La Section de l'administration a aussi fourni un soutien consultatif au Ministère, aux divisions scolaires et au public sur des questions touchant la *Loi sur l'administration scolaire* et la *Loi sur les écoles publiques*, sur les règlements connexes et sur le système d'éducation en général. Afin de répondre aux besoins et aux droits du public en matière d'information, la Section a consacré beaucoup de temps aux consultations avec d'autres secteurs du Ministère. En réponse aux demandes formulées, l'information a été fournie par téléphone, par écrit et en personne. La Section a distribué un répertoire intitulé *Écoles du Manitoba 2003*, produit par la Section des brevets, à toutes les écoles et à toutes les divisions scolaires de la province. Le Bureau de la traduction a contribué à la divulgation des grandes lignes des programmes et politiques du Ministère en coordonnant la traduction et la relecture de nombreux documents, dont des documents sur les programmes, du matériel sur le financement, du matériel sur les prêts aux étudiants du Manitoba, plusieurs sites Web, les mises à jour du plan d'action de l'Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté, le matériel de stage, le matériel documentaire, le rapport de la Commission chargée de l'analyse de l'effectif et de la composition des classes, le matériel des services STEP, le tabloïde *Perspectives manitobaines*, le rapport *Les professions à forte demande*, le matériel d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA), le matériel du Forum des ministres du marché du travail et le matériel de Jeunesse Manitoba. Cette année, 799 demandes ont été traduites à l'externe et sur ce nombre, la plupart ont été révisées par le personnel du Bureau de la traduction. De plus, 487 demandes de traduction, de recherche et de relecture ont été traitées à l'interne. Au total, le Bureau a traité 1 286 demandes de traduction pour les ministères Éducation et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire et formation professionnelle Manitoba. Le lexique (la banque de termes) du Ministère a été mis à jour et comprend maintenant plus de 17 000 termes.

Section des études indépendantes

La Section des études indépendantes est chargée de veiller à ce que les élèves qui fréquentent des écoles indépendantes subventionnées et non subventionnées et les élèves qui reçoivent une éducation à domicile bénéficient d'une éducation équivalant à celle des élèves qui fréquentent une institution du système public. La Section contribue aussi à maintenir la communication entre le Ministère, les divisions scolaires et les collectivités huttériennes à propos de questions touchant l'éducation des élèves huttériens. Chaque année, le coordonnateur des études indépendantes fait l'inspection d'un certain nombre d'écoles indépendantes subventionnées et fournit des services aux membres de l'administration et du personnel de ces écoles. Le coordonnateur a aussi fait l'inspection de deux programmes scolaires en Chine et d'un programme scolaire en Thaïlande.

L'agent de liaison pour les écoles indépendantes non subventionnées a visité 45 écoles et a produit des rapports sur l'état physique et éducatif de chacune. L'agent a aussi évalué, aux fins de son travail, les attestations d'études de près de 300 élèves et adultes à l'extérieur de la province et du pays. L'agent de liaison de l'enseignement à domicile a traité les formulaires d'enseignement à domicile de plus de 1 300 élèves qui étudient à domicile, vérifié les rapports sur les progrès réalisés par ces élèves, établi des liens avec les familles qui font l'école à domicile et rendu visite à certaines familles au besoin. La Section entretient aussi des liens avec des organisations telles que la

Manitoba Federation of Independent Schools, les Associations of Christian Schools Inc., la Manitoba Association of Christian Home Schools et la Manitoba Association for Schooling at Home.

La Section des études indépendantes répond aussi à de nombreuses demandes provenant de parents au sujet des institutions d'enseignement et du transfert des attestations d'études d'une institution à l'autre au sein de la province et à partir d'une institution à l'extérieur de la province ou du pays.

Section du transport des élèves

La Section du transport des élèves veille au fonctionnement sécuritaire, efficace et économique du système de transport des élèves (autobus scolaires). Avec ses cours d'appoint et sa publication (*Le Signal*), elle voit à la formation des personnes qui assurent le transport des élèves des divisions et districts scolaires. De plus, pour souligner l'importance de la sécurité dans les autobus scolaires auprès des élèves, la Section a obtenu puis distribué aux écoles du matériel portant sur la semaine de la sécurité dans les transports. La Section a procédé à l'étude de quatre systèmes de transport pour fournir des commentaires aux divisions scolaires qui les gèrent, notamment sur les bonnes pratiques de transport, la conformité aux règlements et autres sujets pertinents

Dans le but d'appuyer le fonctionnement continu de la flotte d'autobus scolaires de la province, la Section coordonne l'achat central des nouveaux autobus scolaires au nom des divisions scolaires participantes. Le processus d'achat centralisé comprend la préparation des devis descriptifs relatifs aux autobus scolaires, des documents d'appel d'offres, la compilation de données d'inspection et des analyses des défauts. De plus, des examens pilotes et des vérifications en usine sont effectués aux installations de fabrication des châssis et des carrosseries. Tous les nouveaux autobus scolaires achetés dans le cadre du processus central d'appel d'offres sont soumis à une inspection finale avant d'être acceptés et livrés à la division scolaire

Afin d'améliorer l'entretien préventif, la Section a offert des ateliers de formation aux mécaniciens sur une foule de sujets. Elle a aussi préparé et distribué des bulletins d'entretien de même qu'une publication semestrielle sur l'entretien produite par la Section. La Section a apporté des modifications au manuel des chauffeurs d'autobus et elle a organisé des discussions avec les responsables du transport dans les divisions et districts scolaires sur les particularités de l'équipement des autobus scolaires. Aussi, la Section sert de liaison entre les fabricants d'autobus scolaires et les divisions et districts scolaires relativement aux questions de garantie concernant le matériel défectueux. La Section a collaboré avec les divisions scolaires participantes et le ministère des Transports et des Services gouvernementaux pour doter un certain nombre d'autobus scolaires de feux à éclats.

Section des brevets et des dossiers des élèves

La Section des brevets veille au maintien d'un effectif enseignant qualifié grâce à un programme de délivrance de brevets aux membres du personnel professionnel (enseignants, spécialistes, coordonnateurs et directeurs) du système scolaire du Manitoba. La Section a délivré des brevets d'enseignement à 598 certificats diplômés en éducation, 51 brevets de spécialiste scolaire, 46 brevets d'enseignement à l'enfance en difficulté, 13 brevets de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté, 81 brevets d'administrateur scolaire de niveau 1 et 27 brevets de directeur d'école de niveau 2. De plus, des brevets ont été remis à 261 enseignants de l'extérieur de la province.

Le personnel de la Section a assuré l'actualisation d'environ 18 000 dossiers informatisés sur des enseignants actifs, et il a participé à l'assemblage des divers documents d'information requis par la base de données sur le personnel professionnel enseignant.

La Section des dossiers des élèves maintient une base de données complète sur les notes finales des élèves des années supérieures pour la province et produits des relevés de notes officiels à l'aide de ces dossiers. Un total de 1 224 relevés de notes ont été établis pour des élèves du secondaire

La Section assure aussi la coordination d'un programme d'échange d'enseignants. Douze demandes ont été traitées et trois jumelages ont été effectués avec l'Australie.

Commissions et comités réglementaires

La Direction des services d'administration scolaire coordonne les nominations des membres d'un certain nombre de commissions et de comités réglementaires et non réglementaires. Elle veille au paiement des dépenses engagées pour les activités d'un certain nombre de conseils et commissions. Cette direction est aussi directement responsable des organismes énumérés ci-dessous.

Comité sur la formation des enseignants et les brevets d'enseignement

En décembre 2002, le ministre d'Éducation et Jeunesse Manitoba a créé le Comité sur la formation des enseignants et les brevets d'enseignement. Le Comité a pour rôle de faire des recommandations au ministre sur des questions se rapportant aux programmes de formation des enseignants et aux brevets d'enseignement. Le Comité s'est réuni quatre fois cette année.

Comité provincial des évaluations

Sur demande, le Comité provincial des évaluations examine les décisions prises par la Section des brevets d'enseignement en ce qui concerne la délivrance des brevets, le niveau de salaire et d'autres questions qui sont du ressort de la Section. Le Comité n'a pas eu à se réunir cette année

Commission de révision des brevets

La Commission de révision des brevets a été constituée en application de la *Loi sur l'administration scolaire*. Elle étudie les titres de compétences des enseignants ou des spécialistes transmis par le ministre aux fins d'examen. Le ministre peut ensuite recommander ou non le maintien du brevet. Cette année, la Commission s'est réunie deux fois

Comité consultatif du ministre

Le Comité consultatif du ministre soumet des recommandations au ministre touchant une foule de sujets liés au secteur de l'éducation. Le Comité n'a pas eu à se réunir cette année

Commission des renvois

La Commission des renvois étudie les questions concernant les limites des divisions et des districts scolaires qui lui sont soumises. Elle s'occupe des demandes de transfert de biens-fonds entre les divisions, de la création de quartiers au sein des divisions et des districts, de la représentation des commissaires, de la dissolution et de la fusion des divisions et districts scolaires, ainsi que de l'adoption des règlements qui définissent les limites des divisions et districts scolaires. La Commission a tenu deux réunions cette année.

Responsabilités relatives à l'application des lois

Conformément à l'annexe G du décret 419/2002, il appartient au Ministère de veiller à l'application des lois suivantes : la *Loi sur l'entretien et l'éducation des aveugles et des sourds*, la *Loi sur l'administration scolaire*, la *Loi sur les écoles publiques*, la *Loi sur la Commission des finances des écoles publiques*, la *Loi sur la pension de retraite des enseignants*, la *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba*.

Développement durable

Un plan d'action d'approvisionnement axé sur le développement durable a été élaboré. Ce plan prévoit l'identification des buts, objectifs et activités en matière d'approvisionnement. Un représentant de la Direction a assisté à la séance d'orientation portant sur l'approvisionnement axé sur le développement durable en octobre 2002. Un certain nombre d'activités ont ensuite été mises en oeuvre. Par exemple, pour rehausser le niveau de sensibilisation et de connaissance au sein du personnel de la direction, ces derniers ont assisté à une réunion expliquant les buts en matière d'approvisionnement du gouvernement/Ministère.

À la suite d'une sensibilisation accrue, le personnel des bureaux urbains et ruraux ont atteint les buts en matière d'approvisionnement grâce au recyclage, à la réduction de la quantité de papier utilisé et à l'utilisation de la communication électronique chaque fois que cela était possible.

Dans le but d'atteindre l'objectif du Ministère en ce qui concerne la réduction des émissions produites par les combustibles fossiles, la réduction de l'utilisation des véhicules aux fins des activités gouvernementales a été accompagnée par des efforts de covoiturage pour assister aux réunions. La Section du transport des élèves tient aussi compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques lorsqu'elle fait l'achat de nouveaux autobus en acquérant des autobus qui consomment moins d'essence dans le cadre du processus central d'achat.

5 (b) Services d'administration scolaire

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	1 487,6	29,50	1 509,9	(22,3)	
Total des autres dépenses	519,5		487,2	32,3	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	2 007,1	29,50	1 997,1	10,0	

Réseau informatique scolaire

Le Réseau informatique scolaire (RIS) fournit des services d'élaboration de programmes, de consultation et de maintenance relativement aux projets portant sur la technologie et l'innovation aux écoles de la maternelle au secondaire 4. La principale application du Réseau informatique scolaire est le Réseau informatique d'éducation (RIE), qui consiste en une série de modules constituant une base de données générale sur l'enseignement de la maternelle au secondaire 4. Cette base de données aide le Ministère et le milieu de l'éducation en matière de prestation et de gestion efficace des programmes opérationnels et d'évaluation de l'obligation redditionnelle en matière d'éducation. Un groupe d'intervenants du RIE se réunit deux fois par an pour identifier les politiques pouvant

influer sur le RIE. Un autre groupe opérationnel du RIE se réunit chaque mois pour revoir des questions opérationnelles. Le Service des systèmes et de la technologie gère le Réseau informatique scolaire.

Le logiciel *EIS Collection*, conçu par le Service des systèmes informatiques et de la technologie, est utilisé par les écoles et les divisions scolaires pour recueillir et transmettre des données au ministère et une version mise à jour de ce logiciel est produite chaque année. L'actualisation de ce logiciel est effectuée chaque année afin de tenir compte des nouvelles exigences en matière de production de rapports et de collecte de données. Le Ministère continue de travailler en collaboration avec les écoles et les divisions scolaires en leur prêtant assistance et en leur fournissant de l'information sur la nouvelle procédure à suivre en matière de transmission de données. Un groupe formé d'utilisateurs du RIE se réunit une fois par an, ce qui permet au personnel des écoles et des divisions scolaires, aux concepteurs et aux administrateurs d'échanger des idées avec le personnel du Ministère, de faire des recommandations et de proposer de nouveaux critères de transmission des données.

Le RIE est utilisé par les écoles et les divisions scolaires de l'ensemble de la province depuis septembre 1997. Toutes écoles et les divisions scolaires communiquent leurs inscriptions, les notes des élèves et leurs données relatives à l'enseignement au moyen d'un fichier de données commun, en dépit du fait que les écoles utilisent différents progiciels. La validité des données est établie dans le logiciel-outil avant qu'elles ne soient transmises au Ministère. Les données ainsi recueillies servent à calculer le financement accordé aux écoles et à établir les données démographiques se rapportant aux élèves, les données relatives aux inscriptions au cours, ainsi que les données relatives aux activités d'enseignement. Depuis un an, le Service des systèmes informatiques et de la technologie tente de simplifier le logiciel *EIS Collection* pour qu'il soit plus efficace et plus rapide. L'interface d'utilisateur a été redéfinie pour qu'elle soit aussi plus efficace, et elle comprend maintenant une fonction d'aide contextuelle.

Outre le RIE, le RIS fournit aussi des services de soutien dans le cadre de projets de développement connexes aux directions qui collaborent avec les écoles et les divisions scolaires, notamment à la Section des ressources éducatives (bibliothèque éducative), à l'Enseignement à domicile, à l'Apprentissage à distance, à la Direction de l'élaboration des programmes, à la Section du transport des élèves et au BEF (Bureau de l'éducation française). Le RIS a conçu la méthode qui permet au Service des systèmes informatiques et de la technologie d'assurer le suivi de l'information sur les droits d'auteur des images en Braille, ainsi que le suivi des tests de l'ouïe et des résultats des tests dans le cadre des activités de dépistage des troubles de la vue. Le RIS a aussi conçu un système permettant l'enregistrement des jours de travail des professionnels et du personnel administratif pour chaque journée d'école et a amélioré l'application de traduction de sorte que plusieurs utilisateurs puissent avoir accès au système en même temps.

L'Équipe de conception du RIS recherche sans cesse de nouvelles occasions de formation et de perfectionnement professionnel. Au cours de la dernière année, le personnel de la technologie de l'information (TI) a suivi une formation sur les nouvelles normes de TI et les nouvelles méthodologies de service conformément aux normes et directives définies par le Bureau chargé des technologies de l'information du gouvernement du Manitoba.

Le RIS encourage le maintien d'une culture qui reconnaît et favorise les pratiques de développement durable. Pour atteindre les objectifs d'approvisionnement en matière de développement durable, l'information relative aux lignes directrices en matière d'approvisionnement axé sur le développement durable du Manitoba ont été examinées et distribuées à tout le personnel (premier objectif : éducation, formation et sensibilisation). La Direction encourage l'utilisation du papier recyclé, des cartouches de toner recyclées, ainsi que le recyclage du papier non utilisable (deuxième objectif : prévention de la pollution et protection de la santé). La Direction permet aussi

au personnel de faire des appels conférences afin de minimiser les déplacements requis pour assister aux réunions habituelles (troisième objectif : réduction des gaz produits par les carburants fossiles).

5 (c) Réseau informatique scolaire

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	388,7	6,00	415,1	(26,4)	
Total des autres dépenses	452,0		519,7	(67,7)	1
Total par affectation budgétaire de moindre importance	840,7	6,00	934,8	(94,1)	

1. La sous-utilisation des crédits est attribuable au paiement de la licence Oracle à même le Service des systèmes et de la technologie même si ce paiement avait été prévu au poste 16-5C du budget, en partie compensée par divers écarts.

Subventions aux écoles

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement doivent servir à ce qui suit : fournir aux 37 divisions scolaires et aux deux districts scolaires à financement particulier du Manitoba (M-S4) un soutien opérationnel équitable en vertu du Programme de financement des écoles, de façon à aider les écoles publiques dans la prestation de services d'éducation; fournir un soutien opérationnel à la Commission des finances des écoles publiques pour qu'elle puisse éponger ses coûts; respecter les obligations financières du gouvernement envers les écoles indépendantes.

Pendant l'année scolaire 2002-2003, le financement des écoles publiques a augmenté de 2,0 %, soit de 16,1 millions de dollars, par rapport à 2001-2002; ainsi, il est passé de 821,2 millions de dollars à 837,3 millions de dollars (après le redressement des fonds transférés à la Division de la formation professionnelle et de l'éducation permanente et aux autres subventions).

Pendant l'année scolaire 2002-2003, le financement des écoles indépendantes a augmenté de 5,0 %, soit de 1,8 million de dollars, par rapport à 2001-2002; il est ainsi passé de 37,3 millions de dollars à 39,1 millions.

La Direction a continué à collaborer étroitement avec les écoles indépendantes pour faciliter la production de rapports sur les inscriptions et les données financières.

Subventions générales de soutien

Ces subventions procurent aux divisions et aux districts scolaires un soutien financier supplémentaire qui les aide à respecter les obligations financières inhérentes à la prestation de services éducatifs.

On a donc accordé aux divisions et aux districts scolaires une subvention calculée d'après les coûts salariaux déclarés au ministère des Finances du Manitoba pour l'année civile 2001.

Le soutien financier a augmenté à 20,6 millions de dollars en 2002-2003.

Autres subventions

L'objectif visé ici est de procurer une aide financière à des organismes à caractère éducatif.

En 2002-2003, des subventions ont été accordées à 14 organismes qui, par leurs activités, améliorent la qualité de l'éducation au Manitoba.

Caisse de retraite des enseignants

La Commission d'administration de la Caisse de retraite des enseignants gère la caisse de retraite des enseignants conformément à la *Loi sur la pension de retraite des enseignants*. La Caisse, qui comprend les cotisations salariales et les gains sur les placements, assume la moitié des pensions (quote-part patronale) qui sont versées aux enseignants à la retraite. Le Ministère en assume l'autre moitié. En date du 31 décembre 2002, le nombre d'enseignants à la retraite recevant une pension de la Caisse de retraite des enseignants se chiffrait à 8 606.

5 (d) Subventions scolaires

5 (e) Autres subventions

5 (f) Caisse de retraite des enseignants

5 (g) Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003	Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP \$		
Autres dépenses				
Subventions de fonctionnement	650 767,9	644 670,7	6 097,2	1
Subventions générales de soutien	20 240,8	20 579,5	(338,7)	
Commission des finances des écoles publiques	984,6	999,1	(14,5)	
Autres subventions	2 489,0	2 486,2	2,8	
Caisse de retraite des enseignants	91 071,4	91 869,1	(797,7)	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	765 553,7	761 050,4	4 949,1	

1. Le dépassement des crédits est attribuable aux facteurs ci-dessous:

- la hausse des fonds attribués dans le cadre du programme de financement des écoles à la suite de l'élimination progressive de la taxe d'aide à l'éducation;
- la subvention spéciale accordée au Winnipeg Technical Centre pour l'aider à assumer l'impact financier de l'inscription d'adultes non subventionnés à des cours menant au diplôme d'études secondaires au collège. [délibération du Conseil du Trésor 3A/2003 - poste 16(a)];
- la subvention spéciale au Winnipeg Technical Centre pour assumer les coûts de déplacement relatifs au programme de la Behavioural Health Foundation de la division scolaire Morris MacDonald au Winnipeg Technical Centre [C.T. 10A/2003 - poste 16(a)];
- les frais de scolarité de la Division scolaire Frontier en raison de la date de facturation de la division en 2002-2003;
- la subvention spéciale accordée à la division scolaire Duck Mountain qui était requise pour étudier des fusions et qui n'est plus nécessaire puisque la fusion a été effectuée;
- la diminution des subventions accordées aux étudiants résidents autochtones découlant de la baisse des demandes par rapport à celles qui avaient été prévues;
- la diminution des subventions institutionnelles accordées découlant d'une baisse des inscriptions d'étudiants par rapport à celle prévue;
- la diminution des subventions spéciales accordées découlant d'une baisse des inscriptions d'étudiants par rapport à celle prévue;
- autres écarts de moindre importance.

Division Jeunesse Manitoba

Les Programmes à l'intention des jeunes ont continué d'établir des partenariats efficaces avec les employeurs et les organisations communautaires partout dans la province afin de créer des possibilités d'emploi et d'appuyer la transition au travail pour les étudiants, les jeunes et les Manitobains sans emploi. En 2002-2003, de l'aide et de l'emploi ont été fournis à 10 801 étudiants et jeunes par l'entremise des programmes et des services offerts par la Division. Le partenariat unique établi entre les Programmes à l'intention des jeunes et le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'exploitation de centres d'emploi d'été pour les étudiants/jeunes sert toujours de partenariat modèle; de nouveaux secteurs de partenariat et de collaboration sont aussi mis en valeur sur une base continue.

Services d'emploi aux étudiants/jeunes

Ces services facilitent le placement des étudiants et des jeunes dans des emplois dans les secteurs public et privé, et ils fournissent de l'appui de carrière aux étudiants et aux jeunes en période de transition.

- **Le Service STEP** fournit des équivalents temps plein aux ministères pour l'embauche d'étudiants et il tient un registre centralisé et un service de référence pour les étudiants à la recherche d'un emploi dans les ministères provinciaux et dans des organisations connexes. Les étudiants et les jeunes sont aussi recommandés aux employeurs du secteur privé qui participent aux programmes d'emploi du gouvernement provincial tels que *Équipe verte en milieu urbain* et *Mon Village de l'équipe verte*. Le personnel fournit aussi de l'information en recherche d'emploi aux particuliers et aux groupes.
- **Le Service STEP** a été élargi de manière à offrir un service d'emploi à temps partiel aux étudiants de niveau postsecondaire pour la période de septembre à avril (pour les étudiants universitaires) et la période d'avril à la mi-juin (pour les étudiants de niveau collégial). Il s'agit du programme d'emplois à temps partiel du **Service STEP**. Des emplois à temps partiel sont aussi créés pour les étudiants de niveau postsecondaire par l'entremise des *Options Carrières à l'intention des étudiants handicapés*.
- **Le Service STEP** participe aussi en tant que partenaire au **programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Noirs**, un programme d'expérience au travail pendant l'année scolaire comprenant des activités de mentorat, des ateliers de sensibilisation culturelle, des séances d'imitation de rôles et un emploi d'été.
- **Le Programme de transition des jeunes (du travail aux études postsecondaires)** fournit aux nouveaux diplômés de secondaire 4 et qui n'ont pas les fonds requis pour poursuivre leurs études une expérience de travail rémunérée de 10 à 14 mois au sein du gouvernement et une bourse de 3 000 \$. Le Service STEP coordonne le programme et fournit des équivalents à temps plein aux ministères pour qu'ils embauchent ces étudiants et le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba fournit les bourses. Le programme comprend des séances de mentorat et d'information pour les étudiants.
- **Les Centres d'emploi jeunesse du Manitoba** fournissent des services de placement pour emplois d'été dans la localité aux étudiants et aux jeunes de Winnipeg, des collectivités rurales et des collectivités nordiques. Ils fournissent aussi de l'information sur la recherche d'un emploi aux particuliers et aux groupes.

- Le **Programme de bénévolat dans la fonction publique** place des bénévoles à des postes rattachés à leur carrière au sein du gouvernement.
- **Les Initiatives spéciales du gouvernement** fournissent des équivalents temps plein et des crédits salariaux aux ministères pour qu'ils créent des postes par l'entremise des **Options Carrières à l'intention des étudiants handicapés** et du **Programme d'échange avec le Québec**. Ces initiatives offrent aussi un service de recrutement et de référence pour ces postes.
- **Le Programme Coop** maintient un répertoire complet des programmes Coop, y compris les calendriers des stages de travail et les noms des personnes-ressources.

Programmes d'emploi à l'intention des étudiants et des jeunes

Divers programmes fournissent de l'appui financier et offrent aux étudiants et aux jeunes des possibilités d'emplois d'été et d'autres emplois, en coopération avec les employeurs des secteurs privé, public et non lucratif.

- Le programme de financement **Lancement de carrières** appuie un certain nombre d'autres programmes spéciaux – le programme **Objectif carrière** est un programme d'incitatif offert aux employeurs qui offrent aux étudiants une expérience de travail rattachée à leur carrière.
- **Le Programme Jeunesse info.travail** fournit des incitatifs et de la formation aux jeunes qui participent au Programme d'accès communautaire, projet d'emploi pour la jeunesse, qui est géré en partenariat avec Industrie Canada, Jeunes entreprises du Canada et Développement des ressources humaines Canada (DRHC).
- Le programme **Jeunes au service du Manitoba** fournit des bourses aux étudiants de niveau postsecondaire qui effectuent des services communautaires auprès d'organismes sans but lucratif ou de bienfaisance pendant l'année scolaire.
- Le programme **Mentorat en entreprises** fournit aux entreprises du Manitoba des incitatifs salariaux pour qu'elles créent des occasions d'emploi à temps partiel rattachées à la carrière d'étudiants de niveau postsecondaire pendant l'année scolaire.
- Le programme **Partenaires des jeunes** a été repensé en 2002-2003 pour appuyer les projets en régions rurales et nordiques qui améliorent l'employabilité des jeunes qui doivent surmonter plusieurs barrières pour se trouver un emploi et qui reçoivent de l'aide au revenu. Le programme **Jeunes entrepreneurs**, qui fait partie du programme **Partenaires des jeunes**, fournit aux demandeurs approuvés une subvention pour le démarrage d'une entreprise.
- Le programme **Équipe verte en milieu urbain** fournit des subventions aux organisations sans but lucratif de Winnipeg pour qu'elles créent des emplois d'été valables et axés sur les carrières des jeunes au sein de divers projets communautaires visant à améliorer les milieux de vie et à créer de jeunes leaders.
- **L'Initiative de développement économique de l'Équipe verte** fournit des fonds pour couvrir les salaires et les frais administratifs découlant de l'embauche de jeunes âgés de 16 à 24 ans vivant en région rurale afin d'améliorer les services fournis dans les parcs provinciaux. Le programme **Mon Village** fournit des fonds pour couvrir les salaires et des fonds en capital selon une entente de partage des coûts afin d'encourager les collectivités rurales à lancer des projets

qui présentent des avantages pour la collectivité locale.

- **Les Services d'emploi et de formation des jeunes Autochtones** organisent et mettent en oeuvre des projets de stage pour les jeunes Autochtones. De plus, le conseiller en formation des Autochtones facilite l'équité en matière d'emploi pour les jeunes Autochtones par l'entremise d'activités de recrutement d'Autochtones spécialisés, de formation transculturelle, de consultation et de coordination en matière de programmes et d'autres activités communautaires.
- Le programme **de formation en construction (Youth Build)** est un programme de développement communautaire qui aide les jeunes qui doivent faire face à de multiples barrières à travailler en compagnie de personnes de métiers spécialisés à la rénovation des parcs immobiliers de la ville. Deux projets de formation en construction ont été approuvés pour 2002-2003 dans les quartiers Spence et West Broadway.

Projets de partenariat communautaire

- Le programme de **partenariat communautaire** établit des contrats avec des organisations communautaires sans but lucratif pour l'élaboration et la mise en oeuvre de divers projets visant à fournir de la formation axée sur l'acquisition de compétences améliorant l'employabilité ou des placements en milieu de travail aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale.
- Ces activités peuvent comprendre une évaluation de l'employabilité, de la préparation à l'emploi, de la formation théorique, de la formation spécialisée, de l'expérience pratique et de l'aide en matière de placement.

Se prendre en main!

- Le programme **Se prendre en main!** est un programme communautaire qui aide les parents célibataires qui reçoivent de l'aide sociale à réussir leur transition vers l'emploi. Ce programme permet aux parents célibataires d'améliorer leur employabilité et leur état de préparation à l'emploi en leur fournissant des services et des programmes qui les aident à surmonter les barrières auxquelles ils font face sur le plan personnel, social, éducatif, ainsi que sur le plan des habiletés et autres, en matière d'emploi.

Nouveaux débouchés jeunesse

- Le programme **Nouveaux débouchés jeunesse** donne aux jeunes de 18 à 29 ans qui bénéficient de l'aide sociale ou qui sont considérés comme jeunes à risque la chance de participer à des initiatives d'emploi et de formation dans le cadre de projets qui les aideront à se préparer à l'emploi et à obtenir un emploi. Dans le cadre de ce programme, des contrats sont établis avec des organismes communautaires sans but lucratif et des agences de formation privées de Winnipeg afin d'offrir des activités de formation et d'intervention en matière d'emploi qui répondent aux besoins des participants.
- Les activités de formation et d'intervention en matière d'emploi comprennent des activités d'amélioration de l'alphabétisation de base et de la formation générale, de la formation pratique et rattachée aux compétences améliorant l'employabilité, des stages de travail, de la formation spécialisée et de l'aide pour la recherche d'un emploi.

Partenaires pour des carrières

- Le programme **Partenaires pour des carrières** est offert conjointement par la province du Manitoba (Éducation et Jeunesse Manitoba et Affaires autochtones et du Nord du Manitoba) et

le gouvernement du Canada (Développement des ressources humaines Canada). Des représentants de chacun des ministères concernés font partie d'un comité de direction consultatif pour ce programme.

- Le programme **Partenaires pour des carrières** offre aux finissants autochtones des possibilités d'emploi qui correspondent à leur formation, et cela à l'échelle de la province. Le placement est assuré en vertu de contrats de services avec deux organismes. Ces organismes agissent en tant que sous-traitants et fournissent les services offerts dans le cadre du programme. Il s'agit de Staffing Solutions du Centre for Aboriginal Human Resource Development de Winnipeg, et de la Manitoba Association of Friendship Centres, qui dessert 11 collectivités rurales et du Nord du Manitoba. Un directeur administratif coordonne le travail des agents responsables de la prestation du programme, à partir de Winnipeg. Le bureau tient lieu de centre d'information qui offre des renseignements sur les initiatives, les programmes et les organismes pour Autochtones en matière d'emploi, de formation et d'éducation aux Autochtones à la recherche d'un travail, aux intervenants et aux employeurs.
- Le programme en est à sa cinquième année d'existence. À ce jour, il a attiré plus de 5 000 demandeurs d'emploi et il a permis à plus de 2 000 personnes d'être jumelées avec des employeurs. Environ 60 p. 100 des clients sont âgés de 16 à 29 ans (certains ont été placés plus d'une fois de sorte que le nombre de postes vacants comblés est supérieur au nombre de personnes placées).

Développement durable

Les objectifs de la Division en matière de réduction des achats, de réduction du gaspillage et de recyclage ont été atteints. Du papier recyclé a été utilisé dans les télécopieurs, les imprimantes et les photocopieurs. Des cartouches de toner rechargées ont été utilisées dans les télécopieurs et les imprimantes. Des duplexeurs ont été installés sur deux imprimantes. Tout le personnel a utilisé les bacs bleus de recyclage du papier et a réutilisé les boîtes et le matériel d'emballage. De l'éthanol-carburant a été acheté pour les véhicules de la flotte lorsque cela était possible.

Points saillants des activités coordonnées par la Division

- En collaboration avec Business Leadership Network Inc., Services à la famille et Logement Manitoba et Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le programme **Objectif Carrière du Manitoba** a appuyé le programme pilote Premier emploi pour une deuxième année. Le nombre d'étudiants auxquels de l'aide a été fournie a dépassé le nombre atteint au cours de la première année du programme. Ce projet pilote a aidé des élèves du secondaire ayant un handicap à acquérir de l'expérience d'emploi auprès d'employeurs du secteur privé pendant l'été.
- Le **Programme d'expérience pour les jeunes parrainé par le lieutenant gouverneur** a lancé une invitation à 50 écoles de Winnipeg et à 64 écoles rurales, et 1 004 élèves se sont inscrits au programme. Ce programme encourage les élèves du secondaire à améliorer leur rendement scolaire et leurs aptitudes personnelles.
- Le **Programme de transition des jeunes (du travail aux études postsecondaires)** fournit aux nouveaux diplômés de secondaire 4 qui n'ont pas les fonds requis pour poursuivre leurs études une expérience de travail rémunérée de 10 à 14 mois dans la fonction publique et une bourse de 3 000 \$ leur permettant de poursuivre des études postsecondaires une fois leur stage terminé. Ce programme comprend des activités de mentorat et des séances d'information. Au cours de sa première année, le programme a placé 18 élèves dans 11 ministères du Manitoba.

- La division a organisé le **Forum politique des jeunes et des ministres du Manitoba** à Brandon, à Thompson et à Winnipeg. Au total, 287 élèves du secondaire ont pu soulever les questions et préoccupations importantes à leurs yeux et poser des questions aux ministres présents.
- En raison du succès connu par deux projets de formation en construction (**Youth Build**) de Winnipeg, un troisième projet a été lancé à Thompson en 2002-2003.
- Le site Web IciJeunesse est un portail unique qui relie les jeunes à plus de 200 programmes et services. Ce site accueille en moyenne quelque 20 000 visiteurs par mois.
- La division a collaboré avec six ministères fédéraux, trois autres ministères provinciaux et des organisations communautaires afin d'organiser la conférence *Collectivités en mouvement : conférence sur le leadership des jeunes et des collectivités* (février 2003) Cette conférence a attiré plus de 100 jeunes leaders et plus de 50 leaders communautaires tels que des maires, des représentants des Premières Nations, des éducateurs et autres.
- En 2002-2003, la division a participé à un groupe de travail interministériel sur la sécurité des jeunes travailleurs. En février 2003, les Programmes à l'intention des jeunes ont organisé un atelier à l'intention des enseignants en travail-études et des coordonnateurs en placement des jeunes sur la sécurité des jeunes travailleurs.
- En partenariat avec DRHC, les Programmes à l'intention des jeunes ont maintenu leur entente contractuelle avec Bridges.com pour la prestation d'un service de site Web interactif nommé Career Explorer et destiné aux écoles secondaires et à 50 agences qui desservent les jeunes de la province. Un total de 3 719 808 visiteurs et de 666 663 pages visionnées a été enregistré d'avril 2001 à mars 2002. Des présentations sur l'utilisation du site Career Explorer ont été faites auprès de groupes de secteurs spéciaux et de quelques écoles intermédiaires et secondaires
- Aussi, le personnel de la Division a participé à la mise en oeuvre de divers symposiums sur la carrière, ainsi qu'à des salons des carrières, notamment au symposium sur la carrière de Brandon et de Winnipeg.

Sommaire des niveaux d'activité pour 2002-2003

Service STEP

Étudiants inscrits	8 704
Étudiants placés (fonction publique)	
à des postes STEP	426
à des postes prévus au budget	756
Total	1 182

STEP à temps partiel

Étudiants placés	155
------------------	------------

Centres d'emploi jeunesse du Manitoba (47 bureaux)

Étudiants et jeunes inscrits	4 297
Particuliers qui ont reçu de l'aide (recherche d'emploi, curriculum vitae, aptitudes d'automarketing)	21 024
Étudiants et jeunes placés	5 618

Bénévoles dans la fonction publique

Bénévoles placés	5
------------------	----------

Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Noirs

Étudiants placés	8
------------------	----------

Initiatives gouvernementales spéciales

Options Carrières à l'intention des étudiants handicapés

Étudiants placés (fonction publique)	44
--------------------------------------	-----------

Échange avec le Québec

Étudiants placés	10
------------------	-----------

Lancement de carrières

Ojectif Carrière, étudiants embauchés	597
---------------------------------------	------------

Jeunesse <i>info.travail</i> , étudiants/jeunes embauchés	182
---	------------

Mentorats en entreprises, étudiants embauchés	95
---	-----------

Jeunes au service du Manitoba, étudiants aidés	180
--	------------

Formation en construction (Youth Build)	50
---	-----------

Partenaires des jeunes

Projets appuyés	15
-----------------	----

Clients embauchés/aidés	131
-------------------------	-----

Jeunes entrepreneurs, subventions approuvées	43
--	----

Total de clients embauchés/aidés	174
----------------------------------	------------

Équipe verte en milieu urbain

Projets financés	365
------------------	-----

Postes approuvés	673
------------------	-----

Étudiants et jeunes embauchés	773
-------------------------------	------------

Équipe verte de l'Initiative de développement économique rural

Projets financés	278
------------------	-----

Postes approuvés	627
------------------	-----

Étudiants et jeunes embauchés	624
-------------------------------	------------

Programme d'expérience pour les jeunes parrainé par le lieutenant gouverneur, étudiants inscrits	870
Partenaires pour des carrières – jeunes placés	630
Programmes de stages pour jeunes Autochtones – jeunes placés	58
particuliers aidés	500
Partenariats d'emploi pour les jeunes et les collectivités	
Nouveaux débouchés jeunesse, projets appuyés	14
Clients embauchés/aidés	398
Projets de partenariat communautaire	
Clients desservis	137
Se prendre en main!	
Clients desservis	249
Forum politique des jeunes et des ministres	
Participation étudiante totale	287
Total d'étudiants/de jeunes embauchés/aidés	10 801

6 (a) Salaires et avantages sociaux
6 (b) Autres dépenses
6 (c) Initiatives Lancement de carrières
6 (d) Partenariats pour les jeunes et les collectivités
6 (e) Partenaires pour des carrières
6 (f) Somme récupérable des Affaires autochtones et du Nord
6 (g) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2002-2003	ETP	\$		
Total des salaires et avantages sociaux	1 495,8	119,73	1 469,7	26,1	1
Autres dépenses	477,4		408,2	69,2	
Initiatives Lancement de carrières	1 076,2		1 130,8	(54,6)	
Partenariats pour les jeunes et les collectivités	6 739,0		7 025,7	(286,7)	2
Partenaires pour des carrières	369,8		400,0	(30,2)	
Total des sommes récupérables des autres affectations budgétaires	(4 133,9)		(4 412,5)	278,6	3
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	6 024,3	119,73	6 021,9	2,4	

1. Le dépassement des crédits est attribuable à des coûts plus élevés que ceux prévus au budget concernant les services de bureautique, les systèmes informatiques, la formation des employés et les coûts de publication, et à une hausse des coûts des fournitures de bureau, de la location d'équipement de bureau et des services professionnels, contrebalancée en partie par des coûts inférieurs à ceux prévus en matière d'impression et de publicité à la suite de l'annulation du programme Lancement de carrières et d'autres écarts divers.
2. La sous-utilisation des crédits est attribuable à une diminution des demandes présentées au programme Jeunes entrepreneurs, à la réduction des demandes présentées au programme Équipe verte de l'Initiative de développement économique rural, au programme MonVillage et aux Partenariats des jeunes et des collectivités, compensée en partie par une hausse des demandes présentées au programme Partenaires des jeunes et à l'Équipe verte en milieu urbain.
3. Le dépassement des crédits (manque à recouvrer) est attribuable à la diminution des demandes admissibles en 2002-2003 au programme Partenaires des jeunes, au programme Équipe verte de l'Initiative de développement économique rural à l'Équipe verte en milieu urbain à la suite d'une demande inférieure à celle prévue en ce qui concerne ces programmes.

Subventions en capital destinées aux les divisions scolaires

Les subventions en capital couvrent les dépenses en capital des divisions scolaires. Le rapport annuel de la Commission des finances des écoles publiques fournit des renseignements supplémentaires sur ces subventions.

7 Subventions en capital destinées aux divisions scolaires

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003	Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP \$		
(a) Remboursement du capital	19 144,1	19 144,1	0,0	
(b) Subventions en capital	5 500,9	5 500,9	0,0	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	24 645,0	24 645,0	0,0	

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Cette affectation principale couvre l'amortissement des immobilisations du Ministère.

8 (a) Services de bureautique

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Dépenses d'amortissement – matériel et transition	755,8		757,9	(2,1)	
Dépenses d'amortissement – logiciels d'entreprise	126,5		135,7	(9,2)	
Licences de logiciels d'entreprise	292,9		292,9	0,0	
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	1 175,2		1 186,5	(11,3)	

8 (b) Charge d'amortissement

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Dépenses d'amortissement	386,0		742,8	(356,8)	1
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	386,0		742,8	(356,8)	

8 (c) Charge d'intérêts

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dépenses réelles 2002-2003	Prévisions 2002-2003		Écart positif (négatif)	Note expl.
		ETP	\$		
Licences de logiciels d'entreprise	23,9		442,5	(418,6)	1
Total de l'affectation budgétaire de moindre importance	23,9		442,5	(418,6)	

1. Les prévisions pour 2002-2003 n'ont pas été ajustées pour refléter le transfert de Formation professionnelle et éducation permanente vers le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle au cours de l'exercice 2002-2003.

PARTIE B – IMMOBILISATIONS

Immobilisations

En 1999-2000, la Province a adopté une nouvelle convention comptable pour les immobilisations corporelles. Cette nouvelle convention repose sur les normes établies par l'Institut canadien des comptables agréés. En vertu de ces normes, les dépenses d'immobilisations corporelles doivent être amorties sur la durée de vie utile des biens. Ainsi, les coûts des immobilisations corporelles sont étalés sur leur durée d'utilisation et l'amortissement est inscrit au chapitre des dépenses dans l'état des opérations.

On entend par immobilisations corporelles les biens dont la durée de vie utile dépasse une année et qui sont acquis, construits ou développés, et conservés pour être utilisés et non revendus. Les immobilisations corporelles dont la valeur est inférieure à la limite de capitalisation établie seront inscrites au chapitre des dépenses dans l'année de leur acquisition.

Éducation et Jeunesse

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses prévues 2002-2003		Écart positif (néгатif)	Note expl.
		ETP	\$		
Total des autres dépenses	-	-	-	-	

Renseignements financiers

Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse

État de rapprochement (en milliers de \$)

Détails	
Budget des dépenses 2001-2002	\$1 076 170,3
Affectation de fonds provenant des sources suivantes :	
- Enseignement postsecondaire	100,0
- Enfants en santé Manitoba	18,7
- Finances: dette publique	251,7
- Affectations d'autorisation: réforme interne, redressement de l'effectif et augmentation générale des salaires	247,4
Affectation de fonds à :	
- Énergie, Sciences et Technologie : transfert en cours d'exercice des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba	(445,8)
- Enseignement postsecondaire	(2 401,2)
- Enseignement postsecondaire: transfert pendant l'année de Formation professionnelle et éducation permanente	(90 852,4)
Autres écarts positifs (négatifs)	33 239,7
Budget des dépenses 2002-2003	\$1 016 328,4

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (négatif)	Note d'explication
Éducation et Jeunesse					
	16-1 Administration et finances				
28.4	(a) Traitement du ministre	28.4	28.0	0.4	
	(b) Soutien à la haute direction				
532.7	- Salaires et avantages sociaux	451.5	420.2	31.3	
116.1	- Autres dépenses	198.2	229.2	(31.0)	
	(c) Direction générale de l'éducation des Autochtones				
431.6	- Salaires et avantages sociaux	321.5	465.6	(144.1)	1
131.9	- Autres dépenses	143.3	147.7	(4.4)	
	(d) Services de la gestion des ressources humaines				
839.6	- Salaires et avantages sociaux	848.5	805.3	43.2	
148.3	- Autres dépenses	118.2	156.9	(38.7)	2
	(e) Services financiers et administratifs				
847.0	- Salaires et avantages sociaux	892.9	718.0	174.9	3
234.7	- Autres dépenses	222.6	211.4	11.2	
	(f) Services des systèmes informatiques et de la technologie				
798.1	- Salaires et avantages sociaux	770.2	760.0	10.2	
265.7	- Autres dépenses	298.0	224.6	73.4	4
	(g) Recherche et planification				
521.2	- Salaires et avantages sociaux	404.9	515.5	(110.6)	5
187.1	- Autres dépenses	263.2	178.1	85.1	6
(300.0)	(h) Moins : sommes récupérables d'Enseignement postsecondaire	(300.0)	(300.0)	0.0	
4,782.4	Total 16-1	4,661.4	4,560.5	100.9	

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (négatif)	Note d'explication
	16-2 Programmes scolaires				
	(a) Administration de la division				
300.7	- Salaires et avantages sociaux	278.0	292.7	(14.7)	
78.5	- Autres dépenses	99.7	100.7	(1.0)	
	(b) Manitoba School for the Deaf				
3,025.7	- Salaires et avantages sociaux	2,868.4	2,824.4	44.0	
619.0	- Autres dépenses	615.4	633.6	(18.2)	
	(c) Mesure et évaluation				
2,617.2	- Salaires et avantages sociaux	2,582.1	2,681.6	(99.5)	
2,799.0	- Autres dépenses	2,569.9	2,393.7	176.2	
	(d) Élaboration des programmes				
4,326.3	- Salaires et avantages sociaux	3,849.7	3,488.5	361.2	7
4,185.8	- Autres dépenses	4,407.2	4,669.3	(262.1)	
	(e) Programmes et services de soutien aux élèves				
4,864.3	- Salaires et avantages sociaux	4,573.9	4,499.2	74.7	
2,625.7	- Autres dépenses	2,695.8	2,774.0	(78.2)	
25,442.2	Total 16-2	24,540.1	24,357.7	182.4	

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (néгатif)	Note d'explication
	16-3 Bureau de l'éducation française				
	(a) Administration de la division				
148.7	- Salaires et avantages sociaux	149.0	146.0	3.0	
23.7	- Autres dépenses	25.0	38.9	(13.9)	8
	(b) Développement et implantation des programmes				
1,227.9	- Salaires et avantages sociaux	587.3	574.9	12.4	
623.0	- Autres dépenses	984.5	1,065.6	(81.1)	
	(c) Services de soutien en éducation				
1,152.9	- Salaires et avantages sociaux	1,011.4	842.8	168.6	9
396.1	- Autres dépenses	624.2	778.3	(154.1)	10
	(d) Programmes de langues officielles et services administratifs				
875.0	- Salaires et avantages sociaux	859.7	859.4	0.3	
1,253.6	- Autres dépenses	1,065.4	1,262.4	(197.0)	11
1,713.7	- Aide financière	1,722.2	1,943.5	(221.3)	12
	(e) Ressources éducatives françaises				
481.9	- Salaires et avantages sociaux	443.5	432.9	10.6	
331.4	- Autres dépenses	414.9	388.5	26.4	
8,227.9	Total 16-3	7,887.1	8,333.2	(446.1)	

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (négatif)	Note d'explication
	16-4 Crédits d'impôt foncier				
174,551.0	(a) Crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation	174,849.4	166,297.3	8,552.1	13
3,288.0	(b) Aide aux pensionnés en matière de taxes scolaires	2,809.4	3,330.0	(520.6)	14
177,839.0	Total 16-4	177,658.8	169,627.3	8,031.5	

Éducation et Jeunesse Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (négatif)	Note d'explication
	16-5 Soutien aux écoles				
	(a) Finances des écoles				
881.8	- Salaires et avantages sociaux	854.7	825.4	29.3	
155.1	- Autres dépenses	267.4	317.9	(50.5)	15
2,424.8	- Évaluation foncière	2,424.8	2,406.1	18.7	
	(b) Services d'administration scolaire				
1,509.9	- Salaires et avantages sociaux	1,487.6	1,432.3	55.3	
487.2	- Autres dépenses	519.5	520.0	(0.5)	
	(c) Réseau informatique scolaire				
415.1	- Salaires et avantages sociaux	388.7	388.3	0.4	
519.7	- Autres dépenses	452.0	530.1	(78.1)	16
	(d) Subventions aux écoles				
644,670.7	- Subventions de fonctionnement	650,767.9	616,620.1	34,147.8	17
20,579.5	- Subventions générales de soutien	20,240.8	19,965.0	275.8	
999.1	- Commission des finances des écoles publiques	984.6	936.6	48.0	
2,486.2	(e) Autres subventions	2,489.0	2,542.3	(53.3)	
91,869.1	(f) Caisse de retraite des enseignants	91,071.4	83,757.6	7,313.8	18
766,998.2	Total 16-5	771,948.4	730,241.7	41,706.7	

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire		Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (négatif)	Note d'explication
	16-6	Division Jeunesse Manitoba				
1,469.7	(a)	Salaires et avantages sociaux	1,495.8	1,588.8	(93.0)	
408.2	(b)	Autres dépenses	477.4	508.6	(31.2)	
1,130.8	(c)	Lancement de carrières	1,076.2	1,974.7	(898.5)	19
7,025.7	(d)	Partenariats communautaires pour les jeunes	6,739.0	6,600.9	138.1	
400.0	(e)	Partenaires pour des carrières	369.8	413.6	(43.8)	
(200.0)	(f)	Moins : somme récupérable des Affaires autochtones et du Nc	(200.0)	(199.4)	(0.6)	
(4,212.5)	(g)	Moins : somme récupérable des initiatives de développement économique et urbain	(3,933.9)	(3,863.4)	(70.5)	
6,021.9		Total 16-6	6,024.3	7,023.8	(999.5)	

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (néгатif)	Note d'explication
	16-7 Subventions en capital pour les divisions scolaires				
19,144.1	(a) Remboursement du capital	19,144.1	18,346.6	797.5	
5,500.9	(b) Subventions en capital	5,500.9	6,703.8	(1,202.9)	20
24,645.0	Total 16-7	24,645.0	25,050.4	(405.4)	

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Estimation 2002-2003	Affectation budgétaire	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2001-2002	Écart positif (négatif)	Note d'explication
	16-8				
	Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations				
	(a) Services de bureautique				
757.9	- Charge d'amortissement - matériel et transition	755.8	811.9	(56.1)	
135.7	- Charge d'amortissement - logiciel d'entreprise	126.5	145.4	(18.9)	
292.9	- Licences de logiciel d'entreprise	292.9	0.0	292.9	
742.8	(b) Charge d'amortissement	386.0	795.7	(409.7)	
442.5	(c) Charge d'intérêts	23.9	275.0	(251.1)	
2,371.8	Total 16-8	1,585.1	2,028.0	(442.9)	
1,016,328.4	Total - Éducation et Jeunesse	1,018,950.2	995,580.3	47,727.6	

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, incluant des données comparatives pour l'exercice précédent (en milliers de \$)

Note explicative :

1. La diminution des dépenses est principalement attribuable au fait qu'un poste était vacant, au paiement d'une indemnité de départ/vacances et au coût salarial engagé en 2001-2002 pour combler le poste d'un employé en congé de maladie.
2. La diminution des dépenses est principalement attribuable au recouvrement des frais d'exploitation des organismes de service spécial en 2002-2003.
3. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable au paiement d'indemnités de départ/de vacances pour trois postes en 2002-2003, à trois postes vacants en 2001-2002 et à la reclassification de trois postes en 2002-2003.
4. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable au paiement de la licence Oracle par le Réseau informatique scolaire en 2001-2002.
5. La diminution des dépenses est attribuable au fait que deux postes sont restés vacants pendant une partie de 2002-2003, qu'un poste a été comblé par un détachement de la Division scolaire de Winnipeg et que le salaire du titulaire de ce poste a été payé à même les frais d'exploitation en 2002-2003 plutôt qu'à même les salaires, et au fait qu'un employé temporaire a été embauché en 2001-2002.
6. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable au fait qu'un poste a été comblé par un détachement de la Division scolaire de Winnipeg et que le salaire du titulaire de ce poste a été payé à même les frais d'exploitation en 2002-2003 plutôt qu'à même les salaires, à une hausse des coûts du système ACRS en 2002-2003 et aux coûts d'impression de 2002-2003 pour la Commission sur la dimension des classes.
7. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable au fait que sept postes sont restés vacants en 2001-2002 et à l'économie des avantages sociaux connexes, à la hausse générale des salaires en 2002-2003, aux paiements au mérite et aux reclassifications, ainsi qu'à une hausse des réclamations d'indemnités d'accident du travail en 2002-2003.
8. La diminution des dépenses est principalement attribuable à l'examen spécial unique de la régie des écoles francophones en 2001-2002.

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, incluant des données comparatives pour l'exercice précédent (en milliers de \$)

Note explicative :

9. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable à l'utilisation accrue du personnel occasionnel et temporaire pour l'élaboration et l'administration des tests de normalisation, au paiement d'indemnités de départ/vacances pour deux postes en 2002-2003 et à la hausse générale des salaires en 2002-2003, qui a été en partie compensée par quatre postes restés vacants pendant une partie de 2002-2003.
10. La diminution des dépenses est principalement attribuable à la réduction du travail exécuté au paiement à l'acte en 2002-2003 et à l'utilisation accrue du personnel occasionnel et temporaire pour l'élaboration et l'administration des tests, ainsi qu'à l'élimination d'un poste de CRC dans le budget des dépenses de 2002-2003.
11. La diminution des dépenses est attribuable à la réduction des coûts de traduction, d'impression et d'administration en général en raison du roulement exceptionnel du personnel professionnel de la Division en 2002-2003 à la suite des retraites et du gel de l'embauche à la grandeur du gouvernement, ce qui a entraîné un ralentissement général des activités d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes
12. La diminution des dépenses est attribuable à la réduction des subventions payées aux organisations non gouvernementales en 2002-2003, laquelle a été en partie compensée par une augmentation des bourses versées aux enseignants et aux étudiants en 2002-2003 à la suite d'une hausse des inscriptions au Collège universitaire de Saint-Boniface et des demandes de bourse reçues de la part des enseignants en immersion française et en français fondamental.
13. L'augmentation des dépenses est attribuable au fait que les dépenses de 2001-2002 de la partie en fonction du revenu du crédit d'impôts fonciers en matière d'éducation étaient fondées sur l'année d'imposition 2000, tandis que les dépenses de 2002-2003 de la partie en fonction du revenu du crédit d'impôts fonciers en matière d'éducation étaient fondées sur l'année d'imposition 2001. Les crédits d'impôts fonciers minimum et maximum ont aussi été augmentés de 75 \$ en 2001, ce qui a entraîné une hausse des dépenses en 2002-2003.
14. La diminution des dépenses résulte d'une baisse moins importante que prévue de l'aide aux pensionnés en matière de taxes scolaires.
15. La diminution des dépenses est attribuable à la réduction du nombre de contrats de consultants en ce qui concerne la fusion des divisions scolaires.

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, incluant des données comparatives pour l'exercice précédent (en milliers de \$)

Note explicative :

16. La diminution des dépenses est attribuable au paiement du renouvellement de la licence Oracle par les Services des systèmes et de la technologie (16-1F) en 2002-2003 et à la mise à jour unique Oracle en 2001-2002, ce qui a été en partie compensé par d'autres écarts divers.
17. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable à une hausse du Programme de financement des écoles, à la hausse des subventions versées aux écoles indépendantes et à la hausse des subventions spéciales.
18. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable à la hausse des paiements aux pensionnés à la suite de l'augmentation du nombre de ces derniers, à l'augmentation de la prestation de retraite moyenne, à la hausse des transferts réciproques et à la hausse des paiements versés à la succession des enseignants décédés.
19. La diminution des dépenses est principalement attribuable à la réduction des demandes présentées dans le cadre du programme *Lancement de carrières* puisque ce programme a été annulé en date du 1^{er} avril 2002, à la réduction des demandes présentées dans le cadre des programmes *Objectif Carrière* et *Mentorat en entreprises*, laquelle a été en partie compensée par l'augmentation des demandes présentées au *Programme des services à la jeunesse* et au *Programme Jeunesse info.travail*.
20. La diminution des dépenses est attribuable à la réduction du budget des dépenses en capital non obligatoire requise pour atteindre les objectifs du budget des dépenses en capital de 2002-2003, laquelle a été en partie compensée par l'élimination progressive de la taxe d'aide à l'éducation et la réduction des coûts du programme d'immobilisations.

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des recettes, par source

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de \$)

Chiffres réels 2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Augmentation (diminution)	Source	Chiffres réels 2002-2003	Prévisions 2002-2003	Écart	Note expl.
Programmes actuellement en cours							
Gouvernement du Canada							
6 163,7	6 087,1	76,6 (b)	Entente relative aux langues officielles dans l'enseignement	6 087,1	6 087,1	0,0	
6 163,7	6 087,1	76,6	Total	6 087,1	6 087,1	0,0	
Autres recettes – Éducation et Jeunesse							
795,9	772,2	23,7 (a)	Droits de scolarité	772,2	763,3	8,9	
409,0	381,4	27,6 (b)	Divers	381,4	326,1	55,3	1
1 204,9	1 153,6	51,3	Total	1 153,6	1 089,4	64,2	

1. L'augmentation des recettes diverses est principalement attribuable au lancement des nouveaux cours S1-S4 de la Section de l'apprentissage à distance et des technologies de l'information (mathématiques du consommateur S0S et 40S, mathématiques appliquées 40S, anglais langue maternelle 30S (cours complet), Littératures et communications spécialisées, et anglais, langue maternelle, 40S (cours complet) et français) en septembre 2002, combiné à des recettes de vente plus élevées que prévues du matériel de référence aux autorités scolaires et aux centres d'apprentissage des adultes.

Éducation et Jeunesse Manitoba

Sommaire des dépenses et de la dotation pour les principaux postes budgétaires sur une période de cinq ans

pour les exercices entre le 31 mars 1999 et le 31 mars 2003* (en milliers de \$)

Principaux postes budgétaires	1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	ETP	\$000	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$
16-1 Administration et finances	63,56	4 105,6	58,56	4,799,7	67,00	4,672,6	67,00	4,560,5	67,00	4,661,4
16-2 Programmes scolaires	309,89	27,147,6	329,89	30,297,6	272,39	24,788,9	275,89	24,357,7	274,39	24,540,1
16-3 Bureau de l'éducation française	72,50	7,250,7	76,50	8,495,4	71,00	8,914,8	71,00	8,333,2	68,00	7,887,1
16-4 Crédits d'impôts scolaires et en matière d'éducation		120,754,0		121,003,7		154,708,3		169,627,3		177,658,8
16-5 Soutien aux écoles	50,00	657,310,9	51,00	680,563,1	52,00	708,121,3	52,00	730,241,7	52,00	771,948,4
16-6 Jeunesse Manitoba	118,73	7,422,9	118,73	7,557,5	121,73	7,559,9	119,73	7,023,8	119,73	6,024,3
Sous-total	382,39	819,886,1	634,68	852,717,0	584,12	908,765,8	585,62	944,144,2	581,12	992,720,1
16-7 Subventions en capital pour les divisions scolaires		23,687,6		24,937,3		25,538,4		25,050,4		24,645,0
16-8 Amortissement des immobilisations et autres dépenses connexes		88,7		748,5		734,4		2,028,0		1,585,1
Total - Éducation et Jeunesse	382,39	843,662,4	634,68	878,402,8	584,12	935,038,6	585,62	971,222,6	581,12	1,018,950,2

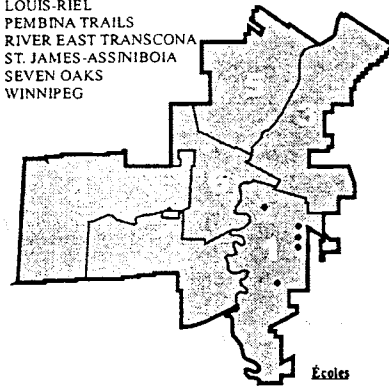
* Les dépenses réelles historiques ont été redressées pour tenir compte des transferts de programmes entre ministères, dans le but de faciliter la comparason des chiffres d'un exercice à l'autre.

Annexes

Ministère de l'Éducation
et Jeunesse
**DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE**

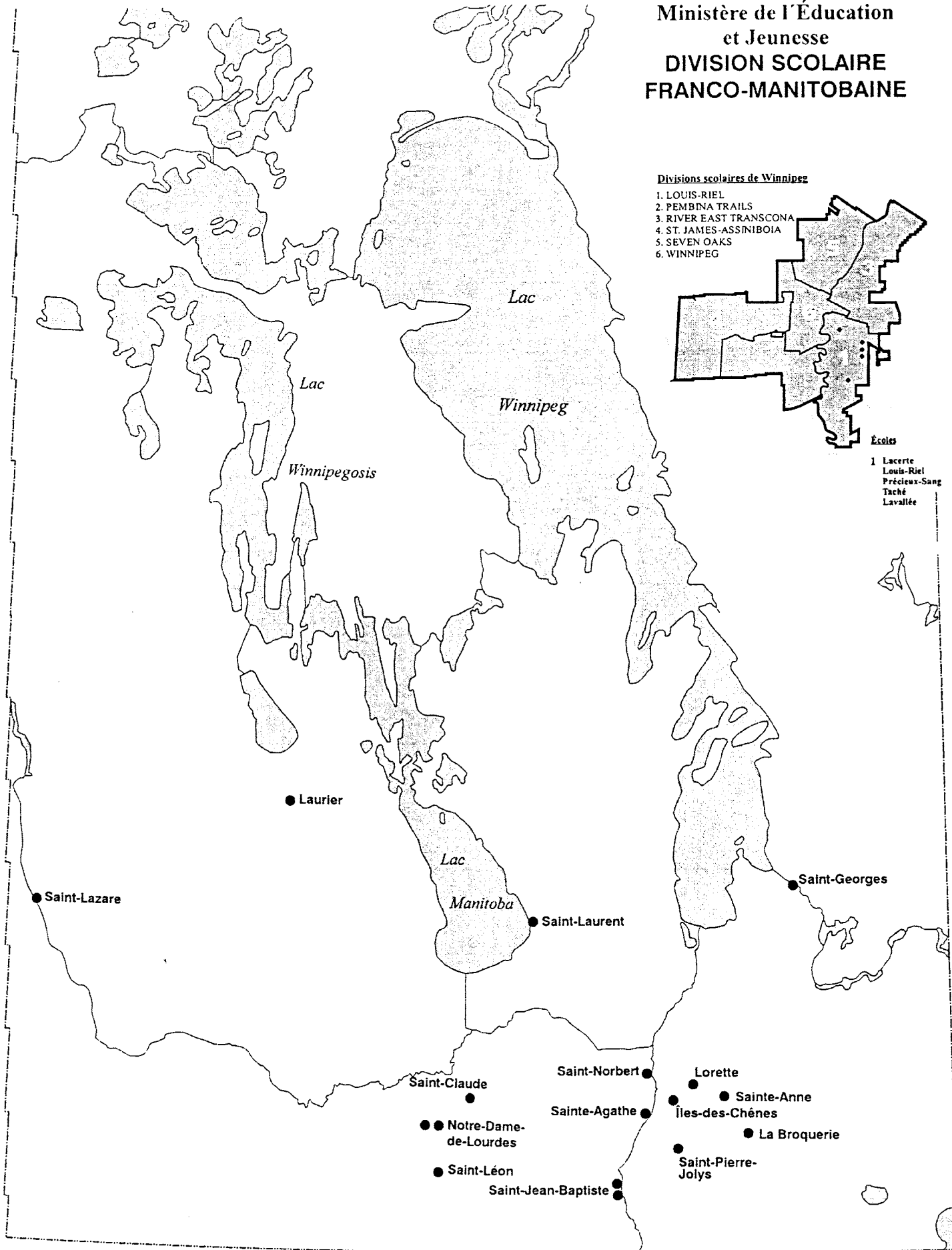
Divisions scolaires de Winnipeg

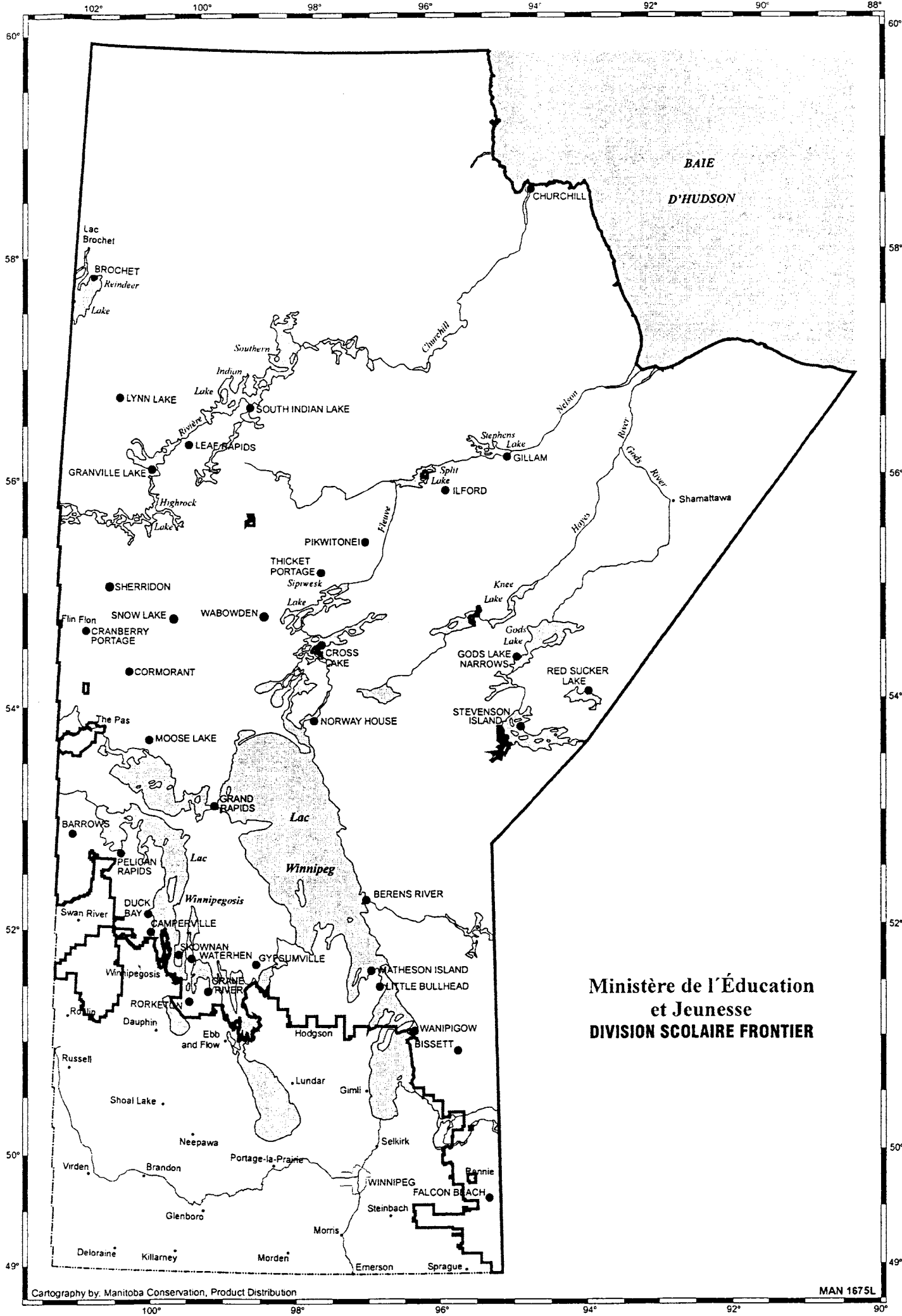
1. LOUIS-RIEL
2. PEMBINA TRAILS
3. RIVER EAST TRANSCONA
4. ST. JAMES-ASSINIBOIA
5. SEVEN OAKS
6. WINNIPEG



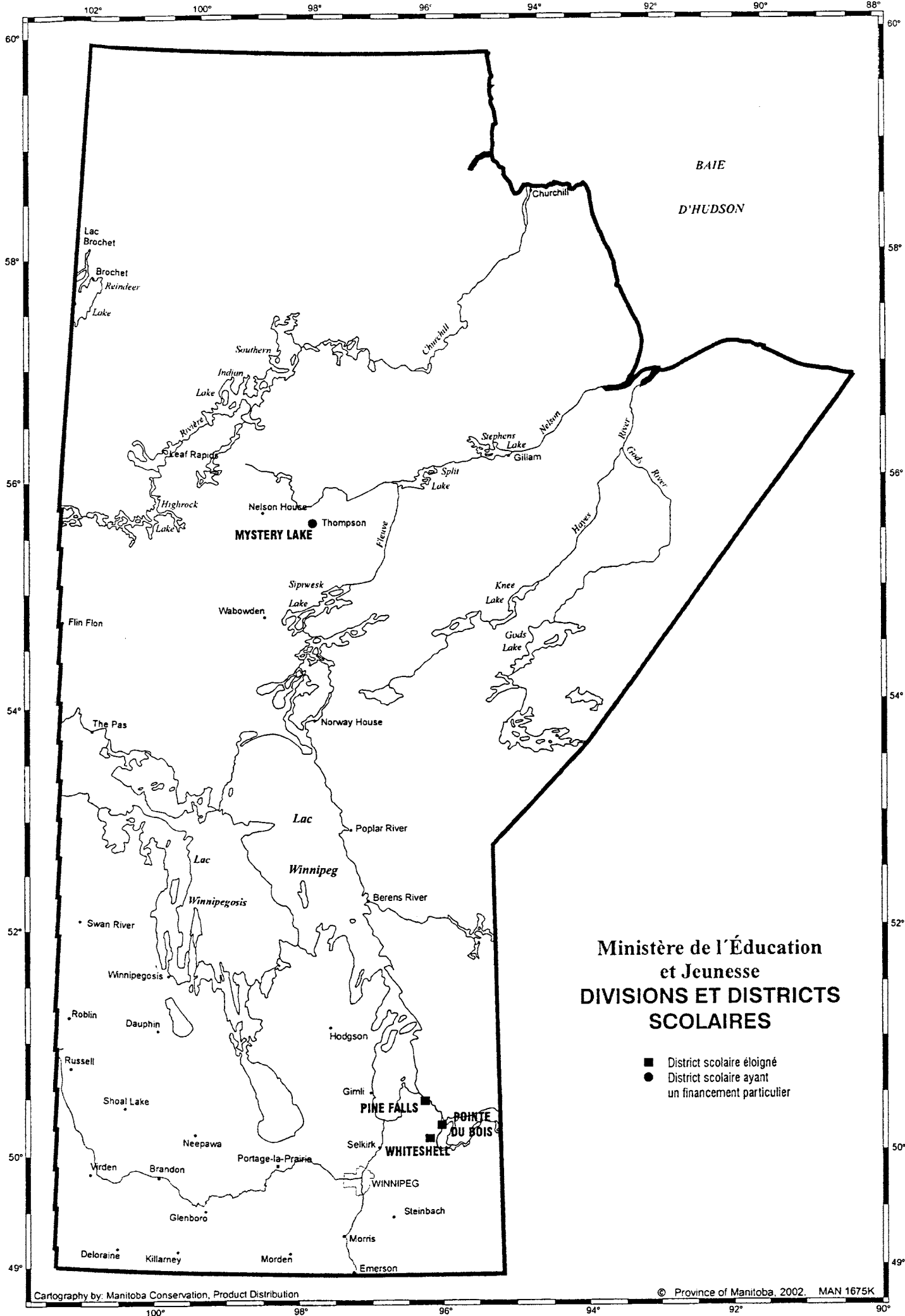
Ecoles

1. Lacerte
- Louis-Riel
- Précieux-Sang
- Taché
- Lavallée





Ministère de l'Éducation
 et Jeunesse
 DIVISION SCOLAIRE FRONTIER



BAIE
D'HUDSON

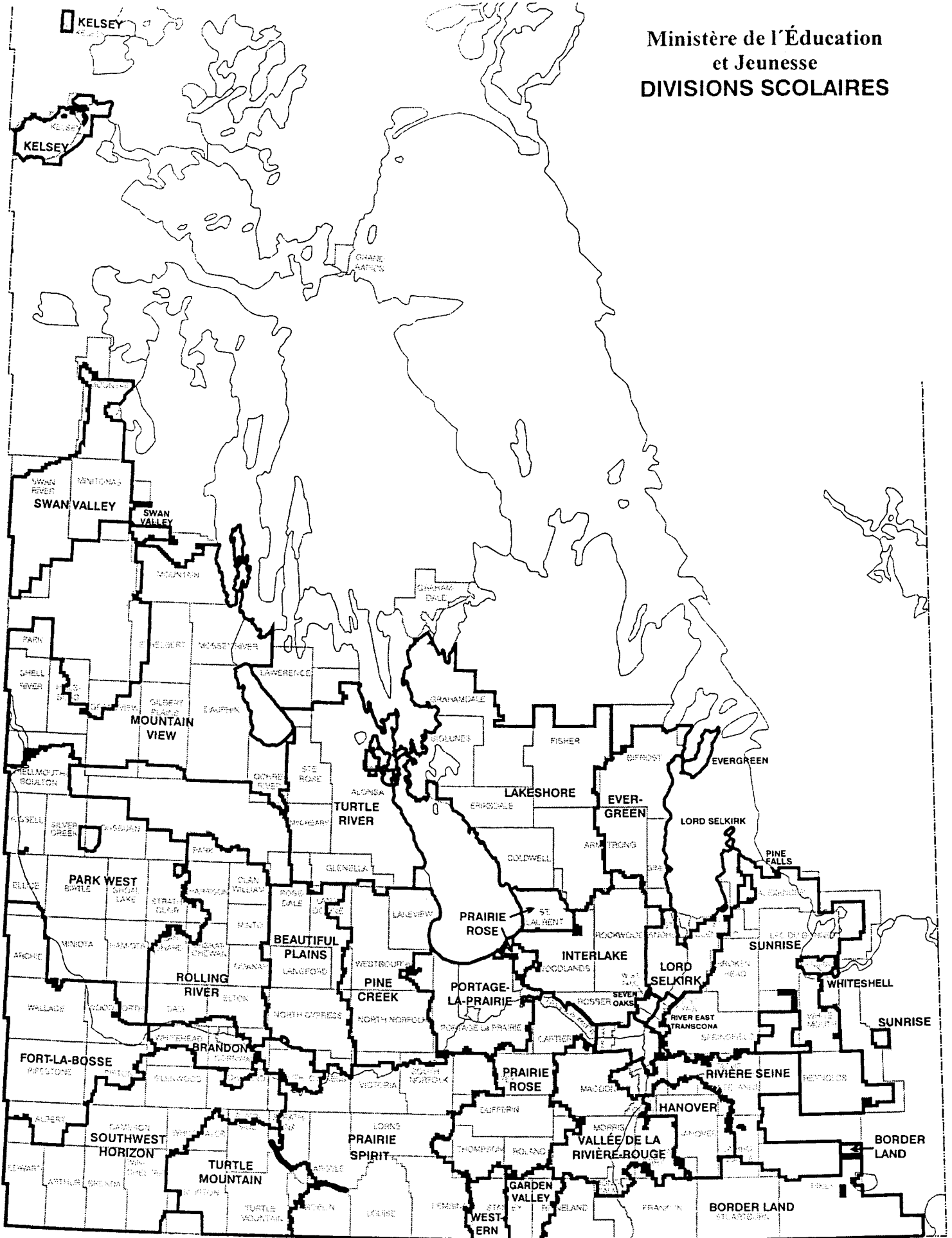
MYSTERY LAKE

PINE FALLS
WHITESHELL
POINTE DU BOIS

**Ministère de l'Éducation
et Jeunesse
DIVISIONS ET DISTRICTS
SCOLAIRES**

- District scolaire éloigné
- District scolaire ayant un financement particulier

Ministère de l'Éducation
et Jeunesse
DIVISIONS SCOLAIRES



Ministère de l'Éducation
et Jeunesse
DIVISIONS SCOLAIRES DE LA VILLE DE WINNIPEG

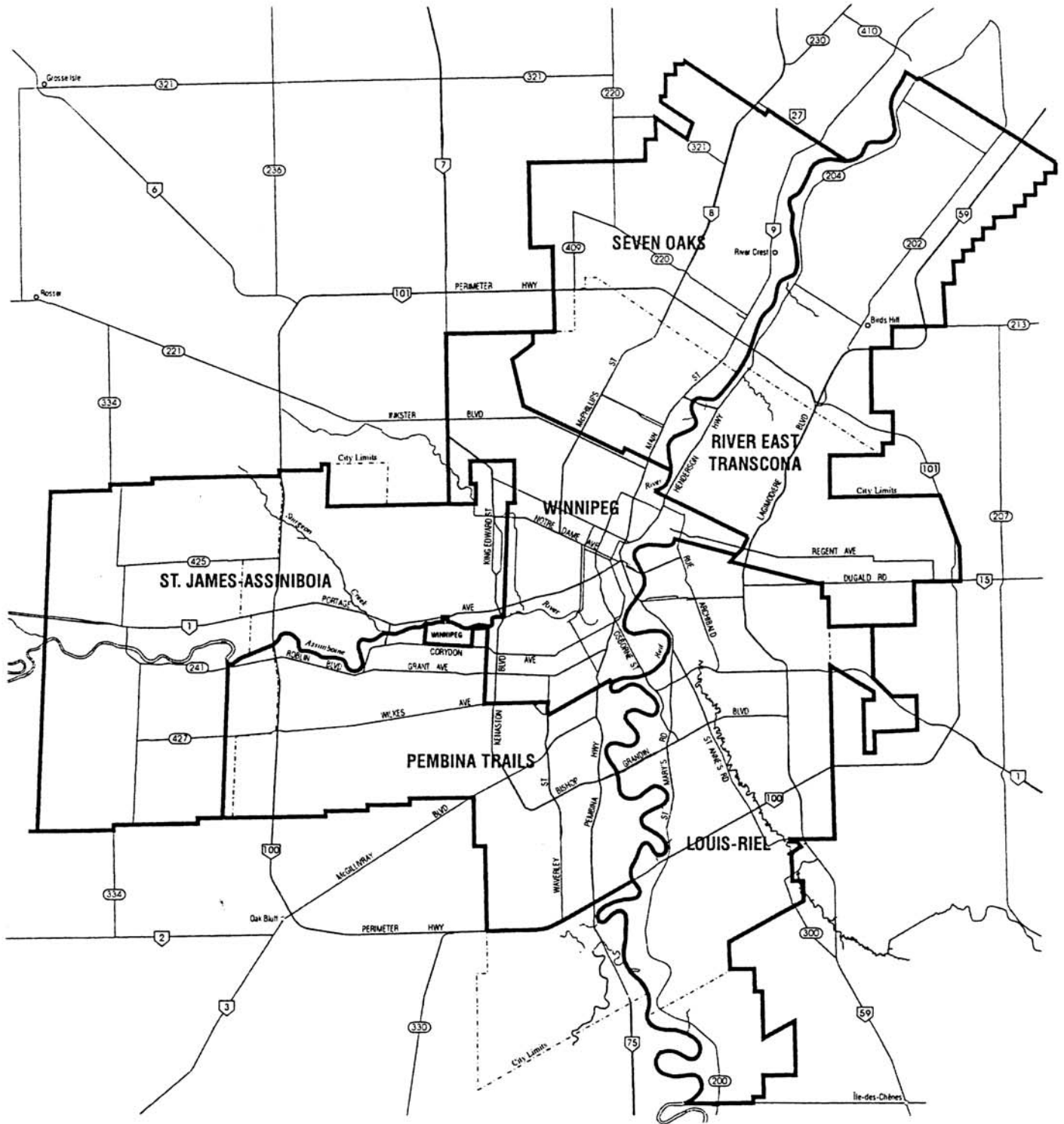


Tableau 1
Nombre d'inscriptions par année d'études dans les écoles publiques du Manitoba

Year	Special Education	N	K	1	2	3	4	5	6	7	8	S1	S2	S3	S4	Total
1980	3,080	1,769	14,374	15,970	15,052	15,094	15,643	15,633	15,159	15,386	15,223	15,474	16,696	15,552	14,299	204,404
1981	2,981	1,689	13,972	15,887	15,174	14,861	14,879	15,394	15,493	15,479	14,809	14,643	15,568	15,271	14,561	200,661
1982	3,111	1,780	13,915	15,399	15,198	14,962	14,787	14,967	15,295	16,093	15,135	14,799	15,400	14,275	15,405	200,521
1983	3,159	1,868	13,985	15,175	14,742	14,946	14,848	14,678	14,837	15,796	15,614	15,166	15,288	14,312	15,329	199,743
1984	2,936	1,962	14,272	15,183	14,457	14,576	14,884	14,812	14,666	15,354	15,452	15,735	15,746	14,328	15,111	199,474
1985	2,797	2,089	14,373	15,467	14,377	14,378	14,438	14,819	14,687	15,162	15,028	15,493	16,248	14,602	14,990	198,948
1986	2,488	1,991	14,676	15,505	14,640	14,301	14,286	14,479	14,827	15,094	14,958	15,187	16,083	15,162	15,381	199,058
1987	2,397	2,052	14,590	15,593	14,624	14,450	14,221	14,222	14,388	15,233	14,986	15,153	16,061	15,093	16,327	199,390
1988	2,001	2,339	14,784	15,572	14,795	14,432	14,357	14,155	14,132	14,860	14,987	15,165	15,956	14,637	16,610	198,782
1989	1,823	2,431	14,771	15,563	14,864	14,593	14,277	14,227	14,048	14,416	14,602	14,890	16,037	14,665	16,517	197,724
1990	1,843	2,377	14,926	15,510	15,018	14,613	14,442	14,236	14,123	14,326	14,183	14,577	16,075	14,726	16,611	197,586
1991	1,493	2,429	14,670	15,455	14,882	14,732	14,373	14,375	14,080	14,295	13,940	14,155	15,724	14,850	17,441	196,894
1992	1,465	2,465	14,355	15,025	14,846	14,688	14,540	14,329	14,237	14,107	14,023	14,180	15,242	14,572	18,545	196,619
1993	1,247	2,591	14,399	14,688	14,757	14,729	14,613	14,485	14,266	14,241	13,906	14,472	14,993	14,193	18,615	196,195
1994	1,329	2,541	14,487	14,751	14,364	14,553	14,610	14,448	14,370	14,215	14,073	14,268	14,798	13,939	17,941	194,687
1995	1,133	2,696	14,655	14,971	14,418	14,126	14,458	14,526	14,382	14,390	14,084	14,714	14,920	13,782	17,963	195,218
1996	1,470	2,518	14,588	15,100	14,598	14,211	14,048	14,370	14,526	14,432	14,269	14,837	14,951	13,676	17,555	195,149
1997	1,331	2,487	13,929	14,971	14,582	14,430	13,967	13,941	14,336	14,453	14,278	15,074	14,958	14,097	17,964	194,798
1998	1,242	2,461	13,928	14,436	14,647	14,431	14,289	13,848	13,969	14,348	14,279	15,122	15,155	14,197	18,739	195,091
1999	1,585	2,352	13,764	14,340	14,094	14,538	14,378	14,279	13,870	13,993	14,469	15,182	15,234	14,327	23,014	199,419
2000	1,615	2,387	13,543	14,292	13,986	14,022	14,521	14,427	14,368	13,899	13,992	15,651	15,376	14,592	25,747	202,418
2001	1,259	2,195	12,919	13,950	14,026	13,893	13,997	14,479	14,458	14,398	13,881	14,968	15,270	14,216	17,193	191,102
2002	1,309	2,325	12,338	13,360	13,767	14,017	13,891	14,005	14,573	14,524	14,346	14,746	14,791	14,385	16,840	189,217

Ces chiffres sont établis le 30 septembre de chaque année.

Source: *Rapport des effectifs scolaires et des élèves transportés.*

Tableau 2

Statistiques sur tous les programmes de langue français au Manitoba, État comparatif des années scolaires 2001/02 à 2002/03 (p)					
----- PROGRAMMES DE LANGUE FRANÇAIS -----					
	ANNÉE SCOLAIRE	FRANÇAIS	IMMERSION	FRANÇAIS DE BASE, SENSIBILISATION, RÉ-INSERTION	TOTAL
Divisions/ Districts *	2002-2003 _p	5	21	37	38
	2001-2002	5	24	49	51
	Écart	-	(3)	(12)	(13)
Écoles	2002-2003 _p	29	97	475	536
	2001-2002	29	98	467	528
	Écart	-	(1)	8	8
Élèves	2002-2003 _p	5,273	17,194	70,853	93,320
	2001-2002	5,309	17,159	71,737	94,205
	Écart	(36)	35	(884)	(885)
Subventions **	2002-2003 _p	\$1,329,486	\$3,852,676	\$492,687	\$5,674,848
	2001-2002	\$1,340,308	\$3,843,403	\$495,982	\$5,679,692
	Écart	(\$10,822)	\$9,273	(\$3,295)	(\$4,844)
(p)	indique «données préliminaires»				
*	indique qu'en 2002-2003, il a eu fusionnement de plusieurs divisions scolaires, ce qui explique la baisse du nombre de divisions scolaires offrant l'immersion française et le français de base.				
**	indique qu'en 2001-2002, il y a eu une augmentation dans les taux de base des subventions : les taux pour les programmes Français et Immersion ont été augmentés de 205 \$ par E.P.T. à 225 \$, et les taux pour les cours de Français de base et autres modules ont été augmentés de 80 \$ à 90 \$ et de 40 \$ à 45 \$ par E.P.T. respectivement.				

Tableau 3
État comparatif des recettes
et des dépenses des divisions scolaires

Recettes	Chiffres réels 2001/02	Estimation 2002/03
Gouvernement provincial	789,870,199	790,417,626
Gouvernement fédéral	14,700,446	16,703,730
Municipalités	471,501,872	512,743,978
Autres divisions scolaires	13,715,277	11,732,816
Premières nations	25,896,474	24,144,301
Particuliers et sociétés privées	14,667,140	13,672,198
Autre	7,214,559	4,061,394
Total	1,337,565,967	1,373,476,043
Dépenses		
Enseignement ordinaire	771,603,579	805,398,990
Enfants exceptionnels ou en difficulté	180,617,564	190,322,488
Centre d'apprentissage pour adultes	12,301,933	3,486,399
Enseignement et services communautaires	8,801,584	8,983,590
Administration	48,121,696	48,477,679
Services pédagogiques et de soutien aux élèves	67,377,715	68,721,182
Transport des élèves	51,095,807	54,146,273
Fonctionnement et entretien	155,428,822	163,070,103
Taxes	23,702,445	23,922,951
Total	1,319,051,146	1,366,529,656
Surplus/(déficit)	18,514,821	6,946,387
Moins: Montants net de transfert au Fonds de capital et d'emprunt	13,799,533	10,446,338
Surplus/(déficit) net	4,715,287	(3,499,951)

Source: États financiers de 2001-2002 dans le document FRAME
(Rapport sur le système comptable FRAME)
Budget de 2001-2002 dans le document FRAME
(Rapport sur le système comptable FRAME)